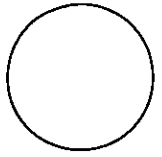


89F0041F
c.3

**Employment
Equity
Data
Program**



**Programme
statistique
sur l'équité en
matière d'emploi**

**Possibilités de produire des estimations intercenitaires
relatives aux membres des groupes désignés
aux fins de l'équité en matière d'emploi**

(1.23)

STATISTICS CANADA
STATISTIQUE
CANADIENNE
JUN 20 1995
JUIN



**Possibilités de produire des estimations intercen-sitaires
relatives aux membres des groupes désignés
aux fins de l'équité en matière d'emploi**

(1.23)

ÉTUDE RÉALISÉE POUR

**Le Groupe de travail interministériel
sur l'équité en matière d'emploi**

PAR

**Joan Coulter et Wilma Shastry
Groupe des enquêtes spéciales
Statistique Canada**

avec la collaboration de

**Richard Shillington
Tristat Resources Limited**

juin 1995

Also available in English

Table des matières

1. Préface	1
2. Contexte	1
2.1 <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i>	1
2.2 Rôle des ministères et organismes fédéraux	2
2.3 Besoins en données aux fins de l'équité en matière d'emploi	2
3. Grandes lignes et objectifs du projet	3
4. Sommaire des besoins en données des membres du GTIEME	5
4.1 Développement des ressources humaines Canada	5
4.2 Commission canadienne des droits de la personne	6
4.3 Secrétariat du Conseil du Trésor	7
4.4 Commission de la fonction publique	7
5. Aperçu des sources de données existantes	7
6. Définitions principales se rapportant à l'équité en matière d'emploi	8
6.1 Groupes désignés	8
6.1.1 Femmes	8
6.1.2 Autochtones	9
6.1.3 Personnes appartenant aux minorités visibles	9
6.1.4 Personnes ayant une incapacité	10
6.2 Population occupée	10
6.3 Régions géographiques	11
6.4 Profession	11
7. Estimations relatives aux groupes désignés	12
8. Possibilités de produire des estimations relatives aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi à partir de certaines enquêtes de Statistique Canada	16
8.1 Enquête sur la population active	17
8.2 Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)	23
8.3 Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP)	30
9. Agrandissement de l'échantillon des enquêtes existantes et des nouvelles enquêtes de Statistique Canada	43
9.1 Augmentations minimums requises de la taille de l'échantillon	43
9.2 Possibilité d'agrandir l'échantillon d'autres enquêtes	50
10. Possibilités de modélisation fondée sur des enquêtes de Statistique Canada	51

11. Résumé et recommandations	51
11.1 Grandes lignes et objectifs du projet	51
11.2 Estimations tirées directement des enquêtes existantes et agrandissement de l'échantillon de ces enquêtes	52
11.2.1 Sommaire des résultats	52
11.2.2 Travaux supplémentaires requis	59
11.2.3 Recommandations	61
11.3 Modélisation	62
11.3.1 Résumé des résultats	62
11.3.2 Autres travaux requis	63
11.3.3 Recommandations	63
 ANNEXE A : Aperçu des sources de données existantes pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi	 65
 ANNEXE B : Aperçu de la méthodologie des enquêtes de Statistique Canada mentionnées dans l'étude	 69
 ANNEXE C : Méthodologie utilisée pour déterminer la possibilité de produire des estimations relatives aux membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi à partir des résultats de certaines enquêtes de Statistique Canada	 95
 ANNEXE D : Définitions des concepts liés à l'équité en matière d'emploi dans l'Enquête sur l'activité (EA) utilisés pour la recherche sur la modélisation	 99
 ANNEXE E : Rapport de Richard Shillington sur les possibilités de modélisation	 103

1. Préface

Ce rapport présente les résultats d'un projet qui avait pour but d'examiner les possibilités de produire des estimations intercensitaires relatives aux membres des groupes désignés aux fins du programme d'équité en matière d'emploi ainsi que certaines recommandations à cet effet. Le Groupe des enquêtes spéciales de Statistique Canada a assuré la gestion de ce projet pour le Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi (GTIEME).

Une partie du projet a été réalisée par un expert-conseil en statistiques, M. Richard Shillington, de la société Tristat Resources Limited, dont le rapport détaillé figure à l'annexe E. Les recommandations fondées sur le travail de M. Shillington ont été intégrées au rapport principal.

La personne-ressource du Groupe des enquêtes spéciales avec laquelle on peut communiquer au sujet du rapport est :

Joan Coulter, Groupe des enquêtes spéciales
Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada
Immeuble Jean-Talon, 5^e étage, section D7
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-3261
Télécopieur : (613) 951-0562

La personne-ressource du Programme de données sur l'équité en matière d'emploi à Statistique Canada est :

Ida Trachtenberg, Programme de données sur l'équité en matière d'emploi
Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada
Immeuble Jean-Talon, 7^e étage, section D2
Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-2559
Télécopieur : (613) 951-0387

2. Contexte

2.1 *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

Le 23 avril 1986, la Chambre des communes a adopté la *Loi concernant l'équité en matière d'emploi*. Cette loi, dont le titre abrégé est *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, a pour objet «de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les autochtones,

les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi requiert, outre un traitement identique des personnes, des mesures spéciales et des aménagements adaptés aux différences»¹.

L'article 13 de la loi précise qu'«un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi» sera réalisé cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi et à la fin de chaque période ultérieure de trois ans. Un comité spécial a donc été créé en 1991 sous la présidence de l'honorable Alan Redway, député. Le comité a présenté son rapport final, intitulé *Une question d'équité : rapport du Comité spécial chargé de l'examen de la Loi sur l'équité en matière d'emploi*, en mai 1992.

2.2 Rôle des ministères et organismes fédéraux

L'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* incombe à quatre ministères et organismes fédéraux, soit le ministère du Développement des ressources humaines (DRHC), la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP), le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et la Commission de la fonction publique (CFP). On trouvera à la section 4 ci-après la description détaillée du rôle de ces organismes et de leurs besoins en données pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi.

Afin que ces organismes aient l'information dont ils ont besoin pour concevoir, mettre en oeuvre et évaluer leurs programmes d'équité en matière d'emploi, le Conseil du Trésor a fourni à Statistique Canada des ressources financières supplémentaires pour le Programme de données sur l'équité en matière d'emploi. La gestion de ces ressources est dévolue au Comité directeur interministériel de l'équité en matière d'emploi, qui est présidé par le directeur général de la Direction générale de l'équité en matière d'emploi de DRHC et composé de hauts fonctionnaires de DRHC, de la CCDP, du SCT et de Statistique Canada. A également été mis sur pied le Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi (GTIEE), présidé et coordonné par Statistique Canada et formé de représentants de DRHC, de la CCDP, du SCT, de la CFP et de Statistique Canada. D'autres membres du personnel de Statistique Canada sont invités à assister aux réunions du GTIEE lorsque l'examen de certaines questions l'exige. Le Comité directeur et le Groupe de travail ont été créés pour assurer l'uniformité de l'utilisation des données aux fins de l'équité en matière d'emploi et éviter le dédoublement des efforts d'un organisme à un autre.

2.3 Besoins en données aux fins de l'équité en matière d'emploi

Le recensement de la population a constitué la source habituelle de données sur les femmes, les peuples autochtones et les personnes appartenant aux minorités visibles pour les besoins de l'équité en matière d'emploi. Les données relatives aux personnes ayant une incapacité,

¹ *Loi concernant l'équité en matière d'emploi*, article 2.

proviennent de l'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada, réalisée en 1983-1984 et de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), réalisée en 1986 et en 1991.

À partir des résultats du recensement et de l'ESLA, on produit des estimations relatives à l'ensemble de la population et à des sous-populations précises pour chaque groupe désigné dans des régions géographiques choisies. Les estimations qui revêtent un intérêt particulier sont celles qui se rapportent à la «population occupée» dans chaque groupe désigné et qui sont recoupées selon la profession. (On trouvera à la section 6, la définition de «population occupée» et d'autres termes qui sont utilisés dans le contexte de l'équité en matière d'emploi.) Ces données-repères sont fournies aux employeurs afin qu'ils évaluent la représentativité de leurs effectifs. Les membres du GTIEE se sont également servis des données relatives aux groupes désignés tirées du recensement et de l'ESLA pour effectuer des analyses sur d'autres questions d'équité en matière d'emploi.

Les membres du GTIEE considèrent encore le recensement et l'ESLA comme les meilleures sources de données sur l'équité en matière d'emploi. Cependant, certains estiment qu'il serait intéressant d'obtenir des données se rapportant aux membres des groupes désignés plus souvent que tous les cinq ans. La question de la fréquence des données est devenue plus importante encore depuis que la possibilité d'annuler le Recensement de 1996, et, par le fait même, les enquêtes postcensitaires comme l'ESLA, a été avancée en 1993. Les données relatives à l'équité en matière d'emploi tirées du recensement et de l'ESLA ne seraient alors diffusées qu'aux dix ans.

Étant donné l'intérêt suscité par les données intercensitaires relatives aux groupes désignés et la nécessité de trouver d'autres sources de données en prévision de l'annulation éventuelle du recensement ou de l'ESLA, le GTIEE a confié au Groupe des enquêtes spéciales de Statistique Canada la réalisation du projet des estimations intercensitaires.

3. Grandes lignes et objectifs du projet

Les objectifs globaux du projet des estimations intercensitaires sont les suivants :

- 1) Examiner dans quelle mesure les enquêtes existantes ou les nouvelles enquêtes de Statistique Canada, en particulier l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants (ELNE) et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), permettraient de répondre aux besoins en données du Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi (GTIEE).
- 2) En particulier, analyser les possibilités pour ce qui est de répondre aux besoins du GTIEE en estimations intercensitaires relatives à la population occupée dans chacun des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.

Il convient de noter que, par «estimations intercensitaires», on entend des données qui seraient produites à partir d'autres sources que le recensement (ou l'ESLA dans le cas des personnes ayant une incapacité). Par conséquent, l'analyse porte sur des sources de données qui pourraient

être considérées si le Recensement ou l'ESLA de 1996 n'avaient pas lieu. Les données pour lesquelles des besoins ont été exprimés vont d'indicateurs généraux des changements survenus dans l'ensemble des groupes désignés à des estimations détaillées comme celles qui seraient nécessaires à la reproduction des totalisations dans le Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi.

En consultation avec les membres du GTIEE, les paramètres du projet ont été définis plus en détail :

- 1) **Estimations directes** -- Examiner la possibilité d'obtenir des estimations relatives à l'équité en matière d'emploi directement des enquêtes existantes ou des nouvelles enquêtes de Statistique Canada énumérées ci-dessous, compte tenu du plan de sondage et de la taille de l'échantillon de chacune d'elles.
 - Enquête sur la population active (EPA)
 - Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP)
 - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)
 - Enquête longitudinale nationale sur les enfants (ELNE)
 - Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)
 - Enquête sociale générale (ESG)

Les estimations devaient être produites aux niveaux d'agrégation géographique suivants : Canada, provinces, territoires et certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), comme il est décrit à la section 6. Là où il n'était pas possible de produire des estimations provinciales, des estimations régionales devaient être considérées. Il fallait d'abord déterminer s'il était possible d'obtenir des estimations pour l'ensemble du groupe désigné. Le cas échéant, on poussait l'analyse plus loin en examinant la possibilité de produire des estimations relatives à des caractéristiques des membres du groupe désigné.

- 2) **Agrandissement des échantillons** -- Examiner la possibilité d'augmenter la taille de l'échantillon des enquêtes précitées de façon à obtenir des estimations qui soient utilisables.
- 3) **Modélisation** -- Examiner la possibilité de concevoir un système de modélisation qui permettrait de produire des estimations de la population occupée parmi les groupes désignés. (Le système devait reposer sur le genre de liens qui existaient par le passé entre les groupes désignés et d'autres populations et qui pourraient servir d'indicateurs de tendances; le système devait incorporer les données courantes pour la ou les population(s) indicatrice(s).)

Chacune de ces possibilités devait être évaluée sur le plan :

- de la faisabilité (technique et/ou méthodologique);
- du coût et de l'actualité des estimations;
- du niveau de détail des estimations (régions géographiques, sous-populations).

Dans les sections qui suivent, nous décrivons de façon détaillée comment chaque possibilité a été examinée. (L'analyse de la production d'estimations directes et de l'agrandissement des échantillons met à jour les observations formulées par Foy, Hofmann, Satin et Murray dans leur

étude intitulée *Estimations intercentrales relatives aux membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi* et diffusée en 1989.)

Il est à noter que l'utilisation de définitions uniformes pour les groupes désignés et les autres concepts de l'équité en matière d'emploi devrait aussi être examinée pour chacune des possibilités sus mentionnées. Pour les besoins du projet, il a été décidé d'analyser d'abord; du point de vue méthodologique; la possibilité d'obtenir des données relatives à l'équité en matière d'emploi à partir des sources précitées et selon les méthodes décrites. Dans les cas où il serait possible d'en obtenir, il faudrait alors se pencher sur la question de l'uniformité des définitions.

4. Sommaire des besoins en données des membres du GTIEME

Les besoins en données de chacun des membres du GTIEME varient selon le mandat et les responsabilités de l'organisme et du groupe qu'ils représentent. Au nombre de ces responsabilités; signalons notamment leurs divers rôles dans l'administration des trois programmes d'équité en matière d'emploi établis par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire le Programme d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale, le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux.

Pour que les auteurs du projet des estimations intercentrales élaborent des propositions pertinentes quant aux sources de données possibles, il fallait que les besoins de chacun des membres du GTIEME soient bien compris. À cette fin, des réunions ont eu lieu avec des membres du GTIEME pour confirmer et étudier à fond leurs besoins en données. Voici un résumé des besoins qui ont été formulés lors de ces discussions.

4.1 Développement des ressources humaines Canada

Le principal intervenant dans l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* est le ministère du Développement des ressources humaines (DRHC). C'est également à lui qu'incombe l'administration du Programme de contrats fédéraux. À cette fin, la Direction générale de l'équité en matière d'emploi de DRHC a élaboré un règlement sur l'équité en matière d'emploi qui est entré en vigueur avec l'adoption de la loi le 13 août 1986. Ce règlement énonce en détail comment la loi doit être appliquée. Il contient la définition des concepts, les annexes aux fins de la mise en oeuvre de la loi et les directives sur la façon de rédiger les rapports que doivent présenter les employeurs en vertu de la loi.

Le ministère du Développement des ressources humaines est chargé de rédiger un rapport contenant des données sur l'équité en matière d'emploi, en l'occurrence le nombre de personnes occupées dans chacun des quatre groupes désignés, par profession et par province, territoire ou RMR. Les employeurs visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ou le Programme de contrats fédéraux se servent de ces données comme repères pour déterminer la «représentativité» de leurs effectifs. Le ministère répond également aux demandes de données spéciales formulées individuellement par les employeurs.

D'après les représentants de DRHC au sein du GTIEME, ce ministère a l'intention de continuer à publier des données sur l'équité en matière d'emploi tous les cinq ans en se fondant sur les résultats du recensement et de l'ESLA. Par conséquent, l'intérêt principal que revêt le projet des estimations intercensitaires pour DRHC réside dans le fait que ces estimations constitueraient une solution de rechange dans l'éventualité où le recensement et/ou l'ESLA de 1996 seraient annulés. Le ministère souhaiterait également utiliser des estimations intercensitaires pour dégager et analyser les tendances de la population totale ou de la population occupée des groupes désignés. Selon la fiabilité des estimations, les données intercensitaires analysées par DRHC pourraient aussi être mises à la disposition des employeurs.

4.2 Commission canadienne des droits de la personne

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) se sert des rapports présentés par les employeurs conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* pour remplir son mandat, qui consiste notamment à empêcher la perpétration d'actes discriminatoires, en particulier ceux qui, s'ils sont fondés sur un motif de distinction illicite, sont susceptibles d'annihiler les chances d'emploi ou d'avancement d'un individu ou d'une catégorie d'individus².

L'option retenue par la Commission, dans les cas où le rapport d'un employeur indique qu'un ou plus d'un groupe désigné est peut-être sous-représenté parmi son effectif, est de réaliser un examen conjoint avec l'employeur. Des plaintes peuvent également être déposées contre un employeur par des individus ou par la CCDP elle-même, et dans ce cas-là le contenu des rapports serait le fondement des «motifs raisonnables» de croire qu'un acte discriminatoire a peut-être été commis.

La CCDP se sert des données sur l'équité en matière d'emploi pour dresser le profil personnalisé de chaque employeur qui collabore à un examen conjoint ou qui fait l'objet d'une plainte. Il s'agit pour cela de choisir certaines professions (souvent identifiées par le code à quatre chiffres de la Classification type des professions) exercées dans l'entreprise. Il est important que les données sur l'équité en matière d'emploi soient le plus actuelles possible de façon à ce que le rapport d'examen ou le rapport d'enquête soit fondé sur des estimations à jour des taux de disponibilité.

Un des aspects que la CCDP considère important est l'uniformité des définitions utilisées pour la rédaction des rapports et le calcul des estimations des taux de disponibilité. Par exemple, si les questions d'une enquête menée par un employeur sont fondées sur les définitions énoncées dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et que les données sur l'équité en matière d'emploi sont fondées sur des définitions différentes, ces données ne seront pas aussi pertinentes lors de la réalisation d'une enquête ou d'un examen.

² *Loi canadienne sur les droits de la personne, 1977.*

4.3 Secrétariat du Conseil du Trésor

En sa qualité d'employeur relevant de la compétence fédérale, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) doit satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* au sein de la fonction publique, telles qu'elles sont définies dans le cadre du Programme d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale. Le SCT doit notamment supprimer les obstacles au recrutement des membres des groupes désignés et veiller à ce que la proportion de ces membres dans la fonction publique fédérale soit au moins équivalente à leur proportion dans la population où la fonction publique recrute ses employés. Le SCT est tenu de rédiger chaque année un rapport que doit présenter le Président du Conseil du Trésor au Parlement pour décrire la situation de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale.

4.4 Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique (CFP) peut mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale, soit pour remplir son propre mandat, soit à la demande du SCT. Son rôle consiste à analyser les données relatives à l'équité en matière d'emploi pour l'examen de questions touchant la dotation, l'emploi et les possibilités d'avancement dans la fonction publique. La CFP fournit en outre des services d'analyse et de production de données au SCT.

Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les données de la fonction publique fédérale sur l'équité en matière d'emploi pour ce qui concerne les membres des groupes désignés sont fondées sur l'auto-identification, tandis que les données tirées du recensement et de l'ESLA qui sont utilisées à des fins de comparaison sont fondées sur l'origine ethnique et les réponses à d'autres questions. Pour mener à bien les analyses mentionnées précédemment et suivre le déroulement de ses activités, la CFP a besoin de données qui soient fondées sur des définitions uniformes des groupes désignés. Elle a également besoin de données sur les diplômés récents selon leur domaine d'étude.

5. Aperçu des sources de données existantes

Pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi, les données relatives aux femmes, aux autochtones et personnes appartenant aux minorités visibles du Canada ont toujours été tirées du recensement. Les données sur les personnes ayant une incapacité, provenaient de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), réalisée en 1986 et 1991.

Des données ont aussi été tirées d'autres sources dans le passé pour des applications précises du GTIEME. Il s'agissait :

- de l'Enquête sur l'activité (EA)
- de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END)
- de l'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada (ESIC)
- de la Base de données sur la mobilité des immigrants

- des systèmes informatiques de renseignements sur les élèves
- le Système d'information statistique sur la clientèle des universités (SISCU)
- le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC)

En outre, les deux projets suivants ont été entrepris dans le but de fournir des projections au GTIEME :

- projections démographiques (projet de la Division de la démographie de Statistique Canada)
- projections de la population active (projet réalisé par M. Boothby pour le compte du ministère du Développement des ressources humaines).

On trouvera à l'annexe A une brève description de ces sources de données.

6. Définitions principales se rapportant à l'équité en matière d'emploi

6.1 Groupes désignés

Les groupes désignés pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi sont «les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada³. Ces groupes sont définis plus précisément dans les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi*. À partir de ces définitions générales, le GTIEME a décrit de façon détaillée les personnes à inclure dans chaque catégorie aux fins de l'extraction et de l'analyse de données. La version la plus récente de ces définitions, en fonction desquelles on a tiré les données du Recensement et de l'ESLA de 1991, a été diffusée en décembre 1993. On trouvera, dans les pages qui suivent, la définition de chaque groupe désigné, telle qu'elle est précisée dans les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi*, ainsi qu'un sommaire des définitions actuelles établies par le GTIEME. Pour plus de détails sur les définitions, le nombre de personnes appartenant aux groupes désignés et les comparaisons avec les définitions utilisées en 1986, on peut consulter le document du GTIEME intitulé «*Les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées... Définitions utilisées en 1991 pour les besoins de l'équité en matière d'emploi*».

6.1.1 Femmes

Les données qui se rapportent aux femmes proviennent du recensement et de l'ESLA, au moyen de la question sur le sexe du répondant.

³ *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, article 2.

6.1.2 Autochtones

Selon les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi*, les autochtones sont «les Indiens, les Inuit ou les Métis». Au Recensement de 1991, on s'est servi des réponses aux questions portant sur les origines ethniques ancestrales et sur le statut d'Indien inscrit pour calculer la population des autochtones. Une personne était considérée comme autochtone si elle avait déclaré au moins une origine autochtone (c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) et/ou si elle s'était identifiée comme Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*. (Les personnes que leur origine ethnique plaçait aussi parmi les membres d'une minorité visible étaient comptées dans les deux groupes désignés.)

6.1.3 Personnes appartenant aux minorités visibles

Selon les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi*, les personnes appartenant à une minorité visible sont réputées être les «personnes qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche». Comme les recensements de 1986 et de 1991 ne comportaient pas de question qui aurait pu permettre de dénombrer directement les personnes appartenant à une minorité visible, on a calculé la population de ces personnes à partir des réponses à d'autres questions. En 1991, ce sont les réponses aux questions sur l'origine ethnique ancestrale, le lieu de naissance et la langue maternelle qui ont servi à déterminer si les personnes appartenaient ou avaient des chances d'appartenir à une minorité visible au Canada. (Comme il a été mentionné précédemment, les personnes qui répondaient aussi à la définition d'«autochtone» étaient comptées dans les deux groupes désignés.)

Les minorités visibles ont été classées en sous-catégories selon leur origine ethnique ancestrale, leur lieu de naissance, leur langue maternelle et leur religion. (Il faut préciser que la question portant sur la religion dans le recensement n'a servi qu'à classer les personnes dans une sous-catégorie et non à les inclure dans la catégorie des minorités visibles.) Les sous-catégories de la catégorie des personnes appartenant aux minorités visibles sont :

- Noirs
- Asiatiques du Sud
- Chinois
- Coréens
- Japonais
- Asiatiques du Sud-Est
- Philippins
- Autres habitants des Îles du Pacifique
- Habitants de l'Asie occidentale et Arabes
- Latino-américains
- Origines multiples

Ces sous-catégories ont été établies par le GTIEME à des fins d'analyse; elles ne sont pas précisées comme telles dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

6.1.4 Personnes ayant une incapacité

Selon les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi*, les personnes ayant une incapacité (personnes handicapées) sont définies comme étant des «personnes qui :

- (i) souffrent d'un handicap persistant d'ordre physique, mental, psychiatrique ou sensoriel ou qui ont des difficultés d'apprentissage persistantes;
- (ii) se considèrent ou croient qu'un employeur ou employeur éventuel pourrait les considérer comme étant défavorisées sur le plan de l'emploi en raison du handicap visé au sous-alinéa (i)».

À l'aide des données de l'ESLA de 1991, on a défini, pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi, les personnes atteintes d'une incapacité comme étant les personnes âgées de 15 à 64 ans vivant dans des ménages privés qui sont limitées dans leurs activités (handicap persistant) et :

- qui sont limitées dans le genre ou la quantité de travail qu'elles peuvent accomplir,
- OU - qui croient que leur employeur ou qu'un employeur éventuel pourrait les considérer comme désavantagées sur le plan de l'emploi,
- OU - qui ont besoin d'aménagements spéciaux pour travailler,
- OU - qui croient avoir perdu des chances d'avancement dans le passé en raison de leur affection ou de leur problème de santé,
- OU - dans le cas des personnes inactives ne pouvant absolument pas occuper d'emploi, qui se sont heurté à des obstacles précis (autre que l'incapacité elle-même) les ayant découragées de chercher du travail.»

6.2 Population occupée

C'est en se fondant sur un large éventail de données que les employeurs, les membres des groupes désignés et d'autres personnes peuvent évaluer les progrès réalisés sur le plan de l'équité en matière d'emploi. Ces données se rapportent à l'effectif des groupes désignés ainsi qu'aux taux d'activité et de chômage, à la profession et au niveau de scolarité de leurs membres. Certains de ces concepts s'appliquent à l'ensemble de la population, tandis que d'autres conviennent plutôt à de petites parties de celle-ci. La principale sous-population dont on se sert pour produire les données relatives à l'équité en matière d'emploi est la «population occupée».

Pour extraire les données du Recensement de 1991 se rapportant aux femmes, aux autochtones et aux minorités visibles, on a défini la «population occupée» comme étant l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui ont travaillé en 1990 ou en 1991 (c'est-à-dire dans les dix-huit mois ayant précédé le jour du recensement, en juin 1991). Pour ce qui est de personnes

ayant une incapacité, la «population occupée» était l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont travaillé à un moment ou à un autre au cours des cinq ans ayant précédé l'ESLA.

Dans le cadre du projet des estimations intercensitaires, on s'est servi de ces définitions de «population occupée» pour déterminer s'il était possible de produire des estimations relatives à des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi à partir d'autres sources de données. Dans certains cas, on a dû adapter un peu les définitions parce que le contenu ou la méthodologie dans les autres sources de données différaient quelque peu; les différences ont cependant été indiquées.

6.3 Régions géographiques

Les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi* définissent les régions géographiques suivantes pour les besoins de la déclaration des renseignements :

- 1) le Canada,
- 2) les dix provinces et les deux territoires,
- 3) huit régions métropolitaines de recensement désignées (RMR) -- Calgary, Edmonton, Halifax, Montréal, Regina, Toronto, Vancouver et Winnipeg.

6.4 Profession

Les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi* définissent les douze groupes de professions suivantes pour les besoins du programme de l'équité en matière d'emploi en regroupant les codes à quatre chiffres de la Classification type des professions (CTP) :

1. Cadres supérieurs
2. Cadres intermédiaires et autres cadres
3. Professionnels
4. Semi-professionnels et techniciens
5. Surveillants
6. Contremaîtres
7. Employés de bureau
8. Employés du secteur de la vente
9. Employés du secteur des services
10. Travailleurs qualifiés et artisans
11. Travailleurs manuels semi-spécialisés
12. Autres travailleurs manuels⁴

Comme des modifications ont été apportées récemment à la Classification nationale des professions (CNP), des renseignements supplémentaires seront fournis pour le codage de certains

⁴ Rapport technique n° 3 sur l'équité en matière d'emploi.

groupes de professions. Par conséquent, on a proposé la version révisée suivante des groupes de professions :

1. Cadres supérieurs (niveau de compétence A)
2. Cadres intermédiaires et autres cadres (niveau de compétence A)
3. Professionnels (niveau de compétence A)
4. Semi-professionnels et techniciens (niveau de compétence B)
5. Surveillants (niveau de compétence B)
6. Contremaîtres (niveau de compétence B)
7. Commis d'administration et commis principaux (niveau de compétence B)
8. Travailleurs des secteurs de la vente et des services (niveau de compétence B)
9. Travailleurs qualifiés et artisans (niveau de compétence B)
10. Employés de bureau (niveau de compétence C)
11. Travailleurs des secteurs de la vente et des services (niveau de compétence C)
12. Travailleurs manuels spécialisés (niveau de compétence C)
13. Travailleurs des secteurs de la vente et des services (niveau de compétence D)
14. Autres travailleurs manuels (niveau de compétence D)

À l'heure actuelle, les *Règlements sur l'équité en matière d'emploi* précisent que les données relatives à l'équité en matière d'emploi doivent être déclarées selon les douze catégories professionnelles fondées sur la CTP. C'est donc en fonction de ces catégories que sera rédigé le rapport sur l'équité en matière d'emploi établi à partir des données du recensement et de l'ESLA de 1991. Il est prévu qu'un deuxième rapport de données sera préparé, celui-là selon les catégories de la CNP.

7. Estimations relatives aux groupes désignés

Les données relatives aux femmes, aux autochtones et aux personnes appartenant aux minorités visibles au Canada dont on a besoin pour le programme d'équité en matière d'emploi proviennent du Recensement de la population de 1991⁵. Les données sur les personnes ayant une incapacité, sont tirées de l'Enquête sur les limitations d'activités (ESLA), réalisée en 1991 après le recensement. Le nombre de personnes appartenant à une minorité visible, d'autochtones⁶ et de personnes ayant une incapacité a été calculé au moyen des réponses à certaines questions (tel qu'indiqué à la section 6). Le nombre de femmes, de personnes appartenant à une minorité visible et d'autochtones âgés de 15 ans et plus ainsi que le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une incapacité sont donnés au tableau 1. Les proportions (en pourcentage) de chacun des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi dans la population en général sont données au tableau 2. Ce dernier est un complément important aux tableaux subséquents pour l'examen de la possibilité de produire, à partir de certaines enquêtes de Statistique Canada, des estimations relatives à chacun des quatre groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.

⁵ En 1991, pour la première fois, le Recensement de la population incluait les résidents permanents et les résidents non permanents du Canada. Les résidents non permanents sont les personnes qui demandent le statut de réfugié au Canada, les personnes au Canada qui détiennent un permis de séjour pour étudiants, les personnes au Canada qui détiennent un permis de travail et les personnes au Canada qui détiennent un permis ministériel. Ce changement dans l'univers de la population du recensement a influé particulièrement sur le nombre de personnes appartenant aux minorités visibles. Les résidents permanents sont les citoyens canadiens et les immigrants reçus.

⁶ Les chiffres de cette population excluent 78 réserves indiennes et établissements indiens qui n'ont pas été complètement dénombrés lors du Recensement de 1991.

Tableau 1 : Effectif des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi, selon le Recensement de la population de 1991

Région géographique	Pop. totale, 15 ans et plus	Femmes, 15 ans et plus	Personnes appartenant aux minorités visibles, 15 ans et plus	Autochtones, 15 ans et plus			Population des 15 à 64 ans	Personnes ayant une incapacité, 15 à 64 ans
				Dans les réserves*	Hors des réserves	Total		
CANADA	21 304 736	10 882 590	1 881 300	117 295	533 995	651 290	18 372 416	1 285 220
T.-N.	436 030	219 230	3 040	355	7 980	8 335	384 935	12 145
I.-P.-É.	98 750	50 380	980	220	940	1 165	83 055	5 940
N.-É.	706 675	362 690	22 115	3 550	10 730	14 280	600 200	62 385
N.-B.	565 315	288 685	6 250	1 865	6 870	8 735	483 575	43 615
QUÉBEC	5 433 245	2 794 220	280 215	13 675	84 375	98 040	4 726 985	224 040
ONTARIO	7 922 925	4 063 120	977 075	18 805	145 180	163 990	6 824 390	505 735
MANITOBA	839 890	428 900	53 260	21 660	50 870	75 525	703 020	54 465
SASK.	738 680	374 765	18 335	17 310	38 830	56 140	609 560	52 880
ALBERTA	1 918 290	960 390	169 630	14 150	76 175	90 325	1 708 340	145 890
C.-B.	2 585 525	1 311 940	348 840	25 315	86 710	112 025	2 191 490	174 555
YUKON	20 855	10 000	505	250	4 085	4 335	19 815	1 300
T.N.-O.	38 550	18 280	1 060	135	21 255	21 390	37 055	2 255
HALIFAX	253 785	131 405	14 465	25	4 605	4 630	225 340	17 450
MONTREAL	2 508 985	1 306 080	258 275	-	33 345	33 345	2 181 265	89 040
TORONTO	3 108 880	1 599 535	760 725	110	28 585	28 695	2 732 160	151 815
WINNIPEG	514 170	266 770	49 615	-	28 955	28 960	435 240	34 555
REGINA	145 320	75 270	6 870	-	7 585	7 590	126 325	9 475
CALGARY	581 945	293 210	74 920	495	15 195	15 690	527 655	36 815
EDMONTON	641 170	324 115	75 915	1 070	25 610	26 680	575 930	52 630
VANCOUVER	1 286 230	657 205	290 375	1 335	28 620	29 955	1 105 495	74 595

* Selon la définition du recensement. Les utilisateurs peuvent consulter le Dictionnaire du recensement (N° 92-301F au catalogue) pour la définition complète.

Tableau 2 : Recensement de 1991. Proportion dans la population des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi

Région géographique	Femmes, 15 ans et plus	Personnes appartenant aux minorités visibles, 15 ans et plus	Autochtones, 15 ans et plus			Personnes ayant une incapacité, 15 à 64 ans
			Dans les réserves*	Hors des réserves	Total	
CANADA	51,08 %	8,83 %	0,55 %	2,51 %	3,06 %	7,00 %
T.-N.	50,28 %	0,70 %	0,08 %	1,83 %	1,91 %	3,16 %
I.-P.-É.	51,02 %	0,99 %	0,22 %	0,95 %	1,18 %	7,15 %
N.-É.	51,32 %	3,13 %	0,50 %	1,52 %	2,02 %	10,39 %
N.-B.	51,07 %	1,11 %	0,33 %	1,22 %	1,55 %	9,02 %
QUÉBEC	51,43 %	5,16 %	0,25 %	1,55 %	1,80 %	4,74 %
ONTARIO	51,28 %	12,33 %	0,24 %	1,83 %	2,07 %	7,41 %
MANITOBA	51,07 %	6,34 %	2,58 %	6,06 %	8,64 %	7,75 %
SASK.	50,73 %	2,48 %	2,34 %	5,26 %	7,60 %	8,68 %
ALBERTA	50,06 %	8,84 %	0,74 %	3,97 %	4,71 %	8,54 %
C.-B.	50,74 %	13,49 %	0,98 %	3,35 %	4,33 %	7,97 %
YUKON	47,95 %	2,42 %	1,20 %	19,59 %	20,79 %	6,56 %
T.N.-O.	47,42 %	2,75 %	0,35 %	55,14 %	55,49 %	6,09 %
HALIFAX	51,78 %	5,77	0,01 %	1,81 %	1,83 %	7,74 %
MONTRÉAL	52,06 %	10,29 %	-	1,33 %	1,33 %	4,08 %
TORONTO	51,45 %	24,47 %	-	0,92 %	0,92 %	5,56 %
WINNIPEG	51,88 %	9,65 %	-	5,63 %	5,63 %	7,94 %
REGINA	51,80 %	4,73 %	-	5,22 %	5,22 %	7,50 %
CALGARY	50,38 %	12,87 %	0,09 %	2,61 %	2,70 %	6,98 %
EDMONTON	50,55 %	11,84 %	0,17 %	3,99 %	4,16 %	9,14 %
VANCOUVER	51,10 %	22,58 %	0,1 %	2,23 %	2,33 %	6,75 %

8. Possibilités de produire des estimations relatives aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi directement à partir de certaines enquêtes de Statistique Canada

On a examiné les possibilités de produire des estimations relatives aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi à partir de trois enquêtes distinctes, soit l'Enquête sur la population active (EPA), l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP). Comme les échantillons de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants (ELNE) sont, d'une part, tirés de la base de sondage de l'EPA et, d'autre part, de plus petite taille que ceux des trois autres enquêtes, il a été décidé de ne pas faire de calculs détaillés à partir de ces enquêtes pour le moment. Si les résultats obtenus pour les trois autres enquêtes le justifient, il y aurait lieu d'examiner plus à fond la possibilité de se servir également de l'EFC et de l'ELNE. De même, aucun calcul n'a été effectué au moyen des données de l'Enquête sociale générale (ESG) en raison de la petite taille de son échantillon comparativement à celui des autres enquêtes, mais cela pourrait se faire ultérieurement. (On trouvera à l'annexe A des renseignements détaillés sur la taille des échantillons et d'autres caractéristiques de ces enquêtes.)

Les tableaux présentés plus loin illustrent la possibilité de produire, à partir des résultats de l'EPA, de l'EDTR et de l'ENSP, des estimations relatives aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi. Pour chaque enquête, un tableau distinct a été préparé pour chaque groupe désigné. Les intitulés des colonnes dans tous les tableaux contiennent les expressions suivantes :

$\min P_i$ = proportion minimum de personnes appartenant au groupe désigné pour laquelle on peut produire des estimations

P_i = proportion de la population des 15 ans et plus (ou des 15 à 64 ans pour les personnes ayant une incapacité) appartenant au groupe désigné selon le Recensement ou l'ESLA de 1991

n_i = taille estimée du groupe désigné dans l'échantillon de l'enquête
(c.-à-d. n_i = taille de l'échantillon $\times P_i$)

$\min p_i$ = proportion minimum de personnes dans le groupe désigné devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques

Après chaque tableau, des exemples précis sont donnés afin d'aider le lecteur à interpréter la signification des chiffres. La méthodologie utilisée pour la construction de ces tableaux est décrite en détail à l'annexe C.

8.1 Enquête sur la population active (EPA)

L'EPA est une enquête-ménage réalisée chaque mois auprès d'un échantillon de personnes de 15 ans ou plus dans les dix provinces du Canada. De l'univers de l'EPA sont exclus les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Pour les besoins du plan de sondage, chaque province constitue un échantillon indépendant. L'échantillon complet est divisé en six panels, ou groupes de renouvellement, chacun comptant environ 9 000 logements. Chaque panel est lui-même représentatif de la population du Canada. Chaque ménage choisi dans l'EPA reste dans l'échantillon pendant six mois consécutifs, après quoi il est supprimé de l'échantillon par renouvellement. Ainsi, chaque mois, un panel est supprimé de l'échantillon actif et remplacé par un nouveau. L'objectif principal de l'EPA est de mesurer des caractéristiques liées à l'emploi. La plupart des données de l'EPA relatives à l'activité et aux caractéristiques des emplois se rapportent à l'emploi que les répondants occupaient pendant la semaine de référence de l'enquête ou au dernier emploi qu'ils occupaient avant la semaine de référence. Pour ce qui concerne les groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi, l'EPA ne met en évidence d'aucune façon les personnes faisant partie d'une minorité visible, les personnes ayant une incapacité et les autochtones. Les tableaux 3A à 3D illustrent la fiabilité des estimations de l'EPA pour chacun des quatre groupes désignés, selon les lignes directrices de Statistique Canada relatives à la diffusion des données. On trouvera au tableau 7A, à la section 9, des données se rapportant à la taille que devraient avoir les échantillons de l'EPA pour que des estimations relatives aux groupes désignés puissent être produites selon le plan de sondage actuel de l'enquête. Pour plus de renseignements sur la méthodologie de l'EPA, on peut consulter, à l'annexe B, la partie qui porte sur cette enquête.

Tableau 3A : Données de l'Enquête sur la population active, novembre 1993

Région géographique	Taille de l'échantillon, de 15 ans et plus	FEMMES (EPS = 1,5, c.v. = 16,5 %)			
		min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada*	115 901	0,05 %	51,09 %*	59 142**	0,09 %
T.-N.	6 256	0,87 %	50,28 %	3 146	1,72 %
Î.-P.-É.	2 968	1,82 %	51,02 %	1 514	3,51 %
N.-É.	8 069	0,68 %	51,32 %	4 141	1,31 %
N.-B.	7 160	0,76 %	51,07 %	3 657	1,48 %
Qué.	21 831	0,25 %	51,43 %	11 228	0,49 %
Ont.	33 413	0,16 %	51,28 %	17 134	0,32 %
Man.	7 422	0,74 %	51,07 %	3 790	1,43 %
Sask.	8 316	0,66 %	50,73 %	4 219	1,29 %
Alberta	10 384	0,53 %	50,06 %	5 198	1,05 %
C.-B.	10 082	0,54 %	50,74 %	5 116	1,07 %
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	1 219	4,32 %	51,78 %	631	8,03 %
Montréal	2 812	1,92 %	52,06 %	1464	3,63 %
Toronto	2 986	1,81 %	51,45 %	1536	3,46 %
Winnipeg	2 106	2,55 %	51,88 %	1093	4,80 %
Regina	1 091	4,81 %	51,80 %	565	8,88 %
Calgary	1 779	3,00 %	50,38 %	896	5,79 %
Edmonton	2 074	2,59 %	50,55 %	1048	4,99 %
Vancouver	1 878	2,85 %	51,10 %	960	5,43 %

Comme la proportion minimum de femmes pour laquelle on peut produire des estimations (min P_i) est inférieure à la proportion de femmes dans la population (P_i), on peut produire des estimations relatives aux femmes dans toutes les régions géographiques, conformément aux lignes directrices de Statistique Canada concernant la diffusion des données. La colonne « n_i » indique le nombre estimé de femmes dans l'échantillon de l'EPA. Compte tenu de la taille de cet échantillon, les proportions minimums de femmes devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques sont indiquées dans la colonne «min p_i ». Ainsi, la proportion de femmes qui possèdent une caractéristique donnée doit être supérieure ou égale aux pourcentages indiqués dans la colonne «min p_i » pour que l'on

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

puisse produire des estimations. Par exemple, à Halifax, on estime que le nombre de femmes dans l'échantillon de l'EPA est de 631. La proportion de femmes dans cette région qui présentent une caractéristique donnée doit être 8,03 % ou plus pour que des estimations puissent être produites relativement à cette caractéristique.

Tableau 3B : Données de l'Enquête sur la population active, novembre 1993

Région géographique	Taille de l'échantillon, population de 15 ans et plus	PERSONNES APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)			
		min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada*	115 901	0,16 %	8,85 %	8 606**	2,09 %
T.-N.	6 256	2,85 %	0,70 %	44	
I.-P.-É.	2 968	5,83 %	0,99 %	29	
N.-É.	8 069	2,23 %	3,13 %	253	42,10 %
N.-B.	7 160	2,50 %	1,11 %	79	
Qué	21 831	0,83 %	5,16 %	1 126	14,02 %
Ont.	33 413	0,55 %	12,33 %	4 120	4,27 %
Man.	7 422	2,41 %	6,34 %	471	28,07 %
Sask.	8 316	2,16 %	2,48 %	206	47,10 %
Alberta	10 384	1,74 %	8,84 %	918	16,67 %
C.-B.	10 082	1,79 %	13,49 %	1 360	11,90 %
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	1 219	13,09 %	5,77 %	70	
Montréal	2 812	6,13 %	10,29 %	289	38,83 %
Toronto	2 986	5,79 %	24,47 %	731	20,09 %
Winnipeg	2 106	8,02 %	9,65 %	203	47,47 %
Regina	1 091	14,41 %	4,73 %	52	
Calgary	1 779	9,36 %	12,87 %	229	44,51 %
Edmonton	2 074	8,13 %	11,84 %	246	42,79 %
Vancouver	1 878	8,91 %	22,58 %	424	30,22 %

Les cases ombrées indiquent les régions géographiques pour lesquelles on ne peut faire d'estimations relatives aux minorités visibles. Par exemple, à Terre-Neuve, il est possible de produire des estimations pour un effectif ne représentant que 2,85 % de la population, mais les personnes appartenant aux minorités visibles ne forment que 0,7 % de la population. Par conséquent, la taille de l'échantillon actuel de l'Enquête sur la population active dans cette province ne permet pas de produire d'estimations relativement à ce groupe désigné. La taille que devraient avoir les échantillons de l'EPA pour que l'on puisse produire des estimations relatives aux divers groupes désignés, selon la région géographique, est donnée au tableau 7A.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

Dans les régions géographiques où l'on peut produire des estimations relatives aux personnes faisant partie d'une minorité visible, la proportion minimum de celles qui doivent présenter une caractéristique donnée pour qu'on puisse produire des estimations est indiquée dans la colonne «min p_i». La proportion de personnes qui présentent une certaine caractéristique doit être supérieure ou égale à celle qui figure dans la colonne «min p_i» pour que des estimations puissent être produites relativement à cette caractéristique.

Tableau 3C : Données de l'Enquête sur la population active, novembre 1993

Région géographique	Taille de l'échantillon, population de 15 ans et plus	AUTOCHTONES (HORS DES RÉSERVES) (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)			
		min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	115 901	0,16 %	2,39 %*	2 940**	5,88 %
T.-N.	6 256	2,85 %	1,83 %	114	
Î.-P.-É.	2 968	5,83 %	0,95 %	28	
N.-É.	8 069	2,23 %	1,52 %	123	
N.-B.	7 160	2,50 %	1,22 %	87	
Qué.	21 831	0,83 %	1,55 %	338	35,18 %
Ont.	33 413	0,55 %	1,83 %	611	23,10 %
Man.	7 422	2,41 %	6,06 %	450	28,99 %
Sask.	8 316	2,16 %	5,26 %	437	29,57 %
Alberta	10 384	1,74 %	3,97 %	412	30,82 %
C.-B.	10 082	1,79 %	3,35 %	338	35,22 %
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	1 219	13,09 %	1,81 %	22	
Montréal	2 812	6,13 %	1,33 %	37	
Toronto	2 986	5,79 %	0,92 %	27	
Winnipeg	2 106	8,02 %	5,63 %	119	
Regina	1 091	14,41 %	5,22 %	57	
Calgary	1 779	9,36 %	2,61 %	46	
Edmonton	2 074	8,13 %	3,99 %	83	
Vancouver	1 878	8,91 %	2,23 %	42	

Comme les autochtones vivant dans les réserves sont exclus de l'univers de l'EPA, on se sert de la proportion «P_i» d'autochtones vivant en dehors de celles-ci pour déterminer si l'on peut produire des estimations relativement à ce groupe.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

On peut voir dans le tableau qu'on ne peut produire d'estimations pour ce groupe désigné ni dans les provinces de l'Atlantique ni dans les huit régions métropolitaines de recensement désignées. Dans les régions géographiques où l'on peut produire des estimations relatives aux autochtones, la proportion de ceux qui présentent une certaine caractéristique doit être aussi grande que les proportions indiquées dans la colonne «min p_i» pour qu'on puisse produire des estimations relatives à cette caractéristique.

La taille requise des échantillons pour que le nombre d'autochtones puisse être estimé selon la région géographique est donnée au tableau 7A.

Tableau 3D : Données de l'Enquête sur la population active, novembre 1993

Région géographique	Taille de l'échantillon, 15 à 64 ans	PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ (EPS = 2, c.v. = 16,5 %)			
		min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	97 693	0,08 %	7,00 %*	7 042**	1,03 %
T.-N.	5 505	1,32 %	3,16 %	174	29,69 %
Î.-P.-É.	2 459	2,90 %	7,15 %	176	29,47 %
N.-É.	6 667	1,09 %	10,39 %	693	9,59 %
N.-B.	6 065	1,20 %	9,02 %	547	11,84 %
Qué.	18 887	0,39 %	4,74 %	895	7,58 %
Ont.	28 191	0,26 %	7,41 %	2 089	3,40 %
Man.	6 017	1,21 %	7,75 %	466	13,61 %
Sask.	6 530	1,11 %	8,68 %	567	11,47 %
Alberta	8 924	0,82 %	8,54 %	762	8,79 %
C.-B.	8 448	0,86 %	7,97 %	673	9,84 %
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	1 196	5,79 %	7,74 %	93	44,25 %
Montréal	2 447	2,91 %	4,08 %	100	42,39 %
Toronto	2 574	2,77 %	5,56 %	143	33,92 %
Winnipeg	1 748	4,03 %	7,94 %	139	34,61 %
Regina	927	7,34 %	7,50 %	70	51,38 %
Calgary	1 552	4,52 %	6,98 %	108	40,41 %
Edmonton	1 825	3,87 %	9,14 %	167	30,58 %
Vancouver	1 594	4,41 %	6,75 %	108	40,57 %

Comme la proportion minimum pour laquelle on peut produire des estimations (min P_i) est inférieure à la proportion de personnes ayant une incapacité (P_i), on peut produire des estimations relatives à ces personnes dans toutes les régions géographiques, conformément aux

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

lignes directrices de Statistique Canada relatives à la diffusion des données. La colonne « n_i » indique le nombre estimé de personnes ayant une incapacité dans l'échantillon de l'EPA. Compte tenu de la taille de cet échantillon, les proportions minimums de personnes ayant une incapacité devant présenter une caractéristique donnée pour que l'on puisse produire des estimations relatives à cette caractéristique sont indiquées dans la colonne « $\min p_i$ ». Autrement dit, la proportion de personnes dans ce groupe désigné qui possèdent une certaine caractéristique doit être supérieure ou égale aux pourcentages indiqués dans la colonne « $\min p_i$ ».

Lorsqu'il était impossible de faire des estimations pour des groupes désignés dans certaines provinces, on a regroupé les provinces par région et examiné les données régionales afin de déterminer si l'on pouvait produire des estimations pour les groupes en question. Les résultats de ces calculs sont présentés aux tableaux 3E et 3F.

Tableau 3E : EPA, Personnes appartenant aux minorités visibles

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	$\min P_i$	P_i	n_i	$\min p_i$
Canada*	115 901	0,16 %	8,85 % *	8 846 **	1,76 %
Atlantique	24 453	0,75 %	1,79 %	438	29,56 %
Québec	21 831	0,83 %	5,16 %	1 126	14,02 %
Ontario	33 413	0,55 %	12,33 %	4 120	4,27 %
Prairies	26 122	0,70 %	6,90 %	1 802	9,25 %
C.-B.	10 082	1,79 %	13,49 %	1 360	11,90 %

Tableau 3F : EPA, Autochtones

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	$\min P_i$	P_i	n_i	$\min p_i$
Canada*	115 901	0,16 %	2,39 % *	2 885 **	5,94 %
Atlantique	24 453	0,75 %	1,47 %	359	33,85 %
Québec	21 831	0,83 %	1,55 %	338	35,18 %
Ontario	33 413	0,55 %	1,83 %	611	23,10 %
Prairies	26 122	0,70 %	4,74 %	1 239	12,91 %
C.-B.	10 082	1,79 %	3,35 %	338	35,22 %

À l'échelle régionale, il est possible de produire des estimations pour ces deux groupes désignés. Par exemple, dans la région de l'Atlantique, le nombre estimé de personnes appartenant à une minorité visible dans l'échantillon de l'EPA est de 438. Compte tenu de la taille de cet échantillon, la proportion de personnes faisant partie d'une minorité visible dans cette région qui présentent une certaine caractéristique doit être d'au moins 29,56 % pour que l'on puisse produire des estimations pour cette caractéristique.

Selon les chiffres présentés dans ces tableaux, il est possible, à l'échelle régionale, de produire des estimations relatives à ces deux groupes désignés.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

8.2 Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu est une enquête-ménage qui suivra les personnes et les familles pendant six ans à compter de janvier 1994. Comme l'EDTR est une enquête longitudinale, elle permettra de recueillir des renseignements sur des événements importants qui surviennent dans la vie d'une personne, comme la formation et la dissolution de la famille, la migration et la perte d'un emploi. Chaque année, en janvier, on recueillera des données sur le travail, et en mai, des données sur le revenu. Outre les données longitudinales, l'enquête permettra de produire des données transversales annuelles, dont des estimations du nombre de personnes occupées ou en chômage à un moment ou à un autre dans l'année ainsi que des répartitions des salaires annuels. La population visée par l'EDTR comprend toutes les personnes qui vivent au Canada, à l'exception des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des pensionnaires d'un établissement institutionnel, des personnes qui vivent dans une réserve indienne et des membres à plein temps des Forces armées canadiennes.

Un échantillon de 20 000 ménages (formant un panel) sera sélectionné tous les trois ans. Au moment de la sélection du panel, celui-ci sera représentatif de la population cible. Chaque panel fera partie de l'échantillon de l'EDTR pendant six ans. Il est important de noter que l'échantillon de l'EDTR sera constitué de l'ensemble des personnes qui vivaient dans les ménages échantillonnés au moment où le panel a été introduit dans l'échantillon. Les personnes échantillonnées feront partie de l'échantillon pendant toute la durée de la participation du panel à l'enquête même si quelques-unes ou la totalité d'entre elles déménagent.

Dans les tableaux qui suivent, on a calculé la taille de l'échantillon de l'EDTR formé des personnes âgées de 15 ans et plus en appliquant à la taille de l'échantillon total de l'EDTR un facteur de proportionnalité basé sur les données de l'EPA. On peut voir au tableau 4A des estimations de la taille prévue de l'échantillon par région géographique pour la période allant de 1994 à 2000. La première année, on suppose que le taux de réponse à la collecte des données sur le travail sera de 90 %. On suppose un taux de 95 % la deuxième année et de 98 % la troisième année et les années subséquentes. Avec l'introduction d'un nouveau panel tous les trois ans, la taille de l'échantillon de l'EDTR atteindra son maximum en 1997, en 2000, en 2003, etc. Pour les besoins de notre examen de la possibilité de produire des estimations intercensitaires relatives à chacun des quatre groupes désignés, c'est la taille maximum de l'échantillon, telle qu'elle a été calculée pour 1997, qui est donnée dans les tableaux 4B à 4E.

Pour des renseignements supplémentaires sur la méthodologie de l'EDTR, on peut lire la section qui se rapporte à cette enquête à l'annexe B.

Tableau 4A : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, taille estimée des échantillons pour la période 1994 à 2000

Région géographique	Taille de l'échantillon de l'EDTR (pop. totale)	Facteur de proportionnalité d'après l'EPA	Échantillon initial de l'EDTR (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 1994 (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 1995 (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 1996 (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 1997 (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 1998 (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 1999 (pop. de 15 ans et plus)	Taille prévue de l'échantillon en 2000 (pop. de 15 ans et plus)
CANADA*	40 155	0,789238	31 556	28 400	26 980	26 440	54 310	52 373	48 682	54 312
T.-N.	2 370	0,773192	1 832	1 649	1 567	1 535	3 154	3 041	2 827	3 154
I.-P.-É.	921	0,770882	710	639	607	595	1 222	1 178	1 095	1 222
N.-É.	2 805	0,79317	2 225	2 002	1 902	1 864	3 829	3 693	3 432	3 829
N.-B.	2 570	0,789001	2 028	1 825	1 734	1 699	3 490	3 365	3 128	3 490
QUÉBEC	7 484	0,797798	5 971	5 374	5 105	5 003	10 276	9 910	9 211	10 276
ONTARIO	10 857	0,794115	8 622	7 760	7 372	7 224	14 839	14 310	13 301	14 839
MANITOBA	2 781	0,778115	2 164	1 948	1 850	1 813	3 724	3 592	3 338	3 724
SASK.	2 998	0,756813	2 269	2 042	1 940	1 901	3 905	3 766	3 500	3 905
ALBERTA	3 795	0,761474	2 890	2 601	2 471	2 421	4 974	4 796	4 458	4 974
C.-B.	3 574	0,796157	2 845	2 561	2 433	2 384	4 897	4 723	4 390	4 897
YUKON										
T.N.-O.										
HALIFAX	454	0,798996	363	326	310	304	624	602	560	624
MONTRÉAL	950	0,811676	771	694	659	646	1 327	1 280	1 190	1 327
TORONTO	1 002	0,804762	806	726	689	676	1 388	1 338	1 244	1 388
WINNIPEG	772	0,79641	615	553	526	515	1 058	1 020	949	1 058
REGINA	519	0,767103	398	358	340	334	685	661	614	685
CALGARY	707	0,777783	550	495	470	461	946	913	848	946
EDMONTON	919	0,770493	708	637	605	593	1 219	1 175	1 092	1 219
VANCOUVER	695	0,811955	564	508	482	473	971	937	871	971

* Le total pour le Canada correspond à la somme des totaux provinciaux.

Tableau 4B : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (janvier 1997)

Région géographique	Taille de l'échantillon, (Population de 15 ans et plus)	FEMMES (EPS = 1,5, c.v. = 16,5 %)			
		min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	54 310	0,10 %	51,09 %	27 708**	0,20 %
T.-N.	3 154	1,72 %	50,28 %	1 586	3,36 %
Î.-P.-É.	1 222	4,31 %	51,02 %	623	8,12 %
N.-É.	3 829	1,42 %	51,32 %	1 965	2,73 %
N.-B.	3 490	1,55 %	51,07 %	1 782	3,00 %
Qué.	10 276	0,53 %	51,43 %	5 285	1,03 %
Ont.	14 839	0,37 %	51,28 %	7 609	0,72 %
Man.	3 724	1,46 %	51,07 %	1 902	2,82 %
Sask.	3 905	1,39 %	50,73 %	1 981	2,71 %
Alberta	4 974	1,10 %	50,06 %	2 490	2,16 %
C.-B.	4 897	1,11 %	50,74 %	2 485	2,17 %
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	624	8,11 %	51,78 %	323	14,57 %
Montréal	1 327	3,99 %	52,06 %	691	7,39 %
Toronto	1 388	3,82 %	51,45 %	714	7,16 %
Winnipeg	1 058	4,95 %	51,88 %	549	9,12 %
Regina	685	7,44 %	51,80 %	355	13,44 %
Calgary	946	5,50 %	50,38 %	477	10,36 %
Edmonton	1 219	4,32 %	50,55 %	616	8,21 %
Vancouver	971	5,37 %	51,10 %	496	9,99 %

Il est possible de produire des estimations relatives aux femmes dans toutes les régions géographiques, conformément aux lignes directrices de Statistique Canada concernant la diffusion des données. La colonne «min p_i» montre les proportions minimums de femmes qui doivent présenter une certaine caractéristique pour que des estimations puissent être produites relativement à cette caractéristique.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

Tableau 4C : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (janvier 1997)

Région géographique	Taille de l'échantillon, (Population de 15 ans et plus)	PERSONNES APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)			
		min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	54 310	0,34 %	8,85 %*	3 987**	4,40 %
T.-N.	3 154	5,50 %	0,70 %	22	
Î.-P.-É.	1 222	13,07 %	0,99 %	12	
N.-É.	3 829	4,58 %	3,13 %	120	
N.-B.	3 490	5,00 %	1,11 %	39	
Qué.	10 276	1,76 %	5,16 %	530	25,73 %
Ont.	14 839	1,22 %	12,33 %	1 830	9,12 %
Man.	3 724	4,70 %	6,34 %	236	43,75 %
Sask.	3 905	4,49 %	2,48 %	97	
Alberta	4 974	3,56 %	8,84 %	440	29,46 %
C.-B.	4 897	3,61 %	13,49 %	661	21,75 %
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	624	22,74 %	5,77 %	36	
Montréal	1 327	12,16 %	10,29 %	137	
Toronto	1 388	11,69 %	24,47 %	340	35,10 %
Winnipeg	1 058	14,79 %	9,65 %	102	
Regina	685	21,14 %	4,73 %	32	
Calgary	946	16,26 %	12,87 %	122	
Edmonton	1 219	13,09 %	11,84 %	144	
Vancouver	971	15,91 %	22,58 %	219	45,58 %

Dans les provinces de l'Atlantique, en Saskatchewan et dans toutes les régions métropolitaines de recensement, à l'exception de Toronto et de Vancouver, il est impossible de produire des estimations relativement aux personnes appartenant minorités visibles. La taille que devraient avoir les échantillons dans ces régions pour que des estimations puissent être produites relativement à ce groupe est donnée au tableau 7B.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

Tableau 4D : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (janvier 1997)

Région géographique	Taille de l'échantillon, (Population de 15 ans et plus)	AUTOCHTONES (HORS DES RÉSERVES) (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)			
		min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	54 310	0,34 %	2,39 %*	1 394**	11,64 %
T.-N.	3 154	5,50 %	1,83 %	58	
Î.-P.-É.	1 222	13,07 %	0,95 %	12	
N.-É.	3 829	4,58 %	1,52 %	58	
N.-B.	3 490	5,00 %	1,22 %	43	
Qué.	10 276	1,76 %	1,55 %	159	
Ont.	14 839	1,22 %	1,83 %	272	40,35 %
Man.	3 724	4,70 %	6,06 %	226	44,87 %
Sask.	3 905	4,49 %	5,26 %	205	47,21 %
Alberta	4 974	3,56 %	3,97 %	197	48,19 %
C.-B.	4 897	3,61 %	3,35 %	164	
Yukon					
T.N.-O.					
Halifax	624	22,74 %	1,81 %	11	
Montréal	1 327	12,16 %	1,33 %	18	
Toronto	1 388	11,69 %	0,92 %	13	
Winnipeg	1 058	14,79 %	5,63 %	60	
Regina	685	21,14 %	5,22 %	36	
Calgary	946	16,26 %	2,61 %	25	
Edmonton	1 219	13,09 %	3,99 %	49	
Vancouver	971	15,91 %	2,23 %	22	

On ne peut produire d'estimations relatives aux autochtones pour les provinces de l'Atlantique, le Québec, la Colombie-Britannique et les huit régions métropolitaines de recensement désignées. Le nombre d'unités qu'il faudrait ajouter à l'échantillon pour que l'on puisse produire des estimations relatives à ce groupe désigné par région géographique est donné au tableau 7B.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

Tableau 4E : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (janvier 1997)

Région géographique	Taille de l'échantillon, (Population de 15 ans et plus)	Facteur de proportionnalité d'après l'EPA	Taille de l'échantillon, 15 à 64 ans	PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ (EPS = 2, c.v. = 16,5 %)			
				min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	54 310	0,8429	45 779	0,16 %	7,00 %	3 297	2,18 %
T.-N.	3 154	0,8799	2 775	2,58 %	3,16 %	88	45,58 %
Î.-P.-É.	1 222	0,8285	1 012	6,77 %	7,15 %	72	50,37 %
N.-É.	3 829	0,8262	3 164	2,27 %	10,39 %	329	18,27 %
N.-B.	3 490	0,847	2 956	2,42 %	9,02 %	267	21,60 %
Qué.	10 276	0,8651	8 890	0,82 %	4,74 %	421	14,85 %
Ont.	14 839	0,8437	12 520	0,58 %	7,41 %	928	7,34 %
Man.	3 724	0,8106	3 019	2,38 %	7,75 %	234	23,90 %
Sask.	3 905	0,7852	3 066	2,34 %	8,68 %	266	21,63 %
Alberta	4 974	0,8593	4 274	1,69 %	8,54 %	365	16,75 %
C.-B.	4 897	0,8379	4 103	1,76 %	7,97 %	327	18,34 %
Yukon							
T.N.-O.							
Halifax	624	0,9811	612	10,71 %	7,74 %	47	
Montréal	1 327	0,8701	1 155	5,98 %	4,08 %	47	
Toronto	1 388	0,862	1 196	5,78 %	5,56 %	67	
Winnipeg	1 058	0,83	878	7,72 %	7,94 %	70	51,31 %
Regina	685	0,8496	582	11,21 %	7,50 %	44	
Calgary	946	0,8724	825	8,17 %	6,98 %	58	
Edmonton	1 219	0,8799	1 073	6,41 %	9,14 %	98	42,84 %
Vancouver	971	0,8487	824	8,18 %	6,75 %	56	

On peut produire des estimations relatives aux personnes ayant une incapacité dans toutes les provinces et dans les RMR de Winnipeg et d'Edmonton. Dans quelques régions géographiques où il est possible de produire des estimations, le tableau montre qu'au moins 50 % des personnes doivent présenter une certaine caractéristique pour que des estimations puissent être produites relativement à cette caractéristique.

Le nombre d'unités qu'il faudrait ajouter à l'échantillon pour pouvoir estimer le nombre de personnes ayant une incapacité par région géographique figure au tableau 7B.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

Les tableaux 4F et 4G présentent les données obtenues par région géographique dans le cas des groupes pour lesquels il n'était pas possible de produire des estimations à l'échelle provinciale à partir des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Tableau 4F : EDTR, Personnes appartenant aux minorités visibles

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	54 310	0,34 %	8,85 %*	4 100 **	4,29 %
Atlantique	11 695	1,55 %	1,79 %	209	46,73 %
Québec	10 276	1,76 %	5,16 %	530	25,73 %
Ontario	14 839	1,22 %	12,33 %	1 830	9,12 %
Prairies	12 603	1,44 %	6,90 %	870	17,44 %
C.-B.	4 897	3,61 %	13,49 %	661	21,75 %

Tableau 4G : EDTR, Autochtones

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada*	54 310	0,34 %	2,39 %*	1 364 **	11,87 %
Atlantique	11 695	1,55 %	1,47 %	172	
Québec	10 276	1,76 %	1,55 %	159	
Ontario	14 839	1,22 %	1,83 %	272	40,35 %
Prairies	12 603	1,44 %	4,74 %	597	23,51 %
C.-B.	4 897	3,61 %	3,35 %	164	

À l'échelle régionale, il est possible de produire des estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles. Cependant, dans le cas des autochtones, il n'est pas possible de le faire dans la région de l'Atlantique, au Québec et en Colombie-Britannique.

* Exclut le Yukon et les T.N.-O.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

8.3 Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP)

L'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) est une enquête bisannuelle, dont l'échantillon sera prélevé dans la base de sondage remaniée de l'Enquête sur la population active (base fondée sur le Recensement de 1991). Au Québec, l'échantillon sera prélevé dans la base de sondage de l'enquête longitudinale Santé Québec, qui est tenue à jour par le Bureau de la statistique du Québec (base fondée sur le Recensement de 1986).

Dans le cadre de cette enquête, on recueillera, tous les deux ans pendant vingt ans, auprès des membres du panel des renseignements détaillés sur leur santé. La population visée par l'enquête comprendra les résidents de tout âge des dix provinces et des deux territoires. Ce sont des organismes gouvernementaux qui fourniront la base de sondage pour ce qui est des Territoires. Seront exclus de l'univers de l'enquête : les personnes qui vivent dans un camp militaire, le personnel à bord d'un navire de guerre et les personnes qui vivent dans une résidence scolaire, un établissement religieux, un orphelinat ou un foyer pour enfants, un établissement pénitentiaire, un établissement de correction, une maison pour jeunes contrevenants ou une prison. Les personnes qui vivent dans une réserve indienne ne seront pas incluses en 1994, quoiqu'elles pourraient l'être ultérieurement. Afin d'améliorer la couverture des ménages comptant des enfants et des adolescents, on fera appel à un échantillon supplémentaire formé de ménages plus nombreux. On estime que la taille de l'échantillon sera d'environ 22 000 ménages à l'échelle du pays, et de 25 695 ménages si l'on tient compte des échantillons achetés par les provinces⁷.

Les pensionnaires des établissements institutionnels seront également interviewés, la couverture étant la même que celle de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, réalisée en 1991. La composante des établissements institutionnels comprendra environ 3 000 pensionnaires. Cet échantillon supplémentaire n'a pas été pris en compte dans les tableaux qui suivent, car la répartition de ses membres par province n'est pas connue à l'heure actuelle.

Pour estimer le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus dans l'échantillon de l'ENSP, on a d'abord calculé le nombre total de personnes par région géographique en se servant de la taille moyenne des ménages et d'un taux de réponse prévu de 90 %. Ensuite, à l'aide des données du Recensement de 1991, on a calculé le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus dans l'échantillon de l'ENSP; les résultats obtenus sont présentés au tableau 5A. La possibilité de produire des estimations relatives aux membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi est examinée séparément avant et après l'ajout des échantillons achetés par les provinces.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la méthodologie de l'ENSP, on peut lire la section qui se rapporte à cette enquête, à l'annexe B.

⁷ Dans les provinces où il était nécessaire d'utiliser un plus grand nombre d'unités d'échantillonnage, les provinces ont acheté des échantillons supplémentaires afin d'améliorer la qualité des estimations infraprovinciales. Ces unités supplémentaires pourraient ou non être incluses dans l'échantillon lors des prochains cycles.

Tableau 5A : ENSP - Après l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Nombre de ménages dans l'échantillon	Taux de réponse prévu	Taille moyenne des ménages (selon le Recensement de 1991)	Nombre total de personnes dans l'échantillon de l'ENSP	Nombre total de personnes de 15 ans et plus	Nombre total de personnes de tout âge	Facteur de proportionnalité	N ^o prévu de personnes de 15 ans et plus dans l'échantillon de l'ENSP
Canada*	25 695	0,9	2,7	63 349	21 304 736	26 994 045	0,789238	49 287
T.-N.	1 220	0,9	3,2	3 514	436 030	563 935	0,773192	2 717
I.-P.-É.	1 201	0,9	2,8	3 027	98 750	128 100	0,770882	2 333
N.-É.	1 270	0,9	2,7	3 086	706 675	890 950	0,79317	2 448
N.-B.	1 423	0,9	2,8	3 586	565 315	716 495	0,789001	2 829
Qué.	3 584	0,9	2,6	8 387	5 433 245	6 810 300	0,797798	6 691
Ont.	7 000	0,9	2,7	17 010	7 922 925	9 977 050	0,794115	13 508
Man.	1 800	0,9	2,6	4 212	839 890	1 079 390	0,778115	3 277
Sask.	1 287	0,9	2,7	3 127	738 680	976 040	0,756813	2 367
Alberta	1 674	0,9	2,7	4 068	1 918 290	2 519 180	0,761474	3 098
C.-B.	2 836	0,9	2,6	6 636	2 585 525	3 247 505	0,796157	5 283
Yukon	1 200	0,9	2,7	2 916	20 855	27 655	0,754113	2 199
T.N.-O.	1 200	0,9	3,5	3 780	38 550	57 430	0,671252	2 537
Halifax	446	0,9	2,6	1 044	253 785	317 630	0,798996	834
Montréal	1 704	0,9	2,5	3 834	2 508 985	3 091 115	0,811676	3 112
Toronto	1 694	0,9	2,8	4 269	3 108 880	3 863 105	0,804762	3 435
Winnipeg	580	0,9	2,5	1 305	514 170	645 610	0,79641	1 039
Regina	262	0,9	2,6	613	145 320	189 440	0,767103	470
Calgary	506	0,9	2,7	1 230	581 945	748 210	0,777783	956
Edmonton	567	0,9	2,7	1 378	641 170	832 155	0,770493	1 062
Vancouver	965	0,9	2,6	2 258	1 286 230	1 584 115	0,811955	1 833

* Le total pour le Canada correspond à la somme des totaux provinciaux et territoriaux.

Tableau 5B : Après l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Taille de l'échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	FEMMES (EPS = 1,5, c.v. = 16,5 %)			
		min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada	49 287	0,11 %	51,08 %	24 989**	0,22 %
T.-N.	2 717	1,99 %	50,28 %	1 366	3,88 %
Î.-P.-É.	2 333	2,31 %	51,02 %	1 190	4,42 %
N.-É.	2 448	2,20 %	51,32 %	1 256	4,20 %
N.-B.	2 829	1,91 %	51,07 %	1 445	3,67 %
Qué.	6 691	0,82 %	51,43 %	3 441	1,58 %
Ont.	13 508	0,41 %	51,28 %	6 927	0,79 %
Man.	3 277	1,65 %	51,07 %	1 674	3,19 %
Sask.	2 367	2,27 %	50,73 %	1 201	4,39 %
Alberta	3 098	1,75 %	50,06 %	1 551	3,43 %
C.-B.	5 283	1,03 %	50,74 %	2 681	2,01 %
Yukon	2 199	2,44 %	47,95 %	1 054	4,97 %
T.N.-O.	2 537	2,13 %	47,42 %	1 203	4,38 %
Halifax	834	6,20 %	51,78 %	432	11,32 %
Montréal	3 112	1,74 %	52,06 %	1 620	3,29 %
Toronto	3 435	1,58 %	51,45 %	1 768	3,02 %
Winnipeg	1 039	5,03 %	51,88 %	539	9,27 %
Regina	470	10,49 %	51,80 %	244	18,44 %
Calgary	956	5,45 %	50,38 %	482	10,26 %
Edmonton	1 062	4,93 %	50,55 %	537	9,31 %
Vancouver	1 833	2,92 %	51,10 %	937	5,55 %

Il est possible de produire des estimations relatives aux femmes dans toutes les régions géographiques, conformément aux lignes directrices de Statistique Canada concernant la diffusion des données. La colonne «min p_i » montre les proportions minimums de femmes devant présenter certaines caractéristiques pour que des estimations puissent être produites.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Tableau 5C : Après l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Taille de l'échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	PERSONNES APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)			
		min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada	49 287	0,37 %	8,83 %	3 538**	4,94 %
T.-N.	2 717	6,33 %	0,70 %	19	
Î.-P.-É.	2 333	7,30 %	0,99 %	23	
N.-É.	2 448	6,98 %	3,13 %	77	
N.-B.	2 829	6,10 %	1,11 %	31	
Qué.	6 691	2,67 %	5,16 %	345	34,72 %
Ont.	13 508	1,34 %	12,33 %	1 666	9,93 %
Man.	3 277	5,31 %	6,34 %	208	46,92 %
Sask.	2 367	7,20 %	2,48 %	59	
Alberta	3 098	5,60 %	8,84 %	274	40,15 %
C.-B.	5 283	3,36 %	13,49 %	713	20,49 %
Yukon	2 199	7,71 %	2,42 %	53	
T.N.-O.	2 537	6,75 %	2,75 %	70	
Halifax	834	18,05 %	5,77 %	48	
Montréal	3 112	5,57 %	10,29 %	320	36,45 %
Toronto	3 435	5,07 %	24,47 %	841	17,93 %
Winnipeg	1 039	15,02 %	9,65 %	100	
Regina	470	28,08 %	4,73 %	22	
Calgary	956	16,11 %	12,87 %	123	
Edmonton	1 062	14,75 %	11,84 %	126	
Vancouver	1 833	9,10 %	22,58 %	414	30,73 %

Les cases ombrées dans la colonne «min P_i» indiquent les régions géographiques pour lesquelles il n'est pas possible de produire des estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles. On peut voir au tableau 7C la taille que devraient avoir les échantillons pour que l'on puisse produire des estimations relatives à ce groupe par région géographique.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Tableau 5D : Après l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Taille de l'échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	AUTOCHTONES (HORS DES RÉSERVES) (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)			
		min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada	49 287	0,37 %	2,51 %	2 948**	5,87 %
T.-N.	2 717	6,33 %	1,83 %	50	
Î.-P.-É.	2 333	7,30 %	0,95 %	22	
N.-É.	2 448	6,98 %	1,52 %	37	
N.-B.	2 829	6,10 %	1,22 %	35	
Qué.	6 691	2,67 %	1,55 %	104	
Ont.	13 508	1,34 %	1,83 %	247	42,63 %
Man.	3 277	5,31 %	6,06 %	199	48,04 %
Sask.	2 367	7,20 %	5,26 %	124	
Alberta	3 098	5,60 %	3,97 %	123	
C.-B.	5 283	3,36 %	3,35 %	177	
Yukon	2 199	7,71 %	19,59 %	431	29,89 %
T.N.-O.	2 537	6,75 %	55,14 %	1 399	11,60 %
Halifax	834	18,05 %	1,81 %	15	
Montréal	3 112	5,57 %	1,33 %	41	
Toronto	3 435	5,07 %	0,92 %	32	
Winnipeg	1 039	15,02 %	5,63 %	59	
Regina	470	28,08 %	5,22 %	25	
Calgary	956	16,11 %	2,61 %	25	
Edmonton	1 062	14,75 %	3,99 %	42	
Vancouver	1 833	9,10 %	2,23 %	41	

Il n'est pas possible de produire des estimations relatives aux autochtones dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Alberta et dans les huit régions métropolitaines de recensement désignées.

Le nombre d'unités qu'il faudrait ajouter aux échantillons pour pouvoir produire des estimations selon la région géographique est donné au tableau 7C.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Tableau 5E : Après l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	Facteur de proportionnalité d'après l'EPA	PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ (EPS = 2, c.v. = 16,5 %)				
			Échantillon de l'ENSP, 15 à 64 ans*	min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada	49 287	0,8429	42 059	0,18 %	7,00 %	2 991**	2,4 %
T.-N.	2 717	0,8799	2 390	2,98 %	3,16 %	76	49,30 %
I.-P.-É.	2 333	0,8285	1 933	3,66 %	7,15 %	138	34,71 %
N.-É.	2 448	0,8262	2 022	3,51 %	10,39 %	210	25,90 %
N.-B.	2 829	0,847	2 396	2,97 %	9,02 %	216	25,36 %
Qué.	6 691	0,8651	5 788	1,25 %	4,74 %	274	21,12 %
Ont.	13 508	0,8437	11 397	0,64 %	7,41 %	844	8,00 %
Man.	3 277	0,8106	2 657	2,69 %	7,75 %	206	26,30 %
Sask.	2 367	0,7852	1 858	3,80 %	8,68 %	161	31,29 %
Alberta	3 098	0,8593	2 662	2,69 %	8,54 %	227	24,42 %
C.-B.	5 283	0,8379	4 427	1,63 %	7,97 %	353	17,23 %
Yukon	2 199	0,9501	2 089	3,40 %	6,56 %	137	34,90 %
T.N.-O.	2 537	0,9612	2 439	2,92 %	6,09 %	149	33,09 %
Halifax	834	0,9811	818	8,24 %	7,74 %	63	
Montréal	3 112	0,8701	2 708	2,64 %	4,08 %	110	39,94 %
Toronto	3 435	0,862	2 961	2,42 %	5,56 %	165	30,85 %
Winnipeg	1 039	0,83	863	7,85 %	7,94 %	68	51,75 %
Regina	470	0,8496	400	15,53 %	7,50 %	30	
Calgary	956	0,8724	834	8,09 %	6,98 %	58	
Edmonton	1 062	0,8799	934	7,29 %	9,14 %	85	46,25 %
Vancouver	1 833	0,8487	1 556	4,51 %	6,75 %	105	41,16 %

À l'exception des RMR de Halifax, Regina et Calgary, il est possible de produire des estimations relatives aux personnes ayant une incapacité. La colonne «min p_i» montre les proportions minimums de personnes dans ce groupe qui doivent présenter une certaine caractéristique pour que l'on puisse produire des estimations relativement à cette caractéristique.

Le nombre d'unités qu'il faudrait ajouter aux échantillons pour produire des estimations relatives aux personnes ayant une incapacité selon la région géographique est donné au tableau 7C.

* Pour le Yukon et les T.N.-O., on a estimé la taille de l'échantillon de l'ENSP formé des personnes âgées de 15 à 64 ans en appliquant un facteur de proportionnalité basé sur les données du recensement.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Dans le cas des groupes désignés pour lesquels il n'était pas possible de produire des estimations à partir des données de l'Enquête nationale sur la santé de la population dans certaines provinces, les tableaux 5F et 5G montrent les proportions minimums que l'on doit obtenir par région après l'ajout des échantillons achetés par les provinces pour que des estimations puissent être produites.

Tableau 5F : ENSP, après l'ajout des échantillons achetés par les provinces. Personnes appartenant aux minorités visibles

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada	44 551	0,37 %	8,85 %	3 512**	4,97 %
Atlantique	10 327	1,75 %	1,79 %	185	49,84 %
Québec	6 691	2,67 %	5,16 %	345	34,72 %
Ontario	13 508	1,34 %	12,33 %	1 666	9,93 %
Prairies	8 742	2,06 %	6,90 %	603	23,34 %
C.-B.	5 283	3,36 %	13,49 %	713	20,49 %

Tableau 5G : ENSP, après l'ajout des échantillons achetés par les provinces. Autochtones

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada	44 551	0,37 %	2,39 %	1 094**	14,37 %
Atlantique	10 327	1,75 %	1,47 %	152	
Québec	6 691	2,67 %	1,55 %	104	
Ontario	13 508	1,34 %	1,83 %	247	42,63 %
Prairies	8 742	2,06 %	4,74 %	414	30,71 %
C.-B.	5 283	3,36 %	3,35 %	177	

À l'échelle régionale, il est possible de produire des estimations relatives aux personnes faisant partie d'une minorité visible. Toutefois, comme on l'a noté dans le cas de l'EDTR, il n'est pas possible de produire des estimations relatives aux autochtones dans les régions de l'Atlantique, au Québec et en C.-B.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

Tableau 6A : ENSP - Avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Nombre de ménages dans l'échantillon	Taux de réponse prévu	Taille moyenne des ménages (selon le Recensement de 1991)	Nombre total de personnes dans l'échantillon de l'ENSP	Nombre total de personnes de 15 ans et plus	Nombre total de personnes de tout âge	Facteur de proportionnalité	N ^{os} prévu de personnes de 15 ans et plus dans l'échantillon de l'ENSP
CANADA*	22 000	0,9	2,7	54 386	21 304 736	26 994 045	0,789238	42 188*
T.-N.	1 220	0,9	3,2	3 514	436 030	563 935	0,773192	2 717
I.-P.-É.	1 201	0,9	2,8	3 027	98 750	128 100	0,770882	2 333
N.-É.	1 270	0,9	2,7	3 086	706 675	890 950	0,79317	2 448
N.-B.	1 243	0,9	2,8	3 132	565 315	716 495	0,789001	2 471
QUÉBEC	3 548	0,9	2,6	8 302	5 433 245	6 810 300	0,797798	6 624
ONTARIO	4 817	0,9	2,7	11 705	7 922 925	9 977 050	0,794115	9 295
MANITOBA	1 307	0,9	2,6	3 058	839 890	1 079 390	0,778115	2 380
SASK.	1 287	0,9	2,7	3 127	738 680	976 040	0,756813	2 367
ALBERTA	1 674	0,9	2,7	4 068	1 918 290	2 519 180	0,761474	3 098
C.-B.	1 996	0,9	2,6	4 671	2 585 525	3 247 505	0,796157	3 719
YUKON	1 200	0,9	2,7	2 916	20 855	27 655	0,754113	2 199
T.N.-O.	1 200	0,9	3,5	3 780	38 550	57 430	0,671252	2 537

* Le total pour le Canada correspond à la somme des totaux provinciaux et territoriaux.

Tableau 6B : Avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	FEMMES (EPS = 1,5, c.v. = 16,5 %)				
	Taille de l'échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada	42 188	0,13%	51,08 %	21 359**	0,26 %
T.-N.	2 717	1,99%	50,28 %	1 366	3,88 %
Î.-P.-É.	2 333	2,31%	51,02 %	1 190	4,42 %
N.-É.	2 448	2,20%	51,32 %	1 256	4,20 %
N.-B.	2 471	2,18%	51,07 %	1 262	4,18 %
Qué.	6 624	0,82%	51,43 %	3 407	1,59 %
Ont.	9 295	0,59%	51,28 %	4 767	1,14 %
Man.	2 380	2,26%	51,07 %	1 215	4,34 %
Sask.	2 367	2,27%	50,73 %	1 201	4,39 %
Alberta	3 098	1,75%	50,06 %	1 551	3,43 %
C.-B.	3 719	1,46%	50,74 %	1 887	2,84 %
Yukon	2 199	2,44%	47,95 %	1 054	4,97 %
T.N.-O.	2 537	2,13%	47,42 %	1 203	4,38 %

Les échantillons achetés par les provinces n'influaient pas sur la taille des échantillons dans les régions métropolitaines de recensement. Les résultats sont donc les mêmes que ceux qui figurent au tableau 5B.

Il est possible de produire des estimations relatives aux femmes dans toutes les régions géographiques.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Tableau 6C : Avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	PERSONNES APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES (EPS = 1,5, c.v. = 16,5 %)				
	Taille de l'échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada	42 188	0,43 %	8,83 %	2 743**	6,28 %
T.-N.	2 717	6,33 %	0,70 %	19	
Î.-P.-É.	2 333	7,30 %	0,99 %	23	
N.-É.	2 448	6,98 %	3,13 %	77	
N.-B.	2 471	6,92 %	1,11 %	27	
Qué.	6 624	2,70 %	5,16 %	342	34,95 %
Ont.	9 295	1,94 %	12,33 %	1 146	13,81 %
Man.	2 380	7,16 %	6,34 %	151	
Sask.	2 367	7,20 %	2,48 %	59	
Alberta	3 098	5,60 %	8,84 %	274	40,15 %
C.-B.	3 719	4,71 %	13,49 %	502	26,80 %
Yukon	2 199	7,71 %	2,42 %	53	
T.N.-O.	2 537	6,75 %	2,75 %	70	

Les échantillons achetés par les provinces n'influaient pas sur la taille des échantillons dans les régions métropolitaines de recensement. Les résultats sont donc les mêmes que ceux qui figurent au tableau 5C.

Contrairement à ce qu'on peut voir au tableau 5C, on ne peut produire d'estimations relatives aux minorités visibles au Manitoba sans tenir compte des échantillons achetés par la province. En Ontario et en Colombie-Britannique, les proportions minimums de personnes nécessaires à la production d'estimations relatives à ce groupe sont légèrement supérieures à celles qui figurent au tableau 5C, dans lequel les proportions ont été calculées en tenant compte des échantillons achetés par les provinces.

Le nombre d'unités qu'il faudrait ajouter aux échantillons pour produire des estimations relatives aux minorités visibles selon la région géographique est donné au tableau 7D.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Tableau 6D : Avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	AUTOCHTONES (HORS DES RÉSERVES) (EPS = 5, c.v. = 16,5 %)				
	Taille de l'échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada	42 188	0,43 %	2,51 %	2 758**	6,24 %
T.-N.	2 717	6,33 %	1,83 %	50	
Î.-P.-É.	2 333	7,30 %	0,95 %	22	
N.-É.	2 448	6,98 %	1,52 %	37	
N.-B.	2 471	6,92 %	1,22 %	30	
Qué.	6 624	2,70 %	1,55 %	103	
Ont.	9 295	1,94 %	1,83 %	170	
Man.	2 380	7,16 %	6,06 %	144	
Sask.	2 367	7,20 %	5,26 %	124	
Alberta	3 098	5,60 %	3,97 %	123	
C.-B.	3 719	4,71 %	3,35 %	125	
Yukon	2 199	7,71 %	19,59 %	431	29,89 %
T.N.-O.	2 537	6,75 %	55,14 %	1 399	11,60 %

Les échantillons achetés par les provinces n'influaient pas sur la taille des échantillons dans les régions métropolitaines de recensement. Les résultats sont donc les mêmes que ceux qui figurent au tableau 5D.

Si l'on ne tient pas compte des échantillons achetés par les provinces, on ne peut produire d'estimations relatives à ce groupe désigné que pour le Yukon et les T.N.-O.

Le nombre d'unités qu'il faudrait ajouter aux échantillons pour produire des estimations relatives aux autochtones selon la région géographique est donné au tableau 7D.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Tableau 6E : Avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces

Région géographique	Échantillon de l'ENSP, population de 15 ans et plus	Facteur de proportionnalité d'après l'EPA	Échantillon de l'ENSP, 15 à 64 ans	PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ (EPS = 2, c.v. = 16,5 %)			
				min P _i	P _i	n _i	min p _i
Canada	42 188	0,8429	36 105	0,20 %	7,00 %	2 538**	2,81 %
T.-N.	2 717	0,8799	2 390	2,98 %	3,16 %	76	49,30 %
I.-P.-É.	2 333	0,8285	1 933	3,66 %	7,15 %	138	34,71 %
N.-É.	2 448	0,8262	2 022	3,51 %	10,39 %	210	25,90 %
N.-B.	2 471	0,847	2 093	3,39 %	9,02 %	189	28,01 %
Qué.	6 624	0,8651	5 730	1,27 %	4,74 %	272	21,29 %
Ont.	9 295	0,8437	7 842	0,93 %	7,41 %	581	11,22 %
Man.	2 380	0,8106	1 929	3,67 %	7,75 %	150	32,95 %
Sask.	2 367	0,7852	1 858	3,80 %	8,68 %	161	31,29 %
Alberta	3 098	0,8593	2 662	2,69 %	8,54 %	227	24,42 %
C.-B.	3 719	0,8379	3 116	2,30 %	7,97 %	248	22,83 %
Yukon	2 199	0,9501	2 089	3,40 %	6,56 %	137	34,90 %
T.N.-O.	2 537	0,9612	2 439	2,92 %	6,09 %	149	33,09 %

Les échantillons achetés par les provinces n'influaient pas sur la taille des échantillons dans les régions métropolitaines de recensement. Les résultats sont donc les mêmes que ceux qui figurent au tableau 5E.

Pour ce qui est des personnes ayant une incapacité, le tableau 6E est assez semblable au tableau 5E. On peut produire des estimations relatives aux membres de ce groupe désigné dans toutes les provinces. Les proportions indiquées dans la colonne «min p_i» sont légèrement supérieures dans les provinces qui ont acheté des échantillons supplémentaires.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux et territoriaux.

Dans le cas des groupes désignés pour lesquels il n'était pas possible de produire des estimations à partir des données de l'ENSP dans certaines provinces, les tableaux 6F et 6G montrent les proportions minimums que l'on doit obtenir par région avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces pour que des estimations puissent être produites.

Tableau 6F : ENSP, avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces. Personnes appartenant aux minorités visibles

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada	37 451	0,43 %	8,83 %	2 720**	6,32 %
Atlantique	9 969	1,81 %	1,90 %	189	49,23 %
Québec	6 624	2,70 %	5,16 %	342	34,95 %
Ontario	9 295	1,94 %	12,33 %	1 146	13,81 %
Prairies	7 844	2,29 %	6,90 %	541	25,34 %
C.-B.	3 719	4,71 %	13,49 %	502	26,80 %

Tableau 6G : ENSP, avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces. Autochtones

Région	Pop. totale, 15 ans et plus	min P_i	P_i	n_i	min p_i
Canada	37 451	0,43 %	2,39 %	917**	16,71 %
Atlantique	9 969	1,81 %	1,47 %	147	
Québec	6 624	2,70 %	1,55 %	103	
Ontario	9 295	1,94 %	1,83 %	170	
Prairies	7 844	2,29 %	4,74 %	372	33,06 %
C.-B.	3 719	4,71 %	3,35 %	125	

Il est possible de produire des estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles dans toutes les régions. Dans celles de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, il n'est pas possible de faire des estimations pour les autochtones, comme on peut le voir au tableau 6G.

** n_i pour le Canada correspond à la somme des personnes appartenant au groupe désigné dans chacun des échantillons provinciaux.

9. Agrandissement de l'échantillon des enquêtes existantes et des nouvelles enquêtes de Statistique Canada

9.1 Augmentations minimums requises de la taille de l'échantillon

Il ressort des résultats présentés à la section 8 que la taille actuelle des échantillons des enquêtes existantes et des nouvelles enquêtes de Statistique Canada limite notre capacité de produire, à partir de ces enquêtes, des estimations fiables relatives aux membres des groupes désignés pour toutes les régions géographiques et toutes les sous-catégories de population définies aux fins de l'équité en matière d'emploi. C'est pourquoi nous avons examiné la possibilité d'agrandir les échantillons de façon périodique ou occasionnelle. Cette possibilité serait particulièrement intéressante si le Recensement ou l'ESLA de 1996 n'avait pas lieu.

Les tableaux 7A, 7B, 7C et 7D indiquent la taille que devraient avoir les échantillons de l'EPA, de l'EDTR et de l'ENSP pour permettre la production d'estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles, aux autochtones et aux personnes ayant une incapacité dans les régions géographiques où il n'est pas possible d'en produire actuellement. Comme des estimations relatives aux femmes pouvaient être calculées à partir des données de chacune de ces enquêtes, les prochains tableaux ne portent pas sur ce groupe désigné. On peut voir dans les tableaux que les échantillons doivent être de très grande taille pour que l'on puisse produire des estimations. En outre, parmi ces groupes désignés, la proportion de personnes qui présentent une certaine caractéristique doit être 50 % ou plus pour que les estimations relatives à cette caractéristique puissent être produites. Autrement dit, c'est la taille minimum requise des échantillons qui est indiquée dans les tableaux qui suivent.

Enquête sur la population active :

Tableau 7A
Taille requise de l'échantillon de l'EPA
(Provinces)

Province	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon		N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones	
T.-N.	6 256	26 053	9 852	19 797
Î.-P.-É.	2 968	18 367	19 148	16 180
N.-É.	8 069		11 899	3 830
N.-B.	7 160	16 362	14,870	9 202
Total	24 453			49 009

Taille requise de l'échantillon de l'EPA
(RMR)

RMR	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon		N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones	
Halifax	1 219	2 999	9 963	8 744
Montréal	2 812		13 625	10 813
Toronto	2 986		19 799	16 813
Winnipeg	2 106		3 087	981
Regina	1 091	3 699	3 335	2 608
Calgary	1 779		6 853	5 074
Edmonton	2 074		4 419	2 345
Vancouver	1 878		8 052	6 174

Dans les provinces où il était impossible de produire des estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles ou aux autochtones, la taille de l'échantillon supplémentaire total doit être deux fois plus grande que celle de l'échantillon actuel pour que des estimations relatives à ces groupes puissent être produites à l'échelle provinciale. La production d'estimations fiables à l'échelle des RMR nécessite un grand nombre d'unités d'échantillonnage supplémentaires. Il faudrait faire des calculs poussés pour déterminer quelle proportion de l'échantillon supplémentaire requis dans une province serait attribuée aux RMR de cette province. C'est pourquoi on n'a pas indiqué ici la taille de l'échantillon supplémentaire total requis dans les RMR et les provinces. Il est à noter qu'il était possible de produire à l'échelle régionale des estimations relatives à tous les groupes désignés avec le plan de l'EPA.

Enquête sur la dynamique du travail et du revenu :

Tableau 7B
Taille requise de l'échantillon de l'EDTR
(Provinces)

Province	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon		N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones	
T.-N.	3 154	26 053	9 852	22 899
Î.-P.-É.	1 222	18 367	19 148	17 926
N.-É.	3 829	5 684	11 899	8 070
N.-B.	3 490	16 362	14 870	12 872
Québec	10 276		11 665	1 389
Sask.	3 905	7 222		3 317
C.-B.	4 897		5 299	402
Total	30 773			66 875

Taille requise de l'échantillon de l'EDTR
(Régions)

Région	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon	N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Autochtones	
Atlantique	11 695	12 310	615
Québec	10 276	11 665	1 389
C.-B.	4 897	5 299	402
Total	26 868	29 273	2 405

Les résultats présentés dans ce tableau semblent indiquer que la taille des échantillons supplémentaires devrait être au moins deux fois plus grande que celle des échantillons actuels dans les provinces où des estimations relatives aux groupes désignés ci-dessus ne peuvent être produites. Cependant, on pourrait produire des estimations fiables à l'échelle régionale à partir des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pour tous les groupes désignés avec un échantillon supplémentaire de 2 405 unités.

**Taille requise de l'échantillon de l'EDTR
(RMR)**

RMR	Taille de l'échantillon actuel (population de 15 ans et plus)	Taille requise de l'échantillon		N ^{bre} d'unités supplémentaires requises	Personnes ayant une incapacité		
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones		Taille de l'échantillon actuel (population de 15-64 ans)	Taille requise de l'échantillon	N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
Halifax	624	2 999	9 963	9 339	612	876	264
Montréal	1 327	1 601	13 625	12 298	1 155	1 727	572
Toronto	1 388		19 799	18 411	1 196	1 248	52
Winnipeg	1 058	1 720	3 087	2 029			
Regina	685	3 699	3 335	3 014	582	906	324
Calgary	946	1 243	6 853	5 907	825	979	154
Edmonton	1 219	1 367	4 419	3 200			
Vancouver	971		8 052	7 081	824	1 015	191

Comme la population des personnes ayant une incapacité est définie différemment des autres (critère d'âge), la taille des échantillons supplémentaires requis pour produire des estimations relatives à ces personnes est calculée séparément. À l'échelle des RMR, un moins grand nombre d'unités d'échantillonnage supplémentaires sont nécessaires pour estimer le nombre de personnes ayant une incapacité. On peut voir qu'il en faut plus pour produire des estimations relatives aux membres des deux autres groupes désignés.

Enquête nationale sur la santé de la population (après l'ajout des échantillons achetés par les provinces) :

Tableau 7C
Taille requise de l'échantillon de l'ENSP après l'ajout des échantillons achetés par les provinces (Provinces)

Province	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon		N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones	
T.-N.	2 717	26 053	9 852	23 336
Î.-P.-É.	2 333	18 367	19 148	16 815
N.-É.	2 448	5 684	11 899	9 451
N.-B.	2 829	16 362	14 870	13 533
Québec	6 691		11 665	4 974
Sask.	2 367	7 222	3 308	4 855
Alberta	3 098		4 442	1 344
C.-B.	5 283		5 299	16
Yukon	2 199	7 405		5 206
T.N.-O.	2 537	6 495		3 958
Total	32 502			83 488

Taille requise de l'échantillon de l'ENSP après l'ajout des échantillons achetés par les provinces (Régions)

Région	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon	N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Autochtones	
Atlantique	10 327	12 310	1 983
Québec	6 691	11 665	4 974
C.-B.	5 283	5 299	16
Total	22 301	29 273	6 972

Pour produire à l'échelle provinciale des estimations fiables relativement à ces deux groupes, il faudrait ajouter 83 488 unités à l'échantillon de l'ENSP, après avoir pris en compte les échantillons achetés par les provinces. (Si l'on n'ajoute pas les échantillons achetés par les provinces, le nombre d'unités supplémentaires requises serait de 86 501, comme il est indiqué au tableau 7D.)

À l'échelle régionale, il serait possible de produire des estimations fiables avec l'ajout d'un échantillon supplémentaire de 6 972 unités.

**Taille requise de l'échantillon de l'ENSP (après l'ajout des échantillons achetés par les provinces)
(RMR)**

RMR	Taille de l'échantillon actuel (population de 15 ans et plus)	Taille requise de l'échantillon		N ^o d'unités supplémentaires requises	Personnes ayant une incapacité		
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones		Taille de l'échantillon actuel (15 à 64 ans)	Taille requise de l'échantillon	N ^o d'unités supplémentaires requises
Halifax	834	2 999	9 963	9 129	818	876	58
Montréal	3 112	1 601	13 625	10 513			
Toronto	3 435		19 799	16 364			
Winnipeg	1 039	1 720	3 087	2 048	400	906	506
Regina	470	3 699	3 335	3 229	834	979	145
Calgary	956	1 243	6 853	5 897			
Edmonton	1 062	1 367	4 419	3 357			
Vancouver	1 833		8 052	6 219			

Le nombre d'unités d'échantillonnage supplémentaires requises pour produire des estimations fiables concernant les personnes ayant une incapacité à l'échelle des RMR est indiqué dans la dernière colonne. Comme avec l'EDTR, on constate avec l'ENSP que la taille de l'échantillon supplémentaire requis pour produire des estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles et aux autochtones à l'échelle des RMR doit être beaucoup plus grande.

Enquête nationale sur la santé de la population (avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces)

Tableau 7D

Taille requise de l'échantillon de l'ENSP avant l'ajout des échantillons achetés par les provinces (Provinces)

Province	Taille de l'échantillon actuel	Taille requise de l'échantillon		N ^{bre} d'unités supplémentaires requises
		Personnes appartenant aux minorités visibles	Autochtones	
T.-N.	2 717	26 053	9 852	23 336
Î.-P.-É.	2 333	18 367	19 148	16 815
N.-É.	2 448	5 684	11 899	9 451
N.-B.	2 471	16 362	14 870	13 891
Québec	6 624		11 665	5 041
Ontario	9 295		9 852	557
Manitoba	2 380	2 713	2 847	467
Sask.	2 367	7 222	3 308	4 855
Alberta	3 098		4 442	1 344
C.-B.	3 719		5 299	1 580
Yukon	2 199	7 405		5 206
T.N.-O.	2 537	6 495		3 958
Total	42 188			86 501

Le nombre d'unités d'échantillonnage supplémentaires requises par région et par RMR est le même que celui qui est indiqué au tableau 7C (ENSP, après l'ajout des échantillons achetés par les provinces).

9.2 Possibilité d'agrandir l'échantillon d'autres enquêtes

Afin de fournir des renseignements détaillés sur le coût et la faisabilité de l'agrandissement de l'échantillon des enquêtes, il faudrait revoir en profondeur le plan de sondage de ces enquêtes, puisqu'elles n'ont pas été conçues pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi. Voici une liste des points qui seraient à considérer :

- L'élargissement de l'échantillon d'une enquête nécessiterait la présence de répondants supplémentaires dans la base de sondage, ce qui pose un problème particulier dans le cas des enquêtes pour lesquelles on fait appel à d'anciens groupes de renouvellement de l'EPA. Si on choisissait de nouveaux ménages pour faire partie de l'échantillon, plutôt que des ménages ayant été supprimés par renouvellement de l'échantillon de l'EPA, il faudrait réaliser des interviews initiales approfondies pour recueillir les renseignements démographiques de base, renseignements qu'on possède déjà pour la plupart des anciens ménages de l'EPA.
- Il est possible que certains aspects du plan de sondage soient inefficaces ou inadéquats dans le contexte de l'équité en matière d'emploi. Par exemple, l'échantillon de l'EPA est réparti en grappes homogènes selon des caractéristiques de la population active. Or, ces grappes ne seraient pas nécessairement aussi homogènes pour les membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi, ce qui réduirait l'efficacité du plan pour cette application.
- Il faudrait élaborer des questions qui permettraient d'identifier les membres des groupes désignés, ce qui serait possible dans le contexte de la collecte des données de l'enquête. Il pourrait être particulièrement difficile d'identifier les personnes ayant une incapacité, quand on sait combien de questions il a fallu poser dans l'ESLA de 1991.
- L'ajout de questions visant à savoir si une personne appartient à un groupe désigné ferait augmenter la durée et, par conséquent, le coût des interviews. Ces questions supplémentaires auraient une incidence sur le fardeau du répondant et nuiraient peut-être à la collecte d'autres données de l'enquête.
- L'agrandissement de la taille de l'échantillon et l'ajout de questions relatives à l'équité en matière d'emploi pourraient prolonger la période de collecte et avoir des répercussions sur l'échéance d'autres enquêtes.

Dans les tableaux 7A, 7B, 7C et 7D, on a indiqué le nombre minimum d'unités d'échantillonnage qui devraient être ajoutées à l'échantillon de l'EPA, de l'EDTR et de l'ENSP pour que des estimations relatives aux membres des groupes désignés puissent être produites au moyen des données de ces enquêtes. De toute évidence, des augmentations importantes de la taille des échantillons seraient nécessaires, en particulier dans les régions géographiques où certains groupes désignés sont sous-représentés.

Le calcul du coût exact que représenterait l'agrandissement de l'échantillon de l'une ou l'autre de ces enquêtes nécessiterait beaucoup de travail, compte tenu des aspects à considérer que nous venons d'énumérer. Si les membres du GTIEME le demandaient, ce travail pourrait être entrepris de façon détaillée après l'examen de la présente étude. Toutefois, pour donner une première idée de ce que l'agrandissement des échantillons pourrait avoir comme répercussions

sur les coûts, disons que le coût moyen actuel de la collecte des données de l'EPA est d'environ 25 \$ par ménage. Par conséquent, si l'on considère les facteurs de coûts supplémentaires décrits précédemment, les coûts par ménage pour les unités d'échantillonnage supplémentaires dépasseraient 15 \$. (Il est à noter que ces coûts sont fondés sur les taux internes de Statistique Canada. Si des ressources financières provenaient de l'extérieur dans le cadre d'un projet à frais recouvrables, il faudrait ajouter aux taux les frais généraux du Bureau.)

10. Possibilités de modélisation fondée sur des enquêtes de Statistique Canada

Ce volet de l'étude a été réalisé par un expert-conseil en statistiques, M. Richard Shillington, de la société Tristat Resources Limited. Le rapport de M. Shillington figure à l'annexe E. Les résultats de ses travaux sont résumés à la section 11 ci-après.

11. Résumé et recommandations

11.1 Grandes lignes et objectifs du projet

Le projet des estimations intercensitaires avait pour but d'examiner dans quelle mesure des enquêtes existantes ou de nouvelles enquêtes de Statistique Canada permettraient de répondre aux besoins en données du Groupe de travail interministériel sur l'équité en matière d'emploi (GTIEME). Les auteurs du projet devaient analyser principalement les possibilités pour ce qui est de répondre aux besoins en estimations intercensitaires relatives à la population totale et à des sous-populations des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi.

Les paramètres suivants ont été définis :

- 1) obtenir des estimations tirées directement de nouvelles enquêtes et d'enquêtes existantes de Statistique Canada;
- 2) agrandir les échantillons des enquêtes nouvelles ou existantes à partir desquelles il ne serait pas possible de produire des estimations fiables;
- 3) concevoir un système de modélisation qui permettrait, à partir de données d'autres enquêtes, de produire des estimations relatives aux membres des groupes désignés.

Les données pour lesquelles des besoins ont été exprimés vont d'indicateurs généraux des changements survenus dans la population totale des groupes désignés à des estimations détaillées, comme celles qui seraient nécessaires à la reproduction des totalisations présentées dans le Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi.

Il convient de noter que par «estimations intercensitaires» on entend des données qui seraient produites à partir d'autres sources que le recensement (ou l'ESLA dans le cas des personnes ayant une incapacité). Par conséquent, l'analyse porte sur des sources de données qui pourraient être considérées si le Recensement ou l'ESLA de 1996 n'avaient pas lieu.

Il faut aussi signaler que cette étude est essentiellement axée sur la possibilité de produire des estimations fiables en tenant compte de la taille actuelle ou élargie de l'échantillon des enquêtes.

Elle ne porte pas sur les questions de contenu ou de méthodologie relatives à l'élaboration de concepts liés à l'équité en matière d'emploi, comme les moyens d'identifier les personnes qui appartiennent à un groupe désigné. Tel qu'il a été convenu avec les membres du GTIEME, cette étude avait pour but de déterminer s'il fallait ou non pousser plus loin l'examen des sources de données potentielles. Selon les résultats de l'étude, on pourrait alors continuer à se pencher sur les moyens de recueillir des données sur les concepts de l'équité en matière d'emploi.

11.2 Estimations tirées directement des enquêtes existantes et agrandissement de l'échantillon de ces enquêtes

11.2.1 Sommaire des résultats

Enquêtes étudiées

Des calculs détaillés ont été effectués afin d'évaluer la possibilité de produire, à divers niveaux d'agrégation géographique, des estimations fiables relatives aux quatre groupes désignés à partir de nouvelles enquêtes et d'enquêtes existantes de Statistique Canada, compte tenu de la taille actuelle de leur échantillon. Les enquêtes étudiées sont les suivantes : l'Enquête sur la population active (EPA), l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP). D'autres enquêtes ont été considérées, mais n'ont pas été analysées en détail, car la taille de leur échantillon était beaucoup plus petite.

L'EPA possède l'échantillon le plus grand (environ 58 000 ménages); et, de ce fait, est l'enquête qui permettrait le mieux d'obtenir des estimations fiables relatives aux groupes désignés. Pour ce qui est de l'EDTR, les calculs ont été effectués en fonction des chiffres du cycle d'enquête de 1997, année où l'échantillon aura atteint sa taille maximum par suite de l'introduction d'un deuxième panel. Même dans ces conditions, pourtant les meilleures possible, la taille de l'échantillon de l'EDTR serait encore environ deux fois plus petite que celle de l'échantillon de l'EPA. Pour ce qui concern l'ENSP, la taille de son échantillon correspondrait à un peu moins de la moitié de celle de l'échantillon de l'EPA, même en tenant compte des échantillons supplémentaires achetés par les provinces pour agrandir l'échantillon. Par conséquent, l'élargissement de l'échantillon serait nécessaire pour un plus grand nombre de régions dans le cas de l'EDTR et de l'ENSP que dans celui de l'EPA pour que l'on puisse produire des estimations fiables relatives aux membres des quatre groupes désignés.

En revanche, l'EDTR et l'ENSP, en raison de leur nature longitudinale, pourraient fournir d'autres données que celles recueillies par l'EPA, ou des données complémentaires à celles-ci, selon les besoins des utilisateurs en matière d'analyse. Ces enquêtes longitudinales faciliteraient l'analyse des tendances observées chez les membres des groupes désignés ainsi que l'examen des facteurs qui influent sur ces tendances, ce qu'une enquête ponctuelle comme l'EPA ne permet pas. Même sans l'agrandissement de leur échantillon, l'EDTR ou l'ENSP rendraient possible une analyse intéressante des tendances à l'échelle du pays. L'EDTR, en particulier, se prêterait bien à une analyse longitudinale de l'équité en matière d'emploi, puisqu'elle est essentiellement axée sur le travail et le revenu.

Production d'estimations relatives aux groupes désignés

Dans cette étude, nous avons examiné la possibilité de tirer, des enquêtes précitées, des estimations fiables à divers niveaux d'agrégation géographique qui se rapporteraient à la population des groupes désignés et à des caractéristiques des membres de ces groupes. Les estimations relatives à l'effectif de chacun des groupes désignés pourraient servir d'indicateurs de l'accroissement ou de la diminution de la population de ces groupes entre les recensements. Si l'on pouvait produire au moins des estimations relatives aux principales sous-catégories des groupes désignés, certaines analyses seraient réalisables, comme l'examen des tendances de la population occupée. Des estimations se rapportant à de plus petites sous-catégories permettraient la construction de certaines parties de tableaux détaillés, comme ceux qui figurent dans le Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi.

Afin de déterminer pour quelles sous-catégories on pourrait produire des estimations, il faudrait comparer les proportions minimums de personnes dans chacun des groupes désignés qui doivent présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques (selon les tableaux de la section 8) avec la proportion que les membres de la sous-catégorie représentent dans le groupe désigné (selon les tableaux du Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi). Par exemple, on pourrait examiner la répartition des membres d'un groupe désigné selon le niveau d'instruction dans une région géographique précise et voir dans quelles catégories de niveau d'instruction la proportion de membres du groupe désigné est inférieure à la proportion minimum de personnes pour lesquelles on peut produire des estimations. Des estimations se rapportant à cette sous-catégorie ne pourraient donc être produites à l'aide des données de l'enquête en question (avec la taille actuelle de son échantillon).

Il est à noter que, dans le cas des variables qui ne s'appliquent qu'à une partie de la population (p. ex. la profession ne s'applique qu'à la population occupée), il faut tenir compte de la proportion des membres de la sous-catégorie dans l'ensemble du groupe désigné quand on compare avec les proportions minimums de personnes pour lesquelles on peut produire des estimations. Par exemple, environ 65 % des femmes font partie de la population occupée. Ainsi, une catégorie professionnelle qui regrouperait 10 % de la population féminine occupée ne comprendrait que 6,5 % ($65 \% \times 10 \%$) de la population féminine. C'est cette proportion (6,5 % de l'ensemble des femmes) qui doit être comparée à la proportion minimum de femmes pour déterminer si l'on peut produire ou non des estimations relatives à la catégorie professionnelle.

Pour faciliter l'examen des résultats de l'étude, nous reprenons au tableau 8 ci-après, selon la région géographique, les proportions minimums de personnes dans les groupes désignés devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques, d'après les données de l'EPA. À titre de comparaison, nous présentons également, au tableau 9, la répartition des membres des groupes désignés par groupe de professions pour le Canada.

Tableau 8 : Proportions minimums de personnes dans chaque groupe désigné pour lesquelles il est possible de produire des estimations - Enquête sur la population active

Région géographique	Groupes désignés aux fins du programme d'équité en matière d'emploi			
	FEMMES	PERSONNES APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES	AUTOCHTONES	PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ
Canada*	0,09 %	2,09 %	5,88 %	1,03 %
T.-N.	1,72 %			29,69 %
Î.-P.-É.	3,51 %			29,47 %
N.-É.	1,31 %	42,10 %		9,59 %
N.-B.	1,48 %			11,84 %
Qué.	0,49 %	14,02 %	35,18 %	7,58 %
Ont.	0,32 %	4,27 %	23,10 %	3,40 %
Man.	1,43 %	28,07 %	28,99 %	13,61 %
Sask.	1,29 %	47,10 %	29,57 %	11,47 %
Alberta	1,05 %	16,67 %	30,82 %	8,79 %
C.-B.	1,07 %	11,90 %	35,22 %	9,84 %
Atlantique	**	29,56 %	33,85 %	**
Prairies	**	9,25 %	12,91 %	**
Halifax	8,03 %			44,25 %
Montréal	3,63 %	38,83 %		42,39 %
Toronto	3,46 %	20,09 %		33,92 %
Winnipeg	4,80 %	47,47 %		34,61 %
Regina	8,88 %			51,38 %
Calgary	5,79 %	44,51 %		40,41 %
Edmonton	4,99 %	42,79 %		30,58 %
Vancouver	5,43 %	30,22 %		40,57 %

Les cases en blanc indiquent que, dans ces régions géographiques, des estimations relatives au groupe désigné ne peuvent être produites.

* Exclut le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

** Il est possible de produire des estimations relatives à ces groupes à l'échelle provinciale.

Tableau 9 : Répartition des membres des groupes désignés par grands groupes de professions, selon les chiffres du Recensement et de l'ESLA de 1991 - Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi

Catégorie de professions	Groupe désigné aux fins du programme d'équité en matière d'emploi			
	FEMMES	PERSONNES APPARTENANT AUX MINORITÉS VISIBLES	AUTOCHTONES	PERSONNES AYANT UNE INCAPACITÉ
INACTIFS	34,6 %	24,7 %	29,0 %	23,9 %
Cadres supérieurs	0,5 %	0,7 %	0,8 %	0,6 %
Cadres intermédiaires et autres cadres	4,6 %	5,1 %	4,0 %	4,0 %
Professionnels	10,1 %	10,0 %	6,4 %	6,2 %
Semi-professionnels et techniciens	3,5 %	3,5 %	3,3 %	3,0 %
Surveillants	1,6 %	2,0 %	1,2 %	1,4 %
Contremaîtres	0,3 %	0,9 %	1,2 %	2,1 %
Employés de bureau	18,9 %	13,0 %	10,8 %	12,1 %
Employés du secteur de la vente	5,3 %	5,2 %	4,0 %	4,5 %
Employés du secteur des services	9,1 %	10,0 %	9,8 %	8,3 %
Travailleurs qualifiés et artisans	0,9 %	3,0 %	4,4 %	5,4 %
Travailleurs manuels semi-spécialisés	1,4 %	4,5 %	6,9 %	8,4 %
Autres travailleurs manuels	5,7 %	12,0 %	13,1 %	12,9 %
Profession non déclarée	3,5 %	5,4 %	5,1 %	7,2 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Femmes

Il est possible de produire, à partir des données des trois enquêtes (EPA, EDTR et ENSP), des estimations relatives à l'ensemble des femmes dans toutes les provinces et dans les huit RMR choisies. Des estimations fiables peuvent également être obtenues pour des sous-catégories relativement petites de cette population. Par exemple, selon les données de l'EPA, les proportions minimums de femmes devant posséder une caractéristique donnée pour qu'on puisse produire des estimations relatives à cette caractéristique varient de 0,32 % en Ontario à 3,51 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Cela signifie qu'on pourrait produire des estimations relatives à une sous-catégorie de femmes, par exemple celles qui possèdent un certain niveau de scolarité ou qui appartiennent à un groupe de professions en particulier, dans une province où la proportion de femmes est égale ou supérieure au pourcentage indiqué pour cette province. On pourrait donc produire à l'échelle provinciale, des estimations relatives aux femmes dans toutes les catégories de niveau de scolarité et tous les groupes de professions, à l'exception de celles où les proportions sont les plus petites.

À l'échelle des RMR, les proportions minimums de femmes devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques varient de 3,46 % à Toronto à 8,88 % à Regina. Par conséquent, il ne serait pas possible de produire des estimations relatives aux femmes dans certaines des catégories de niveau d'instruction ou des groupes de professions dans lesquels les proportions de femmes sont plus petites.

Minorités visibles

La taille de l'échantillon de l'EPA est trop petite pour permettre la production d'estimations relatives aux personnes appartenant à une minorité visible dans toutes les provinces de l'Atlantique et dans les RMR de Halifax et Regina. Toutefois, il serait possible d'en produire à l'échelle de la région de l'Atlantique et de chacune des autres provinces avec la taille actuelle de l'échantillon. La production d'estimations relatives aux personnes appartenant aux minorités visibles à Halifax et à Regina nécessiterait l'ajout d'environ 1 700 et 2 500 personnes, respectivement, à l'échantillon de ces provinces.

La possibilité de produire des estimations relatives à des sous-catégories du groupe des minorités visibles au moyen des données de l'EPA est quelque peu limitée. En Ontario (où la proportion de personnes appartenant à une minorité visible dans la population de la province est la plus élevée), on pourrait produire des estimations relatives aux sous-catégories dans lesquelles la proportion de membres des minorités visibles est d'au moins 4,3 %. Par exemple, on pourrait produire des estimations concernant les personnes relativement peu nombreuses à avoir un certain niveau de scolarité ou à appartenir à un groupe de professions. Toutefois, ailleurs qu'en Ontario, les proportions minimums de membres des minorités visibles devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques varient de 11,9 % en Colombie-Britannique à un sommet de 47,1 % en Saskatchewan, ce qui limite considérablement l'étude des sous-catégories. Ainsi, il serait possible de produire des estimations relatives à la population occupée dans ce groupe désigné pour la région de l'Atlantique ou pour toutes les autres provinces, mais la production d'estimations relatives à de plus petites sous-catégories serait limitée dans bon nombre de provinces. De fait, il serait possible de produire

des estimations pour très peu des catégories dans les tableaux détaillés du Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi pour les régions autres que l'Ontario.

À l'échelle des RMR, la taille plus petite des échantillons limite encore davantage la possibilité de produire des estimations relatives à des sous-catégories. Les proportions minimums de membres des minorités visibles devant présenter certaines caractéristiques pour que des estimations relatives à ces caractéristiques puissent être produites varient de 20,1 % pour Toronto à 47,5 % pour Winnipeg, compte tenu de la taille actuelle des échantillons. (Comme nous l'avons mentionné précédemment, il faudrait agrandir les échantillons de Halifax et de Regina pour pouvoir produire même des estimations relatives à l'ensemble des personnes dans ce groupe désigné.) Par conséquent, seules des estimations relatives à l'effectif total du groupe, à la population occupée dans le groupe et à d'autres très grandes sous-catégories dans ce groupe désigné peuvent être produites à l'échelle des RMR.

Autochtones

L'échantillon de l'EPA est trop petit pour permettre la production d'estimations relatives aux autochtones dans les provinces de l'Atlantique et dans les RMR. Cependant, il serait possible d'en produire à l'échelle de la région de l'Atlantique et de chacune des autres provinces avec la taille de l'échantillon actuel. Des augmentations importantes de la taille de l'échantillon seraient nécessaires pour que l'on puisse produire des estimations relatives aux autochtones à l'échelle des RMR. (Il faut préciser que l'EPA ne permet de produire que des estimations relatives aux autochtones qui vivent en dehors des réserves. À l'heure actuelle, aucune donnée n'est recueillie dans le cadre de l'EPA, de l'EDTR ou de l'ENSP auprès des personnes qui vivent dans les réserves, mais on est en train de s'interroger sur la façon de combler cette lacune.)

La possibilité de tirer de l'EPA des estimations relatives à des sous-catégories dans ce groupe désigné est très limitée. En Ontario, les sous-catégories doivent comprendre au moins 23,1 % de la population autochtone pour que des estimations puissent être produites; les proportions minimums dans les autres provinces (à l'exception de celles de l'Atlantique) varient de 29 % à 35 %. Par conséquent, bien qu'on puisse estimer la population occupée dans ce groupe désigné, il peut ne pas être possible, même dans les groupes de professions ou les catégories de niveau de scolarité où les proportions sont le plus élevées, de produire des estimations avec la taille actuelle de l'échantillon.

Personnes ayant une incapacité

On peut produire des estimations relatives aux personnes ayant une incapacité dans toutes les provinces et dans les huit RMR. (Signalons que le groupe des personnes ayant une incapacité n'inclut que des personnes âgées de 15 à 64 ans.)

La possibilité de produire des estimations relatives à des sous-catégories dans ce groupe désigné est assez limitée. En Ontario, des estimations peuvent être produites relativement aux sous-catégories qui comprennent au moins 3,4 % de la population des personnes ayant une incapacité.

Dans les autres provinces, les proportions minimums de ces personnes devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques varient de 7,6 % à 11,8 %, sauf à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, où les proportions dépassent 29 %. Ainsi, on pourrait produire des estimations pour des sous-catégories relativement petites en Ontario, et des sous-catégories de taille moyenne dans la plupart des autres provinces.

À l'échelle des RMR, la possibilité de produire des estimations relatives à des sous-catégories est extrêmement limitée. Les proportions minimums varient entre 30,6 % et 51,4 %. Par conséquent, on pourrait estimer la population occupée parmi les personnes ayant une incapacité, mais, à part cette sous-catégorie, on ne pourrait produire des estimations que pour celles où la proportion de membres du groupe désigné est très élevée.

Si l'on compare les possibilités de tirer des estimations de l'EPA avec les possibilités d'en tirer de l'ESLA de 1991, on constate que l'EPA permettrait d'estimer, pour chaque région géographique à l'étude, la population totale et la population occupée dans le groupe des personnes ayant une incapacité. Cependant, cette enquête nous limiterait dans la production d'estimations relatives à des sous-catégories dans ce groupe désigné. Certaines parties des tableaux détaillés, comme ceux qui sont établis à l'aide des données de l'ESLA pour le Rapport de données sur l'équité en matière d'emploi, pourraient être construites pour les provinces et les RMR de plus grande taille. Toutefois, plus la taille des régions géographiques ou de l'effectif serait petite, plus le nombre de cases pour lesquelles il serait impossible de fournir des estimations augmenterait. (La comparaison des proportions minimums de personnes dans le groupe désigné devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques avec la répartition des membres des groupes désignés selon le groupe de professions en 1991, illustrée aux tableaux 8 et 9, donne une idée du nombre de cases pour lesquelles il serait impossible de fournir des estimations.)

Résumé des résultats

Selon les résultats de cette partie de notre étude, la possibilité de se servir d'enquêtes nouvelles ou d'enquêtes existantes pour recueillir des données relatives aux membres des groupes désignés pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi est une solution qui mérite d'être essayée. La taille actuelle de l'échantillon de l'EPA est suffisante pour permettre la production d'estimations ayant trait à la population totale des quatre groupes désignés dans la région de l'Atlantique et dans toutes les autres provinces. Par conséquent, les estimations tirées de l'EPA pourraient servir à observer les tendances de la population totale (et de la population occupée pour la plupart des régions géographiques) dans chaque groupe désigné. Certaines sous-catégories pourraient également faire l'objet d'estimations, en particulier dans les provinces et les RMR où la population des groupes désignés est la plus nombreuse, ce qui permettrait une analyse sommaire des groupes désignés selon la profession, le niveau de scolarité ou d'autres caractéristiques. La production d'estimations relatives à d'autres sous-catégories serait possible en agrandissant quelque peu l'échantillon.

En tant que source de données complémentaire, l'EDTR faciliterait l'analyse, à l'échelle nationale, des tendances de l'activité des membres des groupes désignés. L'agrandissement de

l'échantillon permettrait d'envisager la réalisation d'analyses pour certaines régions géographiques de plus petite taille, quoique, dans la plupart des cas, le nombre d'unités d'échantillonnage additionnelles requises serait considérable, ce qui soulève alors la question de la rentabilité de la collecte supplémentaire. Cependant, on croit que l'analyse à l'échelle nationale ou régionale fournirait tout de même des renseignements précieux, ce qui permettrait de mieux comprendre les facteurs qui influent sur l'activité des membres des groupes désignés.

11.2.2 Travaux supplémentaires requis

La capacité d'une enquête à bien répondre aux besoins en données tient à deux choses :

- 1) son plan de sondage doit permettre la production d'estimations fiables
- 2) elle doit permettre de recueillir les renseignements voulus.

Les travaux effectués jusqu'à ce jour dans le cadre du projet des estimations intercensitaires sur l'équité en matière d'emploi ont essentiellement porté sur la possibilité de produire, au moyen des données de l'EPA, de l'EDTR et d'autres enquêtes, des estimations fiables relatives aux groupes désignés en se fondant sur les échantillons actuels ou agrandis. Étant donné les résultats positifs obtenus jusqu'à maintenant, il y a lieu d'entreprendre la deuxième étape de la recherche. On devra donc se pencher désormais sur les questions et la méthodologie à utiliser pour recueillir les données relatives à l'équité en matière d'emploi au moyen de ces enquêtes.

Pour l'instant, les femmes sont le seul groupe désigné pouvant être identifié dans l'EPA. L'EDTR contient des questions qui permettent de savoir si des répondants appartiennent aux autres groupes, mais ces questions ne sont pas compatibles avec celles du recensement ou de l'ESLA selon la définition actuelle des groupes désignés. Par conséquent, il faudrait explorer diverses possibilités et questions ayant trait à l'identification des membres des groupes désignés dans ces enquêtes. Des questions de contenu relativement à la compatibilité avec d'autres concepts liés à l'équité en matière d'emploi (p. ex. la population occupée) devraient également être considérées. D'autres travaux de recherche devraient porter sur les façons d'agrandir les échantillons et l'analyse des répercussions globales de l'agrandissement des échantillons sur la méthodologie des enquêtes.

Il est proposé que la recherche se poursuive relativement aux points suivants :

- 1) Besoins en données pour les estimations intercensitaires -- Les besoins du GTIEME (et de tout autre utilisateur potentiel) en matière d'estimations intercensitaires relatives aux groupes désignés devront être mieux définis. Dans un premier temps, il faudra cerner les besoins généraux concernant les données, c'est-à-dire :
 - déterminer si l'on veut des données et des analyses longitudinales ou ponctuelles;
 - déterminer la fréquence à laquelle on doit ou on souhaite produire des estimations.

Dans un deuxième temps, afin de déterminer la taille requise des échantillons des enquêtes et, par conséquent, la nécessité d'agrandir les échantillons, il faudra préciser le niveau de détail auquel doivent être produites les estimations, c'est-à-dire :

- le niveau d'agrégation géographique voulu (p. ex. régions, provinces, RMR, autres régions);

- l'effectif des sous-catégories des groupes désignés au sujet desquelles on veut produire des estimations (p.ex. la proportion minimum de membres du groupe désigné pour lesquelles des estimations peuvent être produites).
- 2) Choix des instruments d'enquête -- Le(les) meilleur(s) instrument(s) d'enquête à utiliser pour obtenir des estimations intercensitaires relatives aux groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi doit(doivent) être déterminé(s) en fonction des facteurs suivants :
 - l'échantillon supplémentaire requis;
 - le contenu actuel de l'enquête touchant à l'équité en matière d'emploi;
 - la méthode de collecte actuelle de l'enquête (p. ex. interviews sur place ou téléphoniques) et la convenance de cette méthode aux questions relatives à l'équité en matière d'emploi;
 - le coût de l'ajout de questions sur l'équité en matière d'emploi et de l'agrandissement de l'échantillon.
 - 3) Provenance des unités d'échantillonnage supplémentaires -- Si l'agrandissement de l'échantillon se révèle nécessaire, il faudra décider de la meilleure façon de choisir les répondants supplémentaires. Ces derniers pourraient être choisis parmi d'anciens échantillons (p. ex. les échantillons supprimés par renouvellement de l'échantillon de l'EPA). Ou bien, les nouveaux répondants pourraient être choisis dans la base de sondage. Cette solution serait cependant très coûteuse, d'autant plus que les renseignements démographiques de base, que l'on possède déjà dans le cas des anciens répondants, devraient être recueillis auprès des nouveaux.

Une autre possibilité serait de trouver des moyens de combiner les échantillons d'enquêtes existantes, comme l'EPA et l'EDTR. Des recherches statistiques poussées seraient nécessaires afin de déterminer comment les données des deux enquêtes pourraient être combinées pour qu'on puisse produire des estimations plus fiables. L'uniformité des concepts utilisés dans les deux enquêtes serait très importante dans ce scénario.

- 4) Incorporation des questions relatives à l'équité en matière d'emploi -- Il faut déterminer si les questions relatives à l'équité en matière d'emploi (p. ex. pour savoir si un répondant appartient à un groupe désigné) devraient figurer sur le questionnaire principal de l'enquête, faire l'objet d'un questionnaire distinct annexé au questionnaire d'enquête, ou être posées ultérieurement soit par téléphone, soit au moyen d'un questionnaire envoyé et retourné par la poste ou encore selon une autre méthode. L'option retenue aura d'importantes répercussions à la fois sur l'enquête permanente et sur les coûts qu'entraînera l'ajout de questions sur l'équité en matière d'emploi.
- 5) Harmonisation des concepts -- Dans le passé, la définition des groupes désignés pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi était fondée sur les questions du recensement et de l'ESLA. Au moment d'élaborer les questions à ajouter aux autres enquêtes ou de réviser les questions existantes, il sera peut-être bon de décider s'il est plus convenable d'adopter des questions du style de celles du recensement et de l'ESLA ou d'opter pour l'approche selon laquelle les personnes s'identifient elles-mêmes comme membres d'un groupe désigné. Il faudra également déterminer la convenance des divers genres de questions aux méthodes de collecte envisagées.

- 6) Répercussions possibles sur les enquêtes permanentes -- Il faudra évaluer toute répercussion possible sur les enquêtes existantes afin de s'assurer que le projet sur l'équité en matière d'emploi n'a nui à aucun programme permanent ni à aucune série de données. Ces répercussions pourraient être :
- l'allongement de l'interview et l'alourdissement du fardeau du répondant en raison des questions supplémentaires sur l'équité en matière d'emploi;
 - la hausse du taux de refus due à l'ajout de questions de nature délicate;
 - des retards dans la collecte et le traitement des données d'enquête en raison des questions supplémentaires, ce qui retarderait à son tour la diffusion des données.

L'utilisation de certaines méthodes de collecte (p. ex. l'envoi et le retour par la poste du questionnaire à une date ultérieure) pourrait réduire l'importance de ces répercussions, mais nécessiterait peut-être des compromis pour d'autres aspects de l'enquête comme le taux de réponse ou la qualité des données.

11.2.3 Recommandations

Compte tenu des résultats de cette étude, nous recommandons d'entreprendre les travaux supplémentaires décrits ci-après relativement à la production d'estimations intercensitaires concernant l'équité en matière d'emploi :

- 1) Nous recommandons d'élaborer, d'analyser et de mettre à l'essai de façon approfondie les méthodes proposées pour la production d'estimations intercensitaires pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi. L'EPA et l'EDTR devraient être considérées toutes deux, puisqu'en fournissant l'une et l'autre des renseignements différents, elles favorisent une meilleure compréhension de l'équité en matière d'emploi. L'étude porterait d'abord sur le contenu des enquêtes et leur compatibilité avec les concepts liés à l'équité en matière d'emploi. Elle ferait état des premiers essais du libellé des questions et des méthodes de collecte. Elle se terminerait par la description détaillée de la méthodologie et des estimations des coûts et du temps que nécessiterait la mise en oeuvre de l'option ou des options recommandées.
- 2) En vue de l'étude mentionnée ci-dessus, nous recommandons que soient mieux définis les besoins des membres du GTIEME et ceux d'autres utilisateurs potentiels d'estimations intercensitaires relatives à l'équité en matière d'emploi. Les exigences à préciser devraient porter sur l'analyse longitudinale et ponctuelle, le niveau de détail des estimations, la fréquence des estimations, le genre de questions à poser pour savoir qui appartient aux groupes désignés et tout autre aspect du contenu présentant un intérêt.

11.3 Modélisation

11.3.1 Résumé des résultats

L'objectif du volet «modélisation» de l'étude était de répondre à la question suivante :

Peut-on, à partir de données sur les comportements d'activité de la population générale, déduire la disponibilité pour le travail des membres des groupes désignés avec un niveau de confiance suffisant pour les besoins de l'équité en matière d'emploi?

Deux sources de données principales ont été utilisées pour cette recherche : l'Enquête sur l'activité (EA) et l'Enquête sur la population active (EPA). Dans l'EA, réalisée de 1986 à 1987 et de 1988 à 1990, on a recueilli des données sur les membres des quatre groupes désignés. On s'est servi de ces données pour comparer les changements survenus au cours de la période allant de 1986 à 1990 dans la situation vis-à-vis de l'activité des membres des groupes désignés avec les changements observés dans la population en général. L'Enquête sur la population active (EPA) ne permet de produire des données distinctes que sur les femmes. On s'est servi des données de cette enquête pour faire des prévisions de la population occupée dans les groupes désignés. L'hypothèse était la suivante : si le rapport des groupes désignés à la population en général pouvait être bien compris au moyen de l'analyse des résultats de l'EA, ce rapport pourrait alors être appliqué aux données de l'EPA sur la population en général pour l'établissement de prévisions.

- 1) **Comparaison des résultats de l'EA et de l'EPA** -- La première étape de la recherche était de déterminer si l'EA et l'EPA fournissaient ou non des renseignements comparables sur l'emploi, compte tenu des méthodes de collecte différentes employées dans ces deux enquêtes. (L'EA était une enquête longitudinale qui a suivi un échantillon de répondants dans le temps et fourni des renseignements sur chacun des emplois occupés; l'EPA est une enquête transversale mensuelle qui porte sur la situation vis-à-vis de l'activité.) Il ressort de la comparaison des données de l'EA et de l'EPA sur les femmes, seul groupe désigné pour lequel l'EA produit des données distinctes, que les deux enquêtes montrent une même tendance ascendante pendant la période de cinq ans pour ce qui est de la proportion d'emplois occupés par les femmes. Les variations saisonnières sont également comparables. On en a conclu que l'EA et l'EPA fournissaient des résultats semblables dans le cas des femmes et que l'on pouvait s'attendre à ce qu'il en soit de même pour les autres groupes désignés. Par conséquent, il était justifié d'envisager de combiner les résultats de l'EA et ceux de l'EPA pour faire des prévisions.
- 2) **Examen des données de l'EA relatives aux groupes désignés** -- On a ensuite utilisé les données de l'EA pour calculer la proportion de personnes occupées dans chacun des groupes désignés, chaque mois entre 1986 et 1990. La visualisation des graphiques représentant les données ventilées par province a permis de constater que la proportion de membres des groupes désignés au sein de la population active n'était pas constante, mais plutôt que la direction et l'ampleur des tendances variaient selon la province et le groupe désigné. Une analyse de régression a confirmé que les tendances temporelles et les différences provinciales influaient de façon significative sur la proportion d'emplois

occupés par les membres d'un groupe désigné. Par conséquent, selon l'analyse des données de l'EA, les tendances relatives aux personnes occupées dans les groupes désignés n'étaient pas les mêmes que celles qu'on observait dans la population en général. Cette observation confirmait que toute méthode d'estimation de la population occupée dans les groupes désignés devait tenir compte des tendances particulières à chaque groupe.

On a ensuite comparé la situation vis-à-vis de l'activité des groupes désignés avec celle d'autres «populations indicatrices» potentielles, par exemple les divers groupes d'âge chez les hommes et les femmes. Cette démarche s'est révélée infructueuse. Dans le cas des personnes ayant une incapacité, on n'a observé dans aucun des groupes d'âge-sexe de l'EPA la diminution observée relativement à ces personnes dans l'analyse des résultats de l'EA. Dans le cas des minorités visibles et des autochtones, on n'a pu dégager des données de l'EA des tendances uniformes pour les provinces.

- 3) **Extrapolation à l'aide des résultats des analyses de régression fondées sur les données de l'EA** -- À partir des régressions fondées sur les données de l'EA, nous avons fait des extrapolations de la population occupée dans chacun des groupes désignés. Si l'on en juge par les estimations des bornes d'erreur, une mise en garde s'impose pour ce qui est de faire des extrapolations pour de nombreuses années à venir. Par exemple, les extrapolations fondées sur les données de l'EA pour la période allant de 1986 à 1990 indiquent qu'en 1996, la proportion d'emplois occupés par les personnes ayant une incapacité serait de zéro dans certaines provinces. L'analyse laisse entendre qu'au lieu de se fonder uniquement sur des données antérieures, on devrait se servir de données provisoires pour chacun des groupes désignés, ce qui permettrait de mettre à jour les extrapolations pour tenir compte des changements survenus dans les tendances de l'activité. Ces données provisoires pourraient également fournir des renseignements à jour sur les changements observés dans la population de base de chacun des groupes désignés.

11.3.2 Autres travaux requis

Comme on recommande de faire appel à des données provisoires pour mettre à jour la modélisation de façon continue, tout autre travail sur la modélisation dépendrait de l'existence de telles données. Par conséquent, les travaux de recherche sur la modélisation viennent étayer la possibilité de tirer directement de certaines enquêtes des estimations intercensitaires relatives aux groupes désignés, tel qu'il est décrit à la section 11.2.

11.3.3 Recommandations

D'après les résultats des travaux de recherche sur la modélisation, on recommande de réaliser l'étude détaillée décrite à la section 11.2, afin de trouver des moyens de produire des estimations intercensitaires relatives aux groupes désignés. Une fois ces estimations produites, des techniques de modélisation pourraient être utilisées pour produire des extrapolations de façon continue concernant les groupes désignés. Ces projections seraient fondées sur les tendances antérieures, mais feraient l'objet d'une révision périodique selon les changements observés dans les estimations. La possibilité d'utiliser des techniques de modélisation pour obtenir des estimations infraprovinciales relatives aux groupes désignés pourrait aussi être examinée.

ANNEXE A
Aperçu des sources de données existantes
pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi

1. Sources de données existantes

1.1 Recensement de la population

Le recensement de la population a lieu tous les cinq ans, le dernier ayant été réalisé en 1991. Le recensement de la population constitue habituellement la source d'information à partir de laquelle on produit des données relatives aux femmes, aux autochtones et aux minorités visibles au Canada pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi. Le taux d'échantillonnage élevé du recensement permet des croisements détaillés des données se rapportant à chacun des trois groupes désignés, par région géographique et par groupe de professions. Des variables supplémentaires peuvent aussi être ajoutées aux tableaux croisés pour faciliter la réalisation d'analyses plus poussées.

1.2 Enquête sur la santé et les limitations d'activités

L'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) est une enquête postcensitaire, qui a été réalisée en 1986 et en 1991. Elle a servi à produire des données relatives aux personnes ayant une incapacité pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi. Des tableaux croisés supplémentaires ont également été produits avec d'autres variables chaque fois que l'erreur d'échantillonnage de l'enquête le permettait et ont été utilisés à des fins d'analyse.

1.3 Enquête sur l'activité

L'Enquête sur l'activité (EA) a été réalisée par le Groupe des enquêtes spéciales de Statistique Canada de 1986 à 1990. Un premier panel de répondants a participé à l'enquête en 1986 et en 1987, et un deuxième y a participé de 1988 à 1990. Il est possible de produire des statistiques sur les femmes pour chaque année d'enquête. À partir de 1987, l'enquête a comporté des questions permettant de dénombrer les autochtones et les personnes appartenant à une minorité visible. L'EA de 1986 à 1988 comportait certains indicateurs des problèmes de santé chroniques qui influent sur l'exercice ou la recherche d'un emploi, tandis que, dans l'EA de 1989 et de 1990, on posait des questions détaillées sur les incapacités et les limitations qui avaient des répercussions sur le travail et sur d'autres aspects de la vie des répondants.

Les données de l'EA ont été utilisées par le passé dans des études analytiques et pour l'établissement de projections démographiques, tel qu'il est décrit ci-après. Elles ont également servi à comparer les tendances relatives aux personnes occupées observées dans les groupes désignés et dans d'autres populations indicatrices aux fins de la recherche sur la modélisation d'estimations relatives à l'équité en matière d'emploi, comme on l'a expliqué précédemment.

1.4 Enquête nationale auprès des diplômés

L'Enquête nationale auprès des diplômés (END) a été réalisée par le Groupe des enquêtes spéciales pour Emploi et Immigration Canada (EIC). Elle a eu lieu en 1984, en 1988 et en 1992, dans le but de recueillir des renseignements sur les diplômés de 1982, de 1986 et de 1990, respectivement. Des demandes distinctes avaient été reçues d'EIC à chacune des années de collecte. Des enquêtes de suivi quinquennal ont également été menées en 1987 et en 1991 auprès des répondants de l'END de 1984 et de 1988.

Comme l'END comportait des questions permettant de savoir qui appartenait aux quatre groupes désignés, on s'est servi des données de cette enquête pour analyser, pour les besoins du programme d'équité en matière d'emploi, la situation vis-à-vis de l'activité et les caractéristiques des diplômés récents. À l'heure actuelle, aucune demande de répétition de l'END n'a été présentée.

1.5 Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada

L'Enquête sur la santé et l'incapacité au Canada (ESIC) a été menée par Statistique Canada en 1983-1984. C'était la première fois qu'on recueillait des données nationales sur la fréquence de l'incapacité, elle que la définit l'Organisation mondiale de la santé. L'ESIC a fourni des données sur ce qui limite les personnes dans l'exercice ou la recherche d'un emploi, mais ne comportait pas de questions permettant de savoir qui était disponible pour le travail selon les définitions du programme d'équité en matière d'emploi.

2. Projections

2.1 Projections démographiques

La Division de la démographie de Statistique Canada a établi des projections démographiques à la demande du GTIEME. Il s'agit de projections du nombre de personnes dans chacun des groupes désignés, par âge et par sexe, pour le Canada, les provinces et les territoires. Elles portent sur la période allant de 1991 à 2016.

Les projections relatives aux femmes et aux autochtones ont été établies à partir des résultats du Recensement de 1991 pour ces groupes. Celles qui se rapportent aux minorités visibles au Canada sont fondées sur les données du Recensement de 1986, car les données du Recensement de 1991 n'étaient pas encore disponibles pour cette population. On s'est servi de trois scénarios fondés sur des hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité, à l'immigration et à l'émigration, aux résidents non permanents et à la migration interne.

Les projections pour les personnes ayant une incapacité ont été fondées sur les projections de la population totale par âge et par sexe produites par la Division de la démographie à l'aide des chiffres du Recensement de 1991. Elles ont été établies en appliquant aux projections de la population totale les taux d'incapacité par âge, sexe et province estimés à partir des données de l'ESLA de 1986. Les hypothèses relatives aux taux d'incapacité reposaient sur une analyse

comparative des données de l'ESLA (1986 et 1991) et de l'EA (1989 et 1990). Trois scénarios de projections démographiques, fondés sur des hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité, à l'immigration, à l'émigration et à la migration interne, ont servi de base à l'établissement des projections.

Comme on l'a dit, les projections démographiques reposent sur des hypothèses fondées sur l'observation de tendances passées. Comme c'est le cas dans toutes les projections, si ces tendances ne se maintiennent pas et que les hypothèses se révèlent fausses, la valeur des projections diminuera avec le temps. S'il était possible d'utiliser des données provenant d'autres sources pour mettre les hypothèses à jour, les projections pourraient alors être révisées de façon continue.

2.2 Projections de la population active

M. Boothby a été embauché à contrat par le ministère du Développement des ressources humaines pour élaborer des projections de la population active. Comme il l'a décrit dans l'aperçu de son projet, M. Boothby avait terminé depuis peu l'élaboration d'une méthode de projection des taux d'activité par groupe d'âge-sexe des membres des groupes désignés. Le projet suivant compléterait les projections en combinant les taux d'activité projetés aux projections démographiques afin d'obtenir les taux d'activité projetés par groupe d'âge-sexe pour les membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi. De plus, des méthodes de projection seraient évaluées dans le cadre de ce projet à l'aide des données du Recensement de 1991, qui serviraient également à réviser les projections. (Les personnes chargées du projet des estimations intercensitaires se sont assurées que ce dernier ne faisait pas double emploi avec le projet d'élaboration des projections de la population active.)

3. Autres sources de données

3.1 Base de données sur la mobilité des immigrants

Statistique Canada a constitué la base de données sur la mobilité des immigrants en appariant les données sur l'immigration avec les renseignements relatifs à l'impôt sur le revenu des personnes qui se sont établies au Canada entre 1980 et 1988. Les données ont pu être appariées pour environ le tiers des immigrants, ce qu'on estime représente à peu près 70 % des immigrants actifs (à l'exception des enfants et des autres personnes inactives). La base de données permet l'analyse des caractéristiques liées à l'activité et au revenu des nouveaux immigrants (grâce aux renseignements relatifs à l'impôt sur le revenu), selon les caractéristiques démographiques, le pays d'origine et d'autres données tirées des dossiers de l'immigration. Elle a été utilisée dans le passé pour étudier les tendances observées chez les personnes qui appartiennent à une minorité visible et dont l'appartenance à ce groupe a résulté de leur immigration au Canada. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de mettre cette base de données à jour.

3.2 Systèmes informatiques de renseignements sur les étudiants

Le Système d'information statistique sur la clientèle des universités (SISCU) et le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) ont été créés par Statistique Canada, qui les tient maintenant à jour. Ces systèmes contiennent un enregistrement mis à jour annuellement pour chaque étudiant fréquentant une université ou un collège communautaire au Canada. Actuellement, les seuls membres de groupes désignés sur lesquels on peut produire des statistiques au moyen des données de ces systèmes sont les femmes. Statistique Canada a réalisé pour le GTIEME une étude sur les universités et les collèges qui recueillent des données sur les personnes se considérant comme membres d'un groupe désigné.

ANNEXE B

Aperçu de la méthodologie des enquêtes de Statistique Canada mentionnées dans l'étude

ENQUÊTE LONGITUDINALE NATIONALE SUR LES ENFANTS

Contexte

En mai 1992, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en oeuvre de la stratégie «Grandir ensemble», dont le but est d'améliorer la santé et le bien-être des enfants canadiens. Un des volets de cette stratégie, intitulé «Approches efficaces pour les enfants - Programme de développement de l'information», vise à recueillir, à des fins d'analyse de politiques et d'élaboration de programmes, de l'information sur les principaux facteurs touchant le développement des enfants au Canada. (Nota : Ce programme relevait auparavant de Santé et Bien-être social Canada, mais, par suite de la réorganisation des ministères fédéraux, son administration incombe aujourd'hui au ministère du Développement des ressources humaines.)

L'activité première du volet «Approches efficaces pour les enfants» est l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants (ELNE), élaborée et réalisée par le Groupe des enquêtes spéciales de Statistique Canada pour le compte de Développement des ressources humaines Canada. Le but de l'ELNE est de mesurer les caractéristiques d'un échantillon d'enfants au Canada, de déterminer les facteurs de risque et de protection dans leur vie et d'examiner l'incidence de ces caractéristiques, de ces facteurs et de ces expériences sur leur développement jusqu'à l'âge adulte. Les données seront recueillies tous les deux ans. Les résultats serviront à élaborer des politiques et des programmes efficaces pour les enfants à risque.

Objectifs

- recueillir, à des fins d'analyse de politiques et de création de programmes, de l'information sur les facteurs qui jouent un rôle essentiel dans le développement des enfants au Canada
- répondre aux besoins formulés pour le volet «Approches efficaces pour les enfants - Programme de développement de l'information» de la stratégie «Grandir ensemble» de Santé Canada.

Besoins en données

- données transversales et longitudinales
- base de données longitudinales nationale sur les enfants qui, en 1994, se situent dans les tranches d'âge suivantes : 0, 1 an, 2 à 3 ans, 4 à 5 ans, 6 à 7 ans, 8 à 9 ans, 10 à 11 ans
- estimations transversales nationales relatives aux enfants de 0 à 11 ans (la tranche d'âge augmentera à mesure que les enfants de l'échantillon initial arriveront à l'adolescence et à l'âge adulte).

Population visée par l'enquête

- enfants âgés de 0 à 11 ans
- c'est l'enfant et non le logement qui est l'unité d'échantillonnage pour les besoins du suivi longitudinal

Base de sondage

- ménages de l'Enquête sur la population active
- exclut les ménages qui ne font pas partie de la base de l'EPA (c'est-à-dire les pensionnaires d'un établissement institutionnel, les ménages vivant dans les réserves ainsi que les ménages du Yukon et des T.N.-O.) et les membres à plein temps des Forces armées canadiennes
- un échantillon d'enfants vivant au Yukon et dans les T.N.-O. sera ajouté à l'enquête
- les enfants de moins de 12 ans faisant partie des ménages seront inclus dans l'enquête (jusqu'à concurrence de 4 enfants)
- des données sur les parents et les autres membres de la famille seront aussi recueillies

Plan de sondage

- des ménages comptant des enfants de moins de 12 ans seront tirés de l'échantillon courant de l'EPA (6 groupes de renouvellement) et des anciens groupes de renouvellement

Taille de l'échantillon

- approximativement 25 000 enfants

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné

- sexe
- pays de naissance
- immigration/citoyenneté
- langue
- origine ethnique
- religion
- limitations d'activités

Autres renseignements

- caractéristiques de l'enfant (selon l'âge de l'enfant)
 - renseignements démographiques
 - garde (légale)
 - soins (gardiennage)
 - niveau de scolarité
 - santé physique

- indices de vitalité du nouveau-né
- comportement
- caractère
- développement
- affections chroniques
- activité/emploi du temps
- relations avec autrui

- caractéristiques des parents
 - renseignements démographiques
 - niveau de scolarité
 - situation vis-à-vis de l'activité au cours des deux années précédant l'enquête
 - revenu
 - santé physique
 - limitations d'activités
 - santé mentale

- caractéristiques des autres membres de la famille
 - renseignements démographiques
 - niveau de scolarité
 - situation vis-à-vis de l'activité
 - santé physique

- caractéristiques familiales
 - style d'éducation des enfants
 - fonctionnement de la famille
 - soutien social (du répondant)

- caractéristiques du logement
 - état du logement

- caractéristiques de la collectivité

Méthode de collecte

- les interviews se feront sur place chez le répondant lors des deux premières collectes de données
- le répondant principal sera le membre de la famille qui connaît le mieux l'enfant (le plus souvent, il s'agira de la mère)
- certaines évaluations directes seront effectuées et certaines questions seront posées à l'enfant
- on utilisera la méthode de l'interview assistée par ordinateur
- l'intégration des données de l'ENSP relatives aux enfants à celles de l'ELNE va bon train

Produits d'enquête

- fichiers de microdonnées à grande diffusion
 - personnes
 - familles
- ensembles de faits saillants
(les données transversales seront diffusées après chaque cycle d'enquête; les données longitudinales le seront après le deuxième cycle d'enquête et chacun des cycles subséquents)

Calendrier

- l'enquête commencera en décembre 1994/janvier 1995
- elle sera réalisée tous les deux ans

Enquête intégrée au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest

Un projet d'élaboration d'une version intégrée de l'ENSP et de l'ELNE, qui serait utilisée au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (y compris au Nunavut), est actuellement en cours de réalisation. Les données seront recueillies au moyen d'un seul questionnaire qui combinera les principales composantes des deux enquêtes. Les bureaux de la statistique des deux territoires participent à l'adaptation du questionnaire en fonction des réalités culturelles de ces régions et du mode de vie des résidents territoriaux et procéderont à la collecte des données à titre d'agents de Statistique Canada.

ENQUÊTE NATIONALE SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION

Contexte

En automne 1991, le Conseil national d'information sur la santé a recommandé la réalisation d'une enquête nationale permanente sur la santé de la population. Cette recommandation a été faite compte tenu des pressions économiques et fiscales qui sont exercées sur le système de soins de santé et des informations dont on a besoin si l'on veut améliorer l'état de santé des Canadiens. Il semblait impossible de dresser, au moyen des sources de données existantes sur la santé, un tableau complet de l'état de santé de la population et des nombreux facteurs qui influent sur la santé.

L'objectif global de l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP) est de fournir des renseignements plus complets sur l'état de santé actuel des Canadiens que ceux provenant des sources de données existantes. Elle a pour but d'aider à l'élaboration de politiques gouvernementales en matière de santé en fournissant des mesures du niveau, des tendances et de la répartition de l'état de santé de la population. Les données recueillies au moyen de panels de répondants refléteront le processus dynamique de la santé et de la maladie et permettront la production périodique d'estimations transversales. Les données porteront sur des variables économiques, sociales, démographiques et professionnelles liées à la santé ainsi que sur les liens entre l'état de santé et l'utilisation des services de santé. On se penche aussi sur la possibilité d'adopter un plan de sondage qui permettrait d'augmenter de façon rentable le contenu ou l'échantillon. On examine également la possibilité d'apparier les résultats de l'enquête à des données de sources administratives. Les données de l'ENSP seront recueillies tous les deux ans.

Objectifs

Fournir des renseignements plus complets sur l'état de santé actuel des Canadiens. Plus précisément :

- aider à l'élaboration de politiques gouvernementales visant à améliorer la santé, en fournissant des mesures du niveau, des tendances et de la répartition de l'état de santé de la population
- fournir des données pour la réalisation d'études analytiques qui aideront à comprendre les déterminants de la santé
 - recueillir des données sur les facteurs économiques, sociaux, démographiques, professionnels et environnementaux liés à la santé
- accroître la compréhension des liens entre l'état de santé et l'utilisation de services de santé, non seulement les services traditionnels, mais également les soins prodigués à la maison, l'automédication et l'autogestion de la santé
- fournir des données qui auront été recueillies auprès de panels et qui refléteront le processus dynamique de la santé et de la maladie et permettront la production périodique d'estimations transversales
- fournir aux provinces, aux territoires et à d'autres clients la possibilité de réaliser une enquête sur la santé qui permettra d'augmenter de façon rentable le contenu ou l'échantillon
- permettre, autant que possible, l'appariement des résultats de l'enquête avec des données de sources administratives à des fins d'analyses statistiques

Besoins en données

- on aura recours à la fois aux techniques d'enquêtes transversales et aux techniques d'enquêtes par panel

Population visée par l'enquête

- toutes les personnes qui vivent au Canada
- les pensionnaires recevant des soins de longue durée dans des unités pour les maladies chroniques, des maisons de repos, des foyers pour personnes âgées, des hôpitaux généraux, des hôpitaux psychiatriques et des centres pour personnes ayant une incapacité sont couverts dans la composante «établissements institutionnels» de l'enquête
- les personnes qui vivent ailleurs que dans des logements familiaux dans des camps militaires, les personnes qui vivent à bord de navires de guerre, les pensionnaires de résidences scolaires et d'établissements religieux, les enfants qui vivent dans un orphelinat ou un foyer pour enfants ainsi que les pensionnaires d'établissements correctionnels et de foyers pour jeunes contrevenants sont exclus
- la première année, l'enquête exclura les membres à plein temps des Forces armées canadiennes, les personnes qui vivent dans une réserve indienne et les pensionnaires d'un établissement institutionnel

Base de sondage

- l'échantillon sera tiré de la base de sondage remaniée de l'EPA dans toutes les provinces sauf au Québec
- l'échantillon du Québec sera prélevé dans une base aréolaire fondée sur les SD de 1986 maintenue par le Bureau de la statistique du Québec
- un échantillon supplémentaire sera prélevé pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à partir des listes de ménages tenues par les organismes de ces territoires

Plan de sondage

- les ménages de l'échantillon seront choisis dans la base remaniée de l'EPA
(Nota : seuls les ménages qui n'ont pas déjà participé à l'EPA seront choisis pour l'ENSP)
- la durée de la participation de chaque panel à l'enquête devrait être de 8 à 10 ans ou plus longtemps
- certaines données seront recueillies pour tous les membres du ménage (c'est-à-dire les renseignements démographiques et les données sur l'utilisation des services de santé et les affections chroniques)
- une personne par ménage sera choisie au hasard pour répondre à l'interview détaillée
- seule la personne choisie fera l'objet d'un dépistage pour les cycles subséquents de l'enquête

Taille de l'échantillon

- l'échantillon contiendra environ 22 000 ménages

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné

- sexe
- pays de naissance et année d'immigration
- origine ethnique
- race
- limitations d'activités
- affections chroniques

Autres renseignements

- renseignements démographiques
- incapacité ayant duré plus de deux semaines
- utilisation des services de santé
- limitations d'activités
- affections chroniques
- langue
- origine ethnique
- race
- niveau de scolarité
- activité
- revenu du ménage
- état de santé général
- poids/taille
- pratiques préventives en matière de santé
- usage du tabac
- consommation d'alcool
- activités physiques
- blessures
- stress et stress professionnel
- estime et maîtrise de soi
- cohérence
- récents événements de la vie
- traumatismes
- état de santé (vision, ouïe, élocution, mobilité, dextérité, sentiments, mémoire, pensée, douleur et malaises)
- santé mentale

- consommation de drogues
- aide du milieu

Méthode de collecte

- il y aura quatre collectes pendant l'année (mai, août, novembre et février)
- le quart de l'échantillon sera interviewé à chaque collecte
- aucun enfant âgé de moins de 12 ans ne sera choisi lors des deux premières collectes (grâce à l'intégration avec l'ELNE, les enfants seront suréchantillonnés lors des troisième et quatrième collectes pour compenser les deux premières)
- l'intégration de la composante «enfants» de l'ENSP avec l'ELNE est en cours
- la première interview auprès de chaque ménage se fera sur place
- on utilisera la méthode de l'interview assistée par ordinateur (sauf dans les Territoires, où on réalisera sur place des interviews papier et crayon)

Calendrier

- l'enquête aura lieu tous les deux ans à compter de mai 1994

ENQUÊTE SUR LA DYNAMIQUE DU TRAVAIL ET DU REVENU

Contexte

L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a été élaborée pour appuyer la recherche visant à favoriser une meilleure compréhension des comportements d'activité et du bien-être économique. Cette enquête remplace l'Enquête sur l'activité (EA), dans le cadre de laquelle on a recueilli des données pour les années de référence 1986 à 1990. L'EA a montré l'étendue et l'utilité des renseignements relatifs aux mouvements sur le marché du travail qu'une enquête longitudinale permet de recueillir. De plus, elle a prouvé l'efficacité de méthodes utilisées pour aider les répondants à se souvenir d'événements antérieurs, aspect qui avait posé des difficultés dans les enquêtes rétrospectives sur le marché du travail réalisées auparavant. L'EDTR s'inspire également d'autres enquêtes de Statistique Canada, notamment l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur les finances des consommateurs.

Comme il s'agit d'une enquête longitudinale, l'EDTR permettra d'obtenir des renseignements sur des événements importants de la vie des personnes, comme la formation ou la dissolution de la famille, la migration et la perte d'un emploi. Des personnes et des familles seront interviewées deux fois par année, d'abord pour recueillir des renseignements relatifs au travail qui se rapportent à l'année précédente, puis pour recueillir des renseignements sur le revenu touché l'année précédente. Les répondants de l'échantillon seront suivis pendant six ans. Les données recueillies devraient permettre de mieux comprendre les liens entre des événements démographiques, des événements liés à l'activité et des changements dans le revenu. Outre les données longitudinales, on produira des données transversales annuelles.

Objectifs

Suivre des personnes et des familles pendant six ans, afin de recueillir des renseignements sur l'expérience du marché du travail, le revenu et la situation familiale, afin de mieux comprendre les liens entre des événements démographiques, des événements liés à l'activité et des changements dans le revenu.

Besoins en données

- données longitudinales
- données transversales annuelles

Population visée par l'enquête

- la population de tout âge hors institution vivant dans l'une des dix provinces, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, des personnes qui vivent dans une réserve et des membres à plein temps des Forces armées canadiennes
- seules les personnes âgées de 16 ans et plus répondent aux questions portant sur le travail et le revenu

Base de sondage

- base aréolaire
- le premier panel, choisi en janvier 1993, est formé des membres de deux groupes de renouvellement de l'EPA

Plan de sondage

- le premier panel consiste en un échantillon de 15 000 ménages; les prochains panels devraient comprendre 20 000 ménages
- au moment de la sélection du panel, une interview préliminaire est réalisée auprès des répondants
- chaque panel est représentatif de la population visée par l'enquête au moment de la sélection du panel
- un nouveau panel sera introduit dans l'échantillon tous les trois ans; chaque panel fera partie de l'échantillon pendant six ans
- les unités d'échantillonnage sont les personnes qui forment les ménages échantillonnés au moment où le panel est introduit
- toutes les personnes choisies restent dans l'échantillon pendant les six ans de participation du panel à l'enquête, peu importe si elles quittent le ménage original
- toute personne qui emménage avec un répondant de l'échantillon longitudinal est également interviewée

Taille de l'échantillon

- l'échantillon est formé d'environ 40 000 ménages, divisés en deux panels (incluant approximativement 80 000 personnes âgées de 16 ans et plus)

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné

- sexe
- langue maternelle
- pays de naissance et année d'immigration

- statut d'Indien inscrit ou membre d'une minorité visible

- limitations d'activités ou incapacités limitant le genre ou la quantité d'activités qu'une personne peut accomplir à la maison, à l'école ou au travail

- incapacités ou handicaps de longue durée

Autres renseignements

(Nota : les données sur le travail et le revenu se rapportent à l'année civile précédant l'année d'enquête)

- renseignements démographiques

- date de naissance
- liens avec les autres membres du ménage
- état matrimonial
- antécédents matrimoniaux*
- nombre d'enfants mis au monde et année de naissance du premier enfant*
- niveau de scolarité des parents*
- niveau de scolarité du répondant, c'est-à-dire* :
 - nombre d'années et province d'études
 - études postsecondaires
 - diplômes, certificats et grades obtenus
 - domaine d'études

(* -- renseignement recueilli uniquement lors de l'interview préliminaire. Les autres renseignements démographiques sont mis à jour à chaque cycle de collecte.)

- limitations d'activités ou incapacités
- données sur le travail (relatives à au plus trois employeurs dans l'année)
 - secteur d'activité
 - catégorie de travailleurs
 - profession
 - fonctions principales
 - tâches de surveillance/gestion
 - changements de fonctions dans l'année
 - renseignements sur la taille de l'entreprise
 - nombre habituel d'heures de travail et changements relatifs à ce nombre d'heures dans l'année précédente
 - motifs du répondant pour travailler à temps partiel
 - conditions de travail, incluant les motifs du répondant pour travailler sur demande ou selon un horaire irrégulier
 - travail à la maison
 - motif de la cessation d'emploi
 - prévision de retour au travail
 - travailleurs autonomes
 - mois travaillés dans l'année de référence
 - travailleurs rémunérés
 - salaire
 - affiliation syndicale
 - pensions
 - congés d'une semaine ou plus, à l'exception des vacances (sauf pour les travailleurs sur demande)
 - motifs de ces congés
 - moyen utilisé pour trouver l'emploi et date d'entrée en fonction
- périodes sans emploi
 - recherche d'emploi
 - désir de travailler
 - motifs pour ne pas chercher d'emploi

- cours suivis pendant l'année
- réception de prestations d'assurance-chômage, de prestations d'aide sociale et d'indemnités pour accidents du travail à un moment ou à un autre dans l'année
- revenu
 - revenu d'emploi
 - revenu de pensions
 - revenu de sources publiques
 - revenu de placements
 - autre revenu en espèces
 - revenu de crédits d'impôt
 - revenu total
 - impôt sur le revenu
 - pension alimentaire/soutien d'un enfant
- patrimoine (données recueillies avec celles qui se rapportent au revenu, mais pas à tous les ans)
 - biens corporels
 - avoirs financiers
 - parts d'intérêt dans une entreprise, une exploitation agricole ou une société en nom collectif
 - autres éléments du patrimoine
 - dettes

Méthode de collecte

- interviews assistées par ordinateur
- interviews téléphoniques principalement

Produits d'enquête

- appariement des fichiers de microdonnées sur le travail et le revenu qui seront diffusés pour chaque année d'enquête
- un fichier longitudinal cumulatif sera diffusé après chaque année de collecte pour le premier panel
- un fichier longitudinal complet sera diffusé après six années de collecte
- après l'introduction du deuxième panel, un fichier de données longitudinales portant sur trois ans et combinant les renseignements recueillis auprès des deux panels sera diffusé

Calendrier

- première collecte en 1994
 - données sur le travail -- janvier 1994
 - données sur le revenu -- avril 1994
- l'enquête sera réalisée chaque année

Principaux éléments du contenu des enquêtes longitudinales

Éléments du contenu	ELNE	ENSP	EDTR
Renseignements démographiques	I	I	I
Langue	I	I	
Niveau de scolarité	I	I	I
Capacité en lecture et en écriture	I		
Comportement / caractère	I		
Développement de l'enfant / indices de vitalité du nouveau-né	I		
Activités / emploi du temps	I		
Pratiques préventives en matière de santé		I	
Utilisation des services de santé et consommation de drogues		I	
Affections chroniques	I	I	
Incapacité / limitations d'activités	I	I	I
Usage du tabac et consommation d'alcool	I	I	
Activités physiques		I	
Blessures	I	I	
Stress		I	
État de santé	I	I	
Antécédents médicaux	I		
Santé mentale	I	I	
Aide du milieu	I	I	
Activité sur le marché du travail	I	I	I
Secteur d'activité		I	I
Profession	I	I	I
Caractéristiques familiales	I	I	I
Soins des enfants	I		
Antécédents pour la garde légale des enfants et style d'éducation des enfants	I		
Caractéristiques du logement	I	I	
Revenu	I	I	I
Quartier	I		

Nota : Dans l'ELNE, certaines variables ne s'appliquent qu'aux enfants, d'autres ne s'appliquent qu'aux adultes.

Figure 1 – Plans actuels pour les cycles d'enquête

Année	Données transversales	Données longitudinales
1994	ENSP EDTR ELNE	ENSP EDTR ELNE
1995	EDTR *	EDTR
1996	ENSP EDTR * ELNE	ENSP EDTR ELNE
1997	EDTR	EDTR
1998	ENSP EDTR * ELNE	ENSP EDTR ELNE

- * Il est prévu qu'un fichier de données transversales sera diffusé chaque année dans le cadre de l'EDTR, mais l'objet principal de l'enquête demeure la production de données longitudinales.

ENQUÊTE DE 1991 AUPRÈS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Objectifs

- dresser un profil du mode de vie et des conditions de vie des autochtones, notamment en ce qui concerne le logement, la santé, l'activité, la scolarité, la mobilité et l'utilisation des langues autochtones
- aider les organismes autochtones, les collectivités, les groupes de recherche et les représentants des administrations publiques fédérales, provinciales et territoriales à comprendre les besoins des autochtones au Canada

Besoins en données

- données transversales uniquement

Population visée par l'enquête

- les personnes qui s'identifient à un groupe autochtone et/ou qui ont un statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*
- les pensionnaires d'un établissement institutionnel et les résidents de logements collectifs comme les hôtels ou les maisons de chambres étaient exclus de l'enquête

Base de sondage

- les répondants ont été choisis parmi les personnes qui ont déclaré des origines autochtones et/ou un statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* sur le questionnaire complet du Recensement de la population de 1991
- la première partie de l'EAPA a servi à ne sélectionner que les personnes qui avaient des origines autochtones et/ou un statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*

Plan de sondage

- pour faciliter l'observation d'une population dispersée sur un vaste territoire, chaque province a été divisée en deux parties, ou domaines :
- le domaine 1 comprenait les collectivités comptant un très grand nombre d'autochtones, c'est-à-dire les réserves indiennes, les communautés Inuit et Métis ainsi que certaines villes et certains villages où vivait une population autochtone nombreuse
 - un échantillon représentatif de personnes ayant indiqué des origines autochtones et/ou un statut d'Indien inscrit a été choisi dans chaque collectivité
- le domaine 2, qui couvrait le reste de la province, était divisé en différentes parties : selon la province, les grandes régions métropolitaines de recensement; toutes les autres régions métropolitaines de recensement réunies; tous les centres urbains non inclus dans le domaine 1 réunis; toutes les régions rurales non incluses dans le domaine 1 réunies
 - un échantillon représentatif de personnes ayant des origines autochtones et/ou un statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* a été sélectionné pour chacune des quatre parties constituant le domaine 2

- la première partie de l'EAPA a servi à identifier les personnes qui avaient des origines autochtones et/ou un statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*; l'interview de l'EAPA n'a été réalisée qu'auprès de ces personnes

Taille de l'échantillon

- environ 171 500 personnes ont été échantillonnées pour l'enquête
- environ 114 800 personnes ont déclaré des origines autochtones et/ou un statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* et ont rempli le questionnaire de l'EAPA.

Contenu

- contenu du questionnaire destiné aux adultes :
 - identité
 - langue et tradition
 - incapacité
 - santé, mode de vie et questions sociales
 - mobilité
 - niveau de scolarité
 - travail et activités connexes
 - dépenses et sources de revenus
 - logement
- contenu du questionnaire destiné aux enfants :
 - identité
 - langue et tradition
 - santé et incapacité
 - mobilité
 - niveau de scolarité
 - logement

Méthode de collecte

- les données de l'enquête ont été recueillies au moyen d'interviews sur place
- dans le cas des adultes, les interviews ont été réalisées, le plus souvent, avec le répondant choisi
- environ 17 % des interviews auprès des adultes ont été réalisées avec un autre membre du ménage quand le répondant choisi était absent au moment de la collecte
- les renseignements relatifs aux enfants âgés de moins de 15 ans ont été recueillis auprès d'un des deux parents ou du tuteur; cependant, certains enfants âgés de 12 ans et plus pouvaient répondre eux-mêmes aux questions.

Produits d'enquête

- rapports publiés contenant des tableaux statistiques et des faits saillants des tableaux à divers niveaux d'agrégation géographique
- profils des collectivités du domaine 1 ayant une population autochtone de 40 personnes ou plus

- profils statistiques de chacun des trois groupes autochtones (Indiens d'Amérique du Nord, Métis et Inuit)
- fichiers de microdonnées
- totalisations personnalisées
- atelier sur l'EAPA

Calendrier

- la collecte des données a eu lieu d'octobre 1991 à janvier 1992

ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE

Contexte

L'Enquête sur la population active (EPA) est réalisée chaque mois depuis 1952.

Objectifs

L'EPA fournit des données sur la situation vis-à-vis de l'activité et les caractéristiques démographiques de la population d'âge actif du Canada. Elle fournit des estimations du nombre et des caractéristiques des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs. Elle permet également de réaliser des enquêtes supplémentaires sur le marché du travail et d'autres sujets.

Population visée par l'enquête

- toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui vivent au Canada, à l'exception :
 - des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
 - des personnes qui vivent dans une réserve indienne
 - des membres à plein temps des Forces armées
 - des pensionnaires d'institutions(les cas d'exception représentent moins de 2 % de la population)

Base de sondage

- base aréolaire constituée de deux parties : régions autoreprésentatives et régions non autoreprésentatives

Plan de sondage

- plan de sondage probabiliste à plusieurs degrés stratifié
- la base de sondage est divisée en deux parties principales (régions autoreprésentatives et régions non autoreprésentatives)
- la partie autoreprésentative est composée de villes de plus grandes taille, qui sont échantillonnées directement
- les villes sont divisées en sous-unités parmi lesquelles est prélevé un échantillon de grappes
- une liste des logements dans chaque grappe choisie est dressée et les logements auprès desquels l'enquête sera réalisée sont choisis systématiquement de la liste
- la partie non autoreprésentative est composée de centres urbains plus petits et de régions rurales
- un échantillon de petits centres urbains et de régions rurales est choisi pour représenter non seulement leur propre population, mais aussi la population d'autres centres et d'autres régions
- on procède à une stratification pour faire en sorte que les régions choisies soient aussi représentatives que possible de l'ensemble de la population dans la partie non autoreprésentative

- un échantillon de grappes est choisi et la sélection des logements se fait de la même manière que pour les régions autoreprésentatives
- chaque province constitue un échantillon indépendant

Taille de l'échantillon

- environ 58 000 ménages

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné

- sexe
- langue de l'interview

Autres renseignements

- régime de travail (temps plein, temps partiel) et motifs des répondants pour travailler à temps partiel
- nombre habituel et réel d'heures travaillées
- durée d'emploi
- profession (emploi actuel ou le plus récent)
- branche d'activité (emploi actuel ou le plus récent)
- catégorie de travailleur (travailleur rémunéré, travailleur autonome, travailleur familial non rémunéré)
- renseignements sur la famille
- heures de travail perdues, selon le motif
- méthodes de recherche d'emploi et genre d'emploi recherché
- fréquentation d'un établissement d'enseignement
- durée du chômage
- identification des «travailleurs découragés»
- niveau de scolarité

Méthode de collecte

- les ménages restent dans l'échantillon pendant six mois
- une interview sur place est réalisée le premier mois; les interviews suivantes se font par téléphone

Produits d'enquête

- publications annuelles
- publications hors série et études analytiques
- fichiers de microdonnées
- totalisations spéciales

Calendrier

- enquête mensuelle

ENQUÊTE SUR L'ACTIVITÉ

Contexte

L'Enquête sur l'activité (EA) a été conçue pour répondre à un besoin en données sur les tendances et les transitions observées sur le marché du travail, données qu'il n'était pas possible de tirer des enquêtes transversales existantes comme l'Enquête sur la population active. L'EA a donné lieu à la création de fichiers de données représentatives tant sur le plan transversal que longitudinal.

Objectifs

Le but de l'EA était de suivre des personnes pendant plusieurs années afin d'étudier les changements et les transitions dans le temps en ce qui a trait à l'activité de ces personnes. On y recueillait également des données sur les caractéristiques familiales, démographiques et autres pour faciliter l'analyse des liens entre ces différents facteurs. L'EA a suivi un premier groupe de répondants pour les années de référence 1986 et 1987 et un deuxième, pour les années 1988, 1989 et 1990.

Population visée par l'enquête

- les personnes âgées de 16 à 69 ans vivant au Canada, à l'exception :
 - des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
 - des personnes vivant dans une réserve indienne
 - des membres à plein temps des Forces armées
 - des pensionnaires d'établissements institutionnels

Plan de sondage

- l'échantillon de l'EA était un sous-échantillon de l'EPA

Taille de l'échantillon

- approximativement 40 000 ménages

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné (voir l'annexe D, ci-après)

- sexe (1986 à 1990)
- origine ethnique (1987 à 1990)
- religion (1987 à 1990)
- langue maternelle (1987 à 1990)
- appartenance à une minorité visible (1987 à 1990)
- lieu de naissance (1987 à 1990)

- incapacité de longue durée (1986 à 1988)
- questions détaillées sur l'activité, l'incapacité et l'état de santé (1989 et 1990)

Autres renseignements

- renseignements démographiques
- niveau de scolarité
- liens entre membres de la famille et composition du ménage
- situation vis-à-vis de l'activité pendant l'année précédente
- horaire de travail habituel
- salaire ou traitement habituel
- participation à des programmes de recyclage et de recherche d'emploi administrés par Emploi et Immigration Canada
- affiliation syndicale et champ de la convention collective
- participation à un régime de retraite privé
- taille de l'entreprise
- motifs de la perte d'un emploi ou des interruptions de travail
- durée des périodes d'emploi, de chômage et d'inactivité

Méthode de collecte

- les données ont d'abord été recueillies au moyen d'une interview sur place ou téléphonique en tant que supplément à l'EPA
- les interviews subséquentes, un ou deux ans plus tard, ont été réalisées par téléphone

Produits d'enquête

- publications et études analytiques
- fichiers de microdonnées
- totalisations spéciales

Calendrier

- l'enquête a été réalisée pour les années de référence 1986 et 1987 et 1988, 1989 et 1990

ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE

Contexte

L'Enquête sociale générale a été entreprise en 1985 afin de combler les lacunes du système national d'information statistique en ce qui a trait aux tendances socio-économiques.

Objectifs

- recueillir périodiquement des données sur les tendances sociales, afin d'observer l'évolution de la société canadienne dans le temps
- fournir des renseignements sur des questions sociales précises qui suscitent ou commencent à susciter de l'intérêt.

Besoins en données

- enquête transversale; un cycle d'enquête a lieu chaque année
- chaque cycle porte sur un des cinq sujets de la thématique principale (chaque sujet revient tous les cinq ans)
- une thématique particulière est ajoutée sur demande à chacun des cycles, selon le principe du recouvrement des coûts

Population d'enquête

- toutes les personnes âgées de 15 ans et plus qui vivent dans les dix provinces du Canada, à l'exception des pensionnaires d'établissements institutionnels

Plan de sondage

- la méthode de composition aléatoire est utilisée pour la majorité des collectes --> la base est constituée des ménages abonnés au service téléphonique
- d'autres plans sont considérés lorsqu'ils semblent mieux convenir au sujet d'un cycle ou à la population cible
- la plupart des données sont recueillies auprès d'une personne par ménage; il s'agit d'interviews sans personne interposée (cette règle peut varier pour certains cycles)

Taille de l'échantillon

- environ 10 000 ménages
- l'échantillon est agrandi pour certains cycles afin de permettre une meilleure observation d'un groupe démographique ou d'une région en particulier

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné (le contenu varie légèrement d'un cycle à l'autre -- les renseignements suivants ont été demandés dans au moins un des cycles passés)

- sexe
- pays de naissance et année d'immigration
- langue maternelle
- religion
- origine ethnique
- limitations d'activités

Autres renseignements

- données signalétiques
 - variables utilisées pour définir des groupes démographiques et/ou pour analyser les données des thématiques principale et particulière (p. ex. l'âge, le sexe, le niveau de scolarité, le revenu)
- thématique principale
 - vise à recueillir des données afin d'observer les tendances sociales à long terme ou de mesurer l'évolution de la société sur le plan des conditions de vie ou du bien-être de la population
 - chaque sujet de la thématique principale revient tous les cinq ans
- sujets courants de la thématique principale
 - santé
 - emploi du temps et mobilité sociale
 - risques auxquels sont exposées les personnes
 - études et travail
 - famille et amis
- thématique particulière
 - vise à fournir des renseignements sur une question précise ou un problème social particulier
 - les sujets traités jusqu'à ce jour sont les suivants :
 - aide du milieu
 - langue
 - services d'aide aux victimes
 - culture et sport
 - travail non rémunéré
 - consommation d'alcool et de drogues

Méthode de collecte

- la plupart des données sont recueillies au moyen d'interviews téléphoniques
- d'autres méthodes sont considérées lorsqu'elles conviennent mieux à un sujet ou à un groupe démographique en particulier (p.ex. des interviews sur place ont été réalisées lors du premier cycle, auprès des personnes âgées de 65 ans et plus)

Produits d'enquête

- série de publications contenant des données sommaires à l'échelle nationale et à l'échelle de certaines régions
- fichiers de microdonnées à grande diffusion
- totalisations et analyses réalisées sur demande spéciale
- études spéciales

Calendrier

- collecte de données mensuelle échelonnée sur 12 mois

ENQUÊTE SUR LES FINANCES DES CONSOMMATEURS

Contexte

Statistique Canada a réalisé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de façon périodique entre 1951 et 1971, puis chaque année depuis 1971. À l'origine, la population de l'enquête ne comprenait que les ménages non agricoles, mais, depuis 1966, année où l'on a recueilli des données sur le revenu touché en 1965, l'échantillon de l'enquête est représentatif de presque tous les ménages privés au Canada.

Objectifs

Fournir des données annuelles sur le revenu des ménages, des familles et des personnes seules au Canada

Population visée par l'enquête

- toutes les familles et les personnes vivant au Canada, à l'exception :
 - des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
 - des membres des ménages vivant dans une réserve indienne
 - des membres à plein temps des Forces armées
 - des pensionnaires d'établissements institutionnels

Base de sondage

- l'échantillon est prélevé dans l'échantillon de l'Enquête sur la population active (l'EFC est réalisée en tant que supplément à l'EPA du mois d'avril)

Plan de sondage

- on utilise pour l'EFC les deux tiers de l'échantillon de l'EPA réalisée en avril

Taille de l'échantillon

- environ 39 000 ménages

Contenu

Renseignements permettant de savoir si une personne appartient à un groupe désigné

- sexe
- langue maternelle
- situation vis-à-vis de l'immigration

Autres renseignements

- contenu de l'EPA (caractéristiques démographiques, niveau de scolarité, caractéristiques de l'activité, profession)
- renseignements détaillés sur le revenu, dont :

- revenu annuel selon la source
- gains
- revenus de placements
- transferts gouvernementaux
- impôt sur le revenu à payer, crédits d'impôt remboursables
- expérience de travail dans l'année (nombre de semaines travaillées, nombre de semaines en chômage)

Méthode de collecte

- des questionnaires sur le revenu sont envoyés par la poste aux ménages de l'échantillon avant l'interview
- après l'EPA du mois d'avril, les personnes âgées de 15 ans et plus sont interrogées au sujet de leur situation vis-à-vis de l'activité et d'autres caractéristiques démographiques
- les interviews se font par téléphone
- les répondants donnent des renseignements détaillés sur leur revenu de l'année civile précédente en se servant du questionnaire qu'ils ont reçu par la poste avant l'interview
- on crée une base de données appariées, qui comprend des données de l'EPA et les renseignements détaillés relatifs au revenu
- les données de l'enquête sont appariées à celles de l'Enquête sur l'équipement ménager (EEM), qui se rapportent à la structure physique et au contenu des logements

Produits de données

- publications annuelles
- publications hors série et rapports analytiques
- fichiers de microdonnées
- totalisations spéciales

Calendrier

- l'EFC a lieu chaque année en avril

ANNEXE C

Méthodologie utilisée pour déterminer la possibilité de produire des estimations relatives aux membres des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi à partir des résultats de certaines enquêtes de Statistique Canada

Le coefficient de variation (c.v.) d'une proportion estimée est une mesure qui permet de préciser la fiabilité des estimations d'enquête. Il exprime l'erreur type de l'estimation en fraction ou en pourcentage de la valeur réelle.

Afin de déterminer la taille requise de l'échantillon, on peut préciser le niveau de fiabilité que doivent avoir les estimations à produire à partir des données d'enquête. Les lignes directrices de Statistique Canada relatives à la diffusion des données sont les suivantes :

- (i) les estimations ayant un coefficient de variation inférieur à 16,5 % peuvent être diffusées sans restriction,
- (ii) les estimations dont le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 25 % doivent être accompagnées d'une mise en garde contre la forte variabilité d'échantillonnage,
- (iii) les estimations dont le coefficient de variation est supérieur à 25 % ne peuvent être diffusées.

Pour illustrer l'utilisation des coefficients de variation, disons qu'une estimation ayant un coefficient de variation de 16,5 % se situera probablement à 16,5 % de la valeur réelle étant donné un niveau de confiance de 68 %, et à 33 % de la valeur réelle étant donné un niveau de confiance de 95 %. Le coefficient de variation d'une proportion «p» peut être exprimé de la façon suivante :

$$c.v.(p) = \sqrt{\frac{(1-p) * EPS}{n * p}}$$

où :

n = la taille de l'échantillon

p = la proportion de l'échantillon présentant une caractéristique donnée

eps = l'effet du plan de sondage. Comme la formule ci-dessus est fondée sur un échantillon aléatoire simple, on introduit ce facteur pour tenir compte de l'efficacité relative du plan de sondage effectivement utilisé.

Selon la formule ci-dessus, min p (proportion minimum de personnes dans le groupe désigné devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques) est exprimé de la façon suivante :

$$\min(p) = \frac{EPS}{n * (cv)^2 + EPS}$$

Cette proportion représente la proportion ou le pourcentage minimum de personnes dans le groupe désigné devant présenter certaines caractéristiques pour que des estimations relatives à ces caractéristiques puissent être produites pour l'un ou l'autre des groupes désignés, conformément aux lignes directrices de Statistique Canada concernant la diffusion des données.

Pour les groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi, le calcul de «min p» est fondé sur un coefficient de variation de 16,5 % et sur les effets du plan de sondage suivants :

Groupe désigné	Effet du plan de sondage
Femmes	1,5
Personnes appartenant aux minorités visibles	5
Autochtones	5
Personnes ayant une incapacité	2

Par exemple, au tableau 3B, selon les données de l'Enquête sur la population active, la valeur de «min P_i» pour le groupe des minorités visibles en Ontario a été obtenue de la façon suivante :

$$\min(p) = \frac{5}{33413 * (.165)^2 + 5} = ,55\%$$

Dans cette formule, «n» correspond à la taille de l'échantillon de l'EPA (15 ans et plus). Pour l'Ontario, la proportion minimum de personnes devant appartenir à une minorité visible pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ce groupe est de 0,55 %. Toutefois, la proportion réelle de personnes de 15 ans et plus faisant partie d'une minorité visible en Ontario est de 12,33 %, selon les données du Recensement de 1991. Comme «min p» (0,55 %) est inférieure à la proportion de personnes appartenant à une minorité visible dans cette province (12,33 %), on peut conclure qu'il est possible de produire des estimations pour ce groupe désigné. Dans tous les tableaux, les intitulés des colonnes contiennent les expressions suivantes :

- min P_i** = proportion minimum de personnes appartenant au groupe désigné pour laquelle on peut produire des estimations
- P_i** = proportion de la population des 15 ans et plus appartenant au groupe désigné, selon le Recensement ou l'ESLA de 1991
- n_i** = taille prévue du groupe désigné dans l'échantillon de l'enquête
= taille de l'échantillon x P_i
- min p_i** = proportion minimum de personnes dans le groupe désigné devant présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques

Dans l'exemple ci-dessus, le nombre estimé de personnes appartenant à une minorité visible dans l'échantillon de l'EPA pour l'Ontario est de 4 120 (=12,33 % x 33 413). Compte tenu de la taille estimée de ce groupe désigné (4 120 personnes), la proportion minimum de personnes dans ce groupe qui doivent présenter certaines caractéristiques pour qu'on puisse produire des estimations relatives à ces caractéristiques est de 4,27 %. On obtient ce pourcentage en remplaçant «n» par 4 120 dans la formule de calcul de «min(p)». En d'autres termes, en Ontario, la proportion de personnes appartenant à une minorité visible qui présentent une caractéristique donnée doit être égale ou supérieure à 4,27 % pour que l'on puisse produire des estimations de cette caractéristique.

Dans les régions géographiques où «min P_i » est supérieure à « P_i » (proportion de la population des 15 ans et plus appartenant au groupe désigné selon le Recensement de 1991), les cases des tableaux sont ombrées pour indiquer qu'il n'est pas possible de produire d'estimations relatives au groupe désigné en question. La taille minimum que doivent avoir les échantillons pour qu'on puisse produire, par région géographique, des estimations relatives à l'un ou l'autre des groupes désignés est indiquée aux tableaux 7A, 7B, 7C et 7D pour les différentes enquêtes étudiées dans ce rapport.

ANNEXE D

Définitions des concepts liés à l'équité en matière d'emploi dans l'Enquête sur l'activité (EA) utilisés pour la recherche sur la modélisation

L'utilisation des données de l'EA pour la recherche sur la modélisation a nécessité la définition des concepts liés à l'équité en matière d'emploi. Dans certains cas, ceux-ci n'ont pu être définis exactement comme dans le recensement ou dans l'ESLA, en raison des différences de contenu ou de méthodologie entre les enquêtes. Voici un sommaire des définitions qui ont été utilisées pour la recherche sur la modélisation.

1. Population visée par l'enquête

- L'EA visait les personnes âgées de 16 à 69 ans (les personnes âgées de 15 ans n'ont pas été incluses)
- L'EA excluait :
 - les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
 - les personnes qui vivaient dans une réserve indienne
 - les membres à plein temps des Forces armées canadiennes
 - les pensionnaires d'établissements institutionnels
- Les données recueillies portaient sur tous les emplois qu'avait occupés la personne au cours de l'année civile précédant l'enquête. (La collecte des données se faisait en mars.) On ne faisait pas de distinction entre «emploi principal» (tel qu'il est défini dans l'EPA) et les autres emplois occupés à un moment ou à un autre. Par conséquent, l'analyse a été fondée sur l'emploi plutôt que sur la personne.

2. Définition de «population occupée»

- Comme des données étaient recueillies pour tous les emplois occupés pendant l'année ayant précédé l'enquête et que les répondants étaient suivis pendant plus d'une année, l'EA permettait une certaine souplesse pour ce qui est de la période de travail mentionnée dans la définition de la «population occupée». Les définitions utilisées dans l'analyse étaient les suivantes :
 - Dans le cas des femmes, des minorités visibles et des autochtones :
 - personnes âgées de 16 à 69 ans ayant travaillé pendant le mois
 - Dans le cas des personnes ayant une incapacité :
 - personnes âgées de 16 à 64 ans ayant travaillé pendant le mois

Nota : La définition de «population occupée» utilisée dans l'analyse n'est pas tout à fait conforme à celle qui a été établie pour les besoins de l'équité en matière d'emploi. Cette dernière, qui a trait aux femmes, aux minorités visibles et aux autochtones, inclut les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé à un moment ou à un autre au cours des 18 mois ayant précédé le recensement. Pour ce qui est des personnes ayant une incapacité, la population occupée inclut les personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont travaillé à un moment ou à un autre au cours des cinq ans ayant précédé l'ESLA.

L'utilisation de cette définition aurait donné lieu à une série chronologique trop courte pour que l'on puisse faire une analyse approfondie.

3. Définition des groupes désignés

3.1 Femmes (données disponibles pour la période 1986 à 1990)

- inclut toutes les personnes qui avaient répondu «Femme» à la question sur le sexe

3.2 Autochtones (données disponibles pour la période 1987 à 1990)

- les répondants ont été classés dans ce groupe selon la réponse à la question : «De quel(s) groupe(s) parmi les suivants, vos parents et grand-parents sont-ils issus?»
- ce groupe inclut les personnes qui ont répondu «oui» pour l'un ou l'autre des groupes suivants :
 - Indien de l'Amérique du Nord
 - Métis
 - Inuit
- Il est à noter que l'EA, contrairement au recensement, ne comportait pas de question sur le statut d'Indien inscrit
- Il faut aussi signaler que l'EA ne visait pas les personnes qui vivaient dans une réserve indienne.

3.3 Personnes appartenant à une minorité visible (données disponibles pour la période 1987 à 1990)

- les répondants ont été classés dans ce groupe selon la réponse à la question : «De quel(s) groupe(s) parmi les suivants, vos parents et grand-parents sont-ils issus?»
- ce groupe inclut les personnes qui ont répondu «oui» pour l'un ou l'autre des groupes suivants (une seule réponse ou réponses multiples) :
 - Chinois
 - Japonais
 - Coréen
 - Philippin
 - Des Indes orientales (de l'Inde, du Pakistan, du Bangladesh, de l'Afrique orientale, de la Guyane, etc.)
 - Noir (d'Afrique, des Caraïbes, d'Haïti, des É.-U., du Canada, etc.)
 - Arabe (d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de l'Iraq, etc.)
 - d'Asie occidentale (de Syrie, de Turquie, d'Afghanistan, d'Arménie, d'Iran, etc.)
 - du Sud-est asiatique (de Birmanie, du Cambodge/Kampuchea, du Laos, de Thaïlande, du Vietnam, etc.)
 - Nord-africain (d'Égypte, du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, etc.)
 - d'Amérique latine (du Mexique, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud)
- Il est à noter qu'on ne s'est pas servi d'autres questions (p. ex. sur la langue maternelle et le lieu de naissance) pour identifier les membres d'une minorité visible, comme ce fut le cas avec les données du recensement.

3.4 Personnes ayant une incapacité (données disponibles pour la période 1986 à 1990 avec diverses définitions)

enquête de 1986

- ce groupe inclut les personnes qui, à la question suivante :
 - (Q97) «Parmi les facteurs suivants, y en a-t-il qui ont empêché... de travailler en 1986?», ont répondu : «il(elle) avait une incapacité chronique ou un handicap»

enquête de 1987

- ce groupe inclut les personnes qui, à l'une ou l'autre des questions suivantes :
 - (Q101) «Lorsque... cherchait du travail, a-t-il(elle) éprouvé des difficultés en raison de l'un ou l'autre des facteurs suivants?»
 - (Q107) «Parmi les facteurs suivants, y en a-t-il qui ont empêché... de travailler en 1987?», ont répondu : «Il(elle) souffrait d'une affection physique ou mentale ou d'un problème de santé de longue durée»

enquête de 1988

- ce groupe inclut les personnes qui, à l'une ou l'autre des questions suivantes :
 - (Q143) «Lorsque... cherchait du travail, a-t-il(elle) éprouvé des difficultés en raison de l'un ou l'autre des facteurs suivants?»
 - (Q146) «Parmi les facteurs suivants, y en a-t-il qui ont empêché... de travailler en 1988?», ont répondu : «Il(elle) souffrait d'une affection physique ou mentale ou d'un problème de santé de longue durée»

enquêtes de 1989 et 1990

- ce groupe inclut les personnes qui ont été classées dans la catégorie «personne en état d'incapacité et totalement incapable de travailler ou limitée dans son travail» de la variable dérivée relative à l'incapacité, selon la définition suivante :
les personnes qui ont répondu «oui» à l'une ou l'autre des questions suivantes :
 - (Q174) «À cause d'une affection ou d'un problème de santé à long terme qui devrait durer six mois ou plus, ... est-il(elle) limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités qu'il(elle) peut faire au travail?»
 - (Q175) «À cause d'une affection ou d'un problème à long terme d'ordre émotif, psychologique, nerveux ou mental, ... est-il(elle) limité(e) dans le genre ou la quantité d'activités qu'il(elle) peut faire au travail?»
 - (Q180) «L'affection ou le problème de santé de ... l'empêche-t-il(elle) totalement d'occuper un emploi ou d'exploiter une entreprise?»
 - (Q182) «... est-il(elle) limité(e) dans le genre ou la quantité de travail qu'il(elle) peut faire à son travail ou son entreprise?»
 - (Q189) «... est-il(elle) limitée(e) dans le genre ou la quantité de travail qu'il(elle) peut faire à cause de son affection ou de son problème de santé?»

- En 1989 et 1990, l'EA comportait une série de questions sur la capacité d'une personne à accomplir certaines activités, à partir desquelles la variable «incapacité» a été établie. Cette variable incluait les catégories suivantes :
 - personne en état d'incapacité et totalement incapable de travailler ou limitée dans son travail (telle qu'on l'a définie ci-dessus)
 - personne en état d'incapacité, mais on ne sait pas si elle est limitée
 - personne en état d'incapacité, mais non limitée
 - personne n'ayant pas d'incapacité
 - non déclaré
- Il est à noter que la définition de «personne ayant une incapacité» employée dans l'EA (aux fins de l'équité en matière d'emploi) diffère de celle qu'utilise l'ESLA, puisque dans l'EA, on ne demandait pas aux répondants :
 - s'ils croyaient qu'un employeur pourrait les considérer comme désavantagés sur le plan de l'emploi,
 - s'ils avaient besoin d'aménagements spéciaux pour travailler,
 - s'ils croyaient avoir perdu des chances d'avancement dans le passé en raison d'une affection ou d'un problème de santé,
 - s'ils s'étaient heurtés à des obstacles précis les ayant découragé de travailler.

4. Groupe de professions

- un code à quatre chiffres de la CTP a été attribué aux répondants en fonction de la réponse aux questions suivantes :
 - «Quel genre de travail... faisait-il(elle)?»
 - «Dans ce travail, quelles étaient les activités ou fonctions les plus importantes de... ?»
- Douze groupe de professions ont ensuite été établies d'après les codes de la CTP à l'aide du même algorithme que celui qui a été appliqué aux données du recensement et de l'ESLA.

**ANNEXE E
POSSIBILITÉS DE MODÉLISATION**

**RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE L'ÉQUITÉ
EN MATIÈRE D'EMPLOI**

**PRÉPARÉ POUR
STATISTIQUE CANADA**

**PAR
RICHARD SHILLINGTON
TRISTAT RESOURCES**

31 MARS 1994

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	4
1.1 Contexte	4
1.2 Approche	4
2. SOURCES DE DONNÉES	5
2.1 Enquête sur l'activité — EA	5
2.2 Enquête sur la population active — EPA	6
3. COMPARAISON DES RÉSULTATS DE L'EA AVEC CEUX DE L'EPA	6
3.1 Méthodologie	6
3.2 Résultats	7
4. EXAMEN DES DONNÉES DE L'EA POUR LES GROUPES DÉSIGNÉS	7
4.1 Méthodologie	7
4.2 Résultats	8
4.2.1 Femmes	8
4.2.2 Personnes handicapées	8
4.2.3 Personnes appartenant aux Minorités visibles	8
4.2.4 Autochtones	8
5. ANALYSE DE RÉGRESSION	9
5.1 Méthodologie	9
5.2 Résultats	9
6. EXTRAPOLATION DES RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION	10
6.1 Méthodologie	10
6.2 Résultats	10
7. DÉTERMINATION D'INDICATEURS POSSIBLES PARMIS LES GROUPES D'ÂGE-SEXE	10
7.1 Méthodologie	10
7.2 Résultats	10
8. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS	11

9. ANNEXE A : COMPARAISON DES DONNÉES DE L'EA AVEC CELLES DE L'EPA	12
10. ANNEXE B : POURCENTAGE DES EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES MEMBRES DES GROUPES DÉSIGNÉS	24
11. ANNEXE C : PROPORTIONS EXTRAPOLÉES	36

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

L'administration des programmes fédéraux favorisant l'équité en matière d'emploi exige des données sur la main-d'oeuvre disponible dans chacun des quatre groupes désignés : les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les autochtones. Ces données doivent porter sur les provinces et huit régions métropolitaines de recensement (RMR). Des estimations dans ce domaine peuvent être tirées du recensement et de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). Cependant, entre les recensements, on ne peut obtenir directement des estimations.

Ce projet de recherche a pour but de déterminer s'il est possible de tirer des conclusions sur la situation vis-à-vis de l'emploi des groupes désignés à partir des tendances de l'activité observées dans la population en général. À cette fin, il faut tenter de comprendre la relation entre la tendance de l'emploi pour les groupes désignés et celle pour la population en général. Nous nous servirons donc des résultats de l'Enquête sur l'activité (EA) pour comparer la tendance de l'emploi pour les groupes désignés et celle pour la population en général pour la période allant de 1986 à 1990.

À l'aide de méthodes statistiques, nous tenterons de répondre à la question suivante : «À partir des tendances de l'activité observées pour une population plus grande, peut-on tirer des conclusions suffisamment sûres au sujet de la situation vis-à-vis de l'emploi des groupes désignés pour répondre aux besoins des programmes d'équité en matière d'emploi?»

1.2 Approche

Dans cette étude, nous examinons la possibilité d'établir des estimations intercensitaires de l'activité pour les groupes désignés. À cette fin, nous supposons qu'il est possible d'inférer la situation d'un groupe désigné vis-à-vis de l'activité (laquelle est inconnue) à partir de la situation vis-à-vis de l'activité de la population en général. Par exemple, si le niveau général de l'emploi augmentait de 10 %, on pourrait en conclure que les niveaux d'emploi pour les groupes désignés ont augmenté de tel pourcentage estimé. Cette évaluation serait fondée sur la relation mathématique entre la situation vis-à-vis de l'activité du groupe désigné et celle de la population en général. L'estimation serait de 10 % si les deux groupes étaient proportionnels. Si cette approche était fiable, on se servirait des estimations intercensitaires relatives à la population (déduites de l'EPA) pour redresser les estimations du recensement et de l'ESLA relatives aux groupes désignés afin d'obtenir des estimations intercensitaires pour ces groupes.

Avant de mettre en application cette approche, il faut faire l'essai de l'hypothèse selon laquelle la situation vis-à-vis de l'activité des groupes désignés est comparable à celle de la population en général.

Nous nous servons ici de l'EA, car c'est la seule source de données qui nous renseigne sur la situation vis-à-vis de l'activité des groupes désignés sur une période donnée.

Voici donc les étapes suivies pour cette étude :

- Comparer les données de l'EA et de l'EPA pour les femmes afin de s'assurer qu'elles donnent des résultats comparables.
- Revoir l'analyse faite à partir des données de l'EA pour les groupes désignés afin de visualiser la tendance (pour la période étudiée) de la proportion des emplois occupés par des membres des groupes désignés.
- Faire une analyse de régression pour vérifier les chiffres selon lesquels la proportion des emplois occupés par les membres des groupes désignés n'est pas constante dans le temps.
- Utiliser la régression pour extrapoler sur cinq ans la proportion des emplois occupés par les membres des groupes désignés.
- Analyser les données de l'EPA pour en dégager les tendances de l'activité chez les hommes et les femmes par groupe d'âge, afin d'identifier les groupes d'âge-sexe qui pourraient servir d'indicateurs pour les groupes désignés.

2. SOURCES DE DONNÉES

2.1 Enquête sur l'activité — EA

Les éditions de l'EA pour les périodes 1986 à 1987 et 1988 à 1990 sont la principale source de données pour cette étude. L'EA est une étude longitudinale d'un échantillon de la population adulte canadienne. Cette enquête permet de mesurer l'évolution de la situation vis-à-vis de l'activité de l'échantillon sur une période donnée. Comme un seul échantillon est prélevé, en 1986 et en 1988, pour chaque période étudiée, les caractéristiques démographiques (sexe, origine ethnique, etc.) de l'échantillon ne changent pas durant la période de suivi. Par conséquent, l'EA ne permet pas de connaître s'il se produit des changements dans la composition de la population active durant la période de suivi.

L'EA permet de savoir qui fait partie des groupes désignés et peut donc servir à faire le suivi de la situation de ces groupes vis-à-vis de l'activité et à comparer cette situation avec celle de la population en général. Il est à noter que les indicateurs ne sont pas ceux utilisés dans le recensement ou dans l'ESLA, ni ceux définis dans la législation fédérale.

L'EA comporte des questions sur tous les emplois qu'a occupés un répondant pendant une année. L'analyse faite ici concerne donc les emplois qui ont été occupés ainsi que les caractéristiques de ces emplois, ce qui est différent de l'EPA, où l'accent est mis sur les personnes et leurs caractéristiques.

2.2 Enquête sur la population active — EPA

L'EPA est une enquête mensuelle menée auprès de la population adulte. Elle permet de mettre en évidence un seul groupe désigné : les femmes. Cependant, elle pourrait servir de base à l'établissement de prévisions concernant la situation vis-à-vis de l'activité de groupes désignés si le rapport entre le groupe désigné et la population était connu.

L'EPA fournit des données sur la situation vis-à-vis de l'activité de diverses populations. Par conséquent, on pourrait peut-être y trouver des populations qui seraient des « indicateurs » pour divers groupes désignés. Une population indicatrice serait une population (par ex., un groupe d'âge-sexe) dont la situation vis-à-vis de l'activité serait semblable à celle d'un groupe désigné dans la période étudiée. Les données concernant la population indicatrice pourraient servir de base à une extrapolation entre les recensements pour le groupe désigné.

3. COMPARAISON DES RÉSULTATS DE L'EA AVEC CEUX DE L'EPA

3.1 Méthodologie

On propose d'utiliser les données de l'EA pour comparer la situation vis-à-vis de l'emploi des groupes désignés à celle de la population en général. Les résultats de la comparaison serviront ensuite à déterminer si on peut extrapoler les données du recensement à l'aide des données de l'EPA pour obtenir des estimations postcensitaires.

La première étape consiste à s'assurer que les différences méthodologiques entre l'EA et l'EPA ne se traduisent pas par des résultats d'enquête très différents. À cette étape, on compare donc les données de l'EA avec celles de l'EPA pour s'assurer que les deux séries de données sont comparables entre elles. S'il s'avérait autrement on ne pourrait pas utiliser des coefficients de régression tirés d'une analyse basée sur l'EA avec des données de l'EPA.

La méthode de collecte des données utilisée dans l'EA est très différente de celle employée dans l'EPA. L'EA est une enquête longitudinale qui « suit » le même échantillon pendant deux ou trois ans, d'où l'importance de déterminer si l'EA produit des données qui sont compatibles avec celles de l'EPA.

On analysera des données mensuelles sur le niveau de l'emploi tirées de l'EA et on les comparera à des données de l'Enquête sur la population active pour les mêmes mois pour voir s'il y a conformité. Cette comparaison ne peut être faite que pour les femmes, car l'EPA ne permet de produire de statistiques pour aucun autre groupe désigné.

3.2 Résultats

Les données de l'EA comme celles de l'EPA indiquent une croissance soutenue de la proportion des emplois occupés par des femmes dans la période de cinq ans (pour l'EA, c'est la proportion des emplois qui est calculée; pour l'EPA, c'est la proportion de la population active occupée). Chaque enquête fait ressortir une variation saisonnière dans le mouvement, mais la variation semble plus prononcée selon l'EPA¹.

Les graphiques des données comparées se trouvent à l'annexe A.

La comparaison donne à penser que, malgré des différences de structure, l'EA et l'EPA donnent des résultats semblables pour le groupe désigné des femmes et qu'elles pourraient faire de même pour d'autres groupes désignés.

4. EXAMEN DES DONNÉES DE L'EA POUR LES GROUPES DÉSIGNÉS

4.1 Méthodologie

La question fondamentale à laquelle on doit tenter de répondre est la suivante : «Peut-on se baser sur la situation vis-à-vis de l'activité de la population en général pour prévoir l'évolution de la situation des groupes désignés du point de vue de l'emploi?»

Pour pouvoir répondre à cette question, on compare les niveaux mensuels de l'emploi des groupes désignés à ceux de la population en général en se servant des données de l'EA. À cette fin, on calcule pour chaque mois la proportion des emplois occupés par des membres des groupes désignés et on détermine si cette variable suit une tendance quelconque. Si la proportion des personnes occupées dans un groupe désigné est constante durant les cinq années couvertes par l'EA, on pourra inférer que la proportion ne varie pas entre les recensements et que la variation de la population active occupée dans un groupe désigné est proportionnelle à la variation de la population active occupée en général.

¹ Cette différence tient peut-être à la façon dont on a analysé les données de l'EA pour déterminer le nombre d'emplois à une période particulière : on a fait abstraction des interruptions d'emploi. Comme la notion de «disponibilité» suppose une période assez longue (18 ou 60 mois), la saisonnalité ne devrait pas influencer les résultats finals.

L'EA consiste en réalité en deux enquêtes longitudinales, l'une couvrant la période 1986 et 1987 et l'autre, la période 1988, 1989 et 1990. À la présente étape, on cherche à savoir si, pendant la durée de l'enquête, la situation vis-à-vis de l'activité des groupes désignés a évolué différemment de celle de la population en général. La méthode utilisée exposera les changements survenus dans la situation vis-à-vis de l'activité des groupes désignés, mais non les variations de la taille de ces groupes dans une région donnée. Par exemple, si l'effectif d'une minorité visible de Toronto s'est accru entre 1988 et 1990, l'analyse ne l'indiquera pas puisque l'EA a été menée auprès du même groupe d'individus pendant trois ans (de 1988 à 1990). Autrement dit, la proportion des groupes désignés dans la population visée par l'EA n'a pas varié durant la période à l'étude. Par contre, l'analyse montrera les variations de la situation vis-à-vis de l'activité des membres des groupes désignés pendant cette période.

4.2 Résultats

En visualisant par un graphique la proportion des emplois occupés par les membres de chacun des groupes désignés, on observe des tendances différentes d'un groupe à l'autre. Les graphiques pertinents se trouvent dans l'annexe B.

4.2.1 Femmes

On observe une tendance à la hausse en ce qui concerne la proportion des emplois occupés par des femmes. Cette tendance est observée dans chaque province.

4.2.2 Personnes handicapées

On observe une tendance générale à la baisse (plus ou moins forte selon la province) en ce qui concerne la proportion des emplois occupés par des personnes atteinte d'une incapacité.

4.2.3 Personnes appartenant aux minorités visibles

Les données relatives aux membres des minorités visibles sont assez variables, la tendance étant à la hausse dans certaines provinces et à la baisse dans d'autres.

4.2.4 Autochtones

Les données relatives aux autochtones sont assez variables, c'est-à-dire une forte tendance à la hausse ou à la baisse selon la province.

5. ANALYSE DE RÉGRESSION

5.1 Méthodologie

L'analyse de régression est un moyen d'établir une comparaison quantitative entre les tendances observées pour le groupe désigné et celles observées pour la population en général. Les équations de régression étaient définies par les variables suivantes :

Variabes	Définitions
variable dépendante :	proportion des emplois occupés par des membres du groupe désigné
variables indépendantes :	tendance temporelle
	écarts entre les provinces
	différences de tendance temporelle entre les provinces
	différences entre l'enquête de 1986 à 1987 et celle de 1988 à 1990

Pour chaque régression, la valeur du coefficient de détermination (R^2) était supérieure à 90 %.

La variable dépendante était la proportion des emplois occupés par les membres d'un groupe désigné. Comme les proportions ne reposaient pas toutes sur la même taille d'échantillon, les analyses de régression ont été pondérées par le dénominateur.

5.2 Résultats

Presque tous les coefficients de régression étaient significatifs à un seuil de 5 %, la seule exception étant le test visant à déterminer s'il y avait une différence entre les enquêtes dans la proportion des emplois occupés par des femmes.

Selon ces résultats, les données qui laissent entrevoir une tendance temporelle dans la proportion des emplois occupés par les membres d'un groupe désigné, suivent elles-mêmes une tendance qui est peu susceptible d'être le fruit du hasard. En conséquence, la tendance de l'emploi pour les groupes désignés est différente de celle pour la population en général.

6. EXTRAPOLATION DES RÉSULTATS DE LA RÉGRESSION

6.1 Méthodologie

Cette étape de l'étude consiste à projeter la proportion des emplois occupés par des membres des groupes désignés. Les projections reposent sur les observations des cinq années couvertes par l'EA (1986 à 1990) et s'appliquent aux cinq années qui suivent cette période.

Elles sont établies à l'aide d'une régression des données mensuelles pour chaque province. Les équations de régression servent de base de projection. Les estimations des limites d'erreur des équations extrapolées sont calculées et présentées à l'annexe C.

6.2 Résultats

Les proportions extrapolées et les intervalles de confiance correspondants indiquent la situation vis-à-vis de l'activité future des groupes désignés suivant l'hypothèse que les tendances observées antérieurement se poursuivent. Ainsi, on devrait observer une représentation encore plus grande des femmes sur le marché du travail, mais une représentation décroissante des personnes handicapées. Pour ce groupe, les projections ne sont pas réalistes dans certaines provinces (la proportion des emplois occupés par des personnes handicapées tendrait à devenir nulle).

7. DÉTERMINATION D'INDICATEURS POSSIBLES PARMIS LES GROUPES D'ÂGE-SEXE

7.1 Méthodologie

Cette étape consiste à analyser des données de l'Enquête sur la population active pour définir la tendance de la proportion de la population active occupée pour les divers groupes d'âge-sexe. Cette analyse vise à déterminer s'il y a un groupe d'âge-sexe qui peut être un bon prédicteur pour les groupes désignés.

7.2 Résultats

Les résultats ne font ressortir aucun prédicteur valable parmi les groupes d'âge-sexe de l'Enquête sur la population active. En ce qui concerne les femmes, l'EPA est une base de données satisfaisante en soi parce que les données sont recueillies selon le sexe. Pour ce qui est des personnes appartenant aux minorités visibles et des autochtones, les données de l'EA font ressortir un comportement d'activité inconstant pour ces groupes; en effet, ce comportement varie selon la province. Enfin, chez les personnes handicapées, les données de l'EA indiquent une diminution appréciable du niveau d'emploi, qu'on ne retrouve chez aucun groupe d'âge-sexe de l'EPA.

8. RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

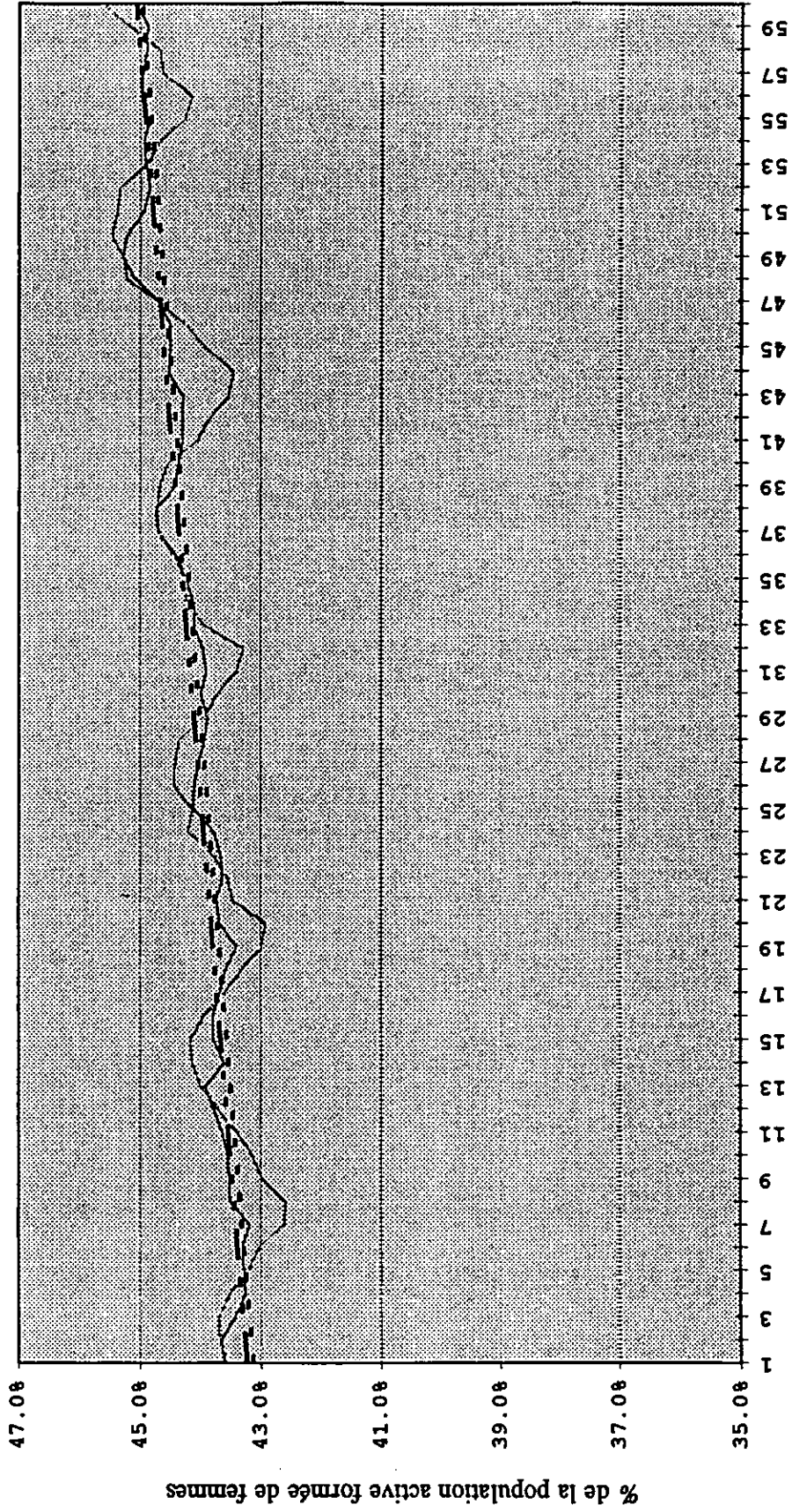
Les conclusions de l'étude peuvent être résumées comme suit :

- Les résultats de l'EA sont comparables à ceux de l'EPA.
- Un examen des données permet de croire que les membres des groupes désignés ne constituent pas une proportion constante des titulaires d'emplois. Durant la période étudiée (1986 à 1990), la proportion a augmenté dans le cas des femmes alors qu'elle a diminué en ce qui concerne les personnes handicapées. Chez les personnes appartenant aux minorités visibles et les autochtones, les résultats sont variés : augmentation dans certaines régions, diminution dans d'autres.
- Les deux enquêtes longitudinales qui constituent l'EA (l'une couvrant la période 1986 à 1987 et l'autre, la période 1988 à 1990) révèlent des différences dans la proportion des emplois occupés par des membres des minorités visibles et des autochtones.
- L'analyse de régression confirme que la tendance temporelle de la proportion des emplois occupés par des membres des groupes désignés est statistiquement significative. En extrapolant les équations de régression sur les 5 prochaines années, on obtient des projections qui, dans certains cas, ne sont pas réalistes (la proportion des emplois occupés par des personnes handicapées tendrait à devenir nulle dans certaines provinces).
- On ne peut établir un rapport de prédiction entre la situation vis-à-vis de l'activité d'un groupe d'âge-sexe et celle des groupes désignés.
- Il serait difficile d'extrapoler des données du recensement et de l'Enquête sur la population active en vue d'obtenir des estimations intercensitaires pour les groupes désignés (sauf les femmes) sans disposer de données indépendantes qui montreraient la variation de la situation vis-à-vis de l'activité de ces groupes.

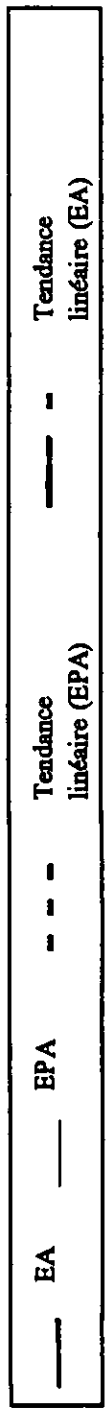
9. ANNEXE A : COMPARAISON DES DONNÉES DE L'EA AVEC CELLES DE L'EPA

Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Ensemble des provinces

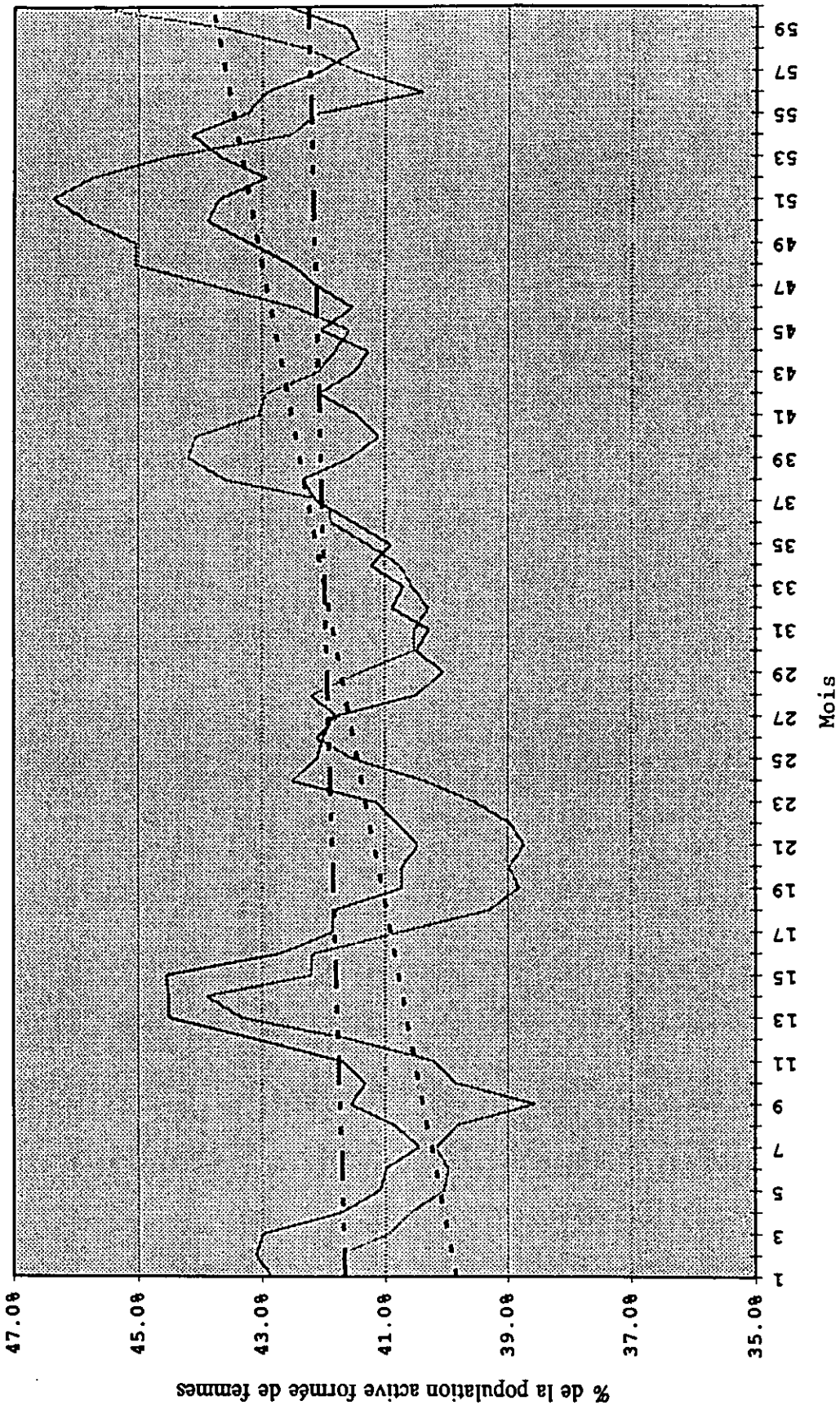


Mois



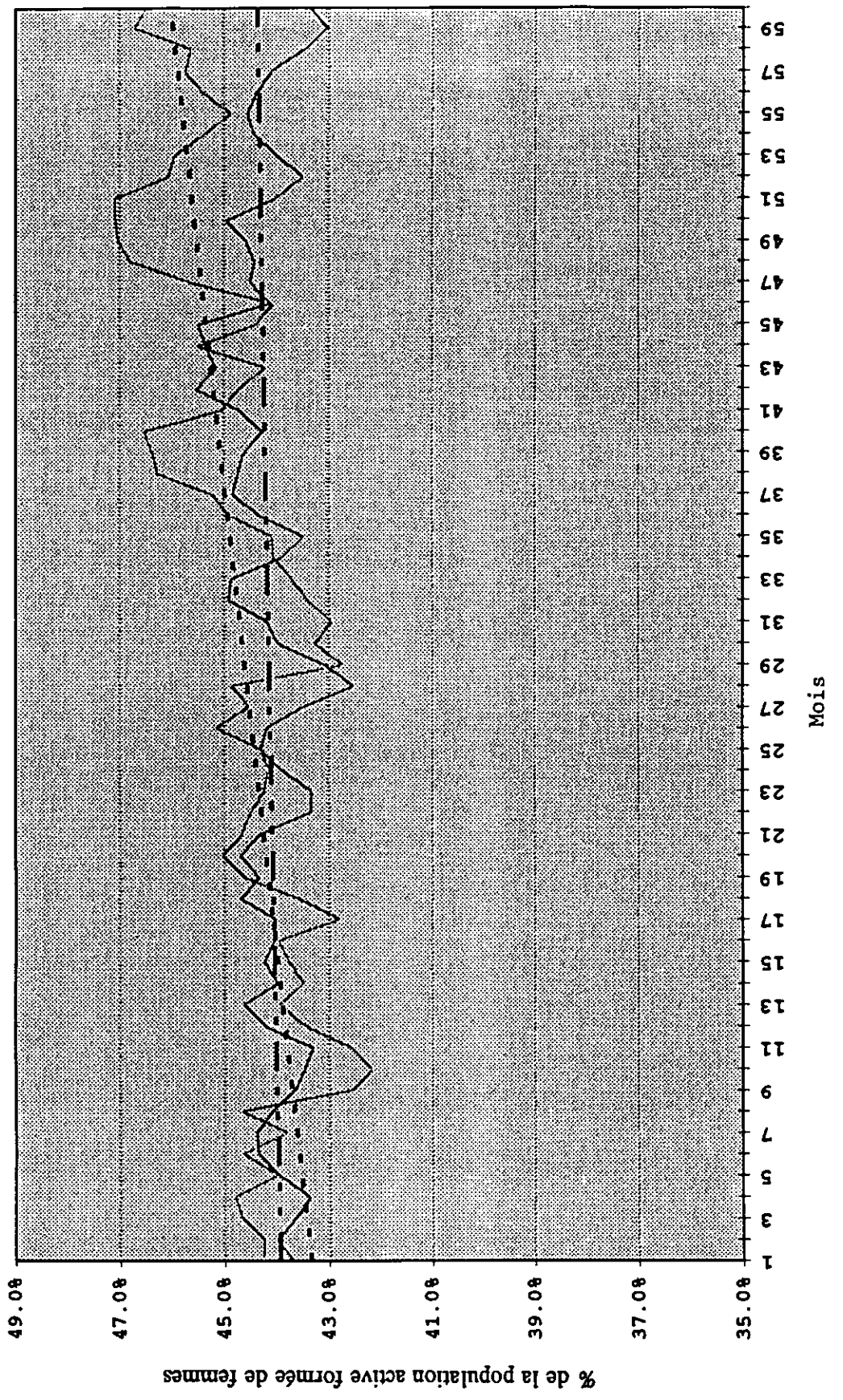
Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : T.-N.



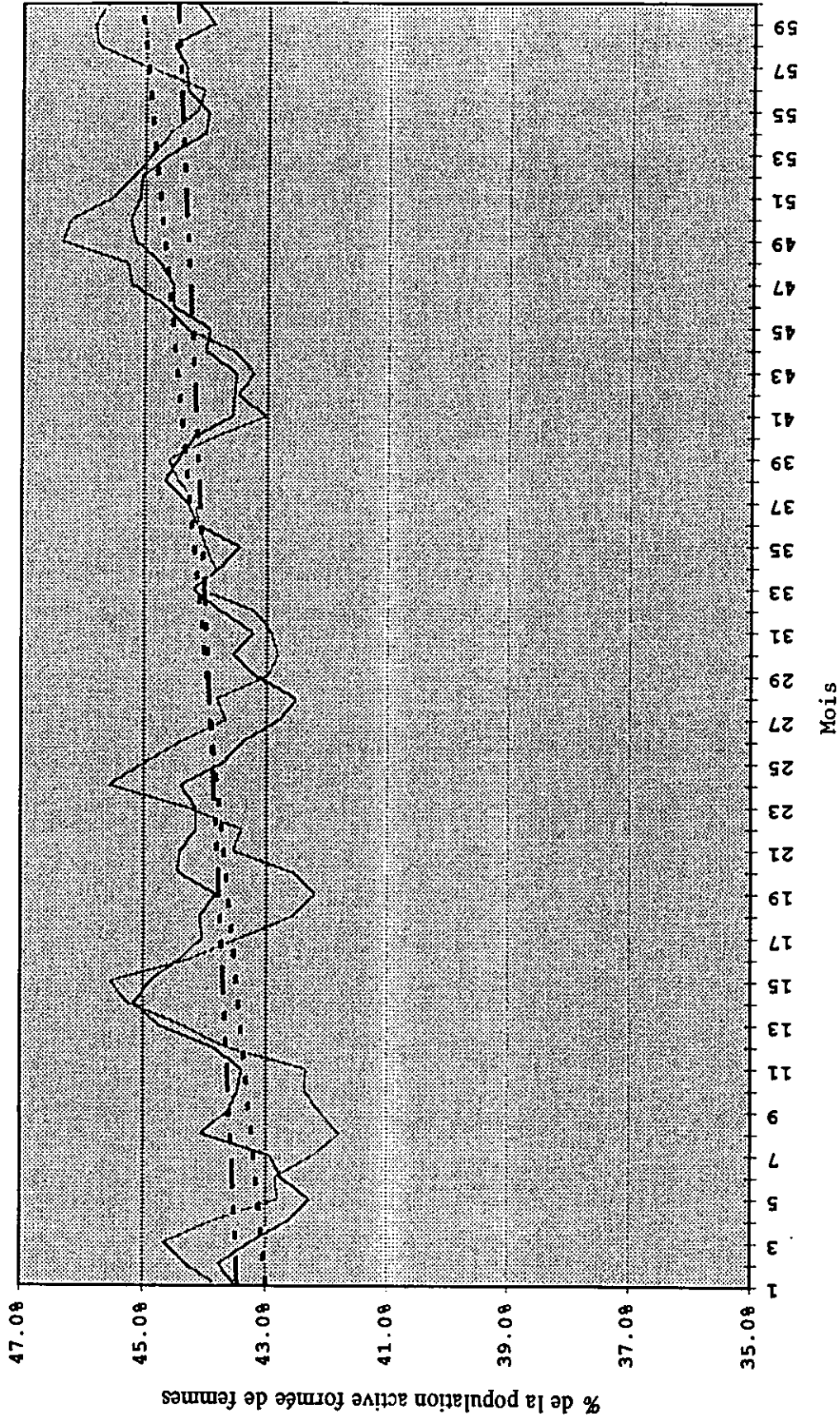
Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : Î.-P.-É.



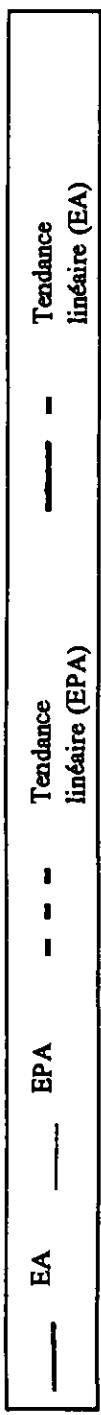
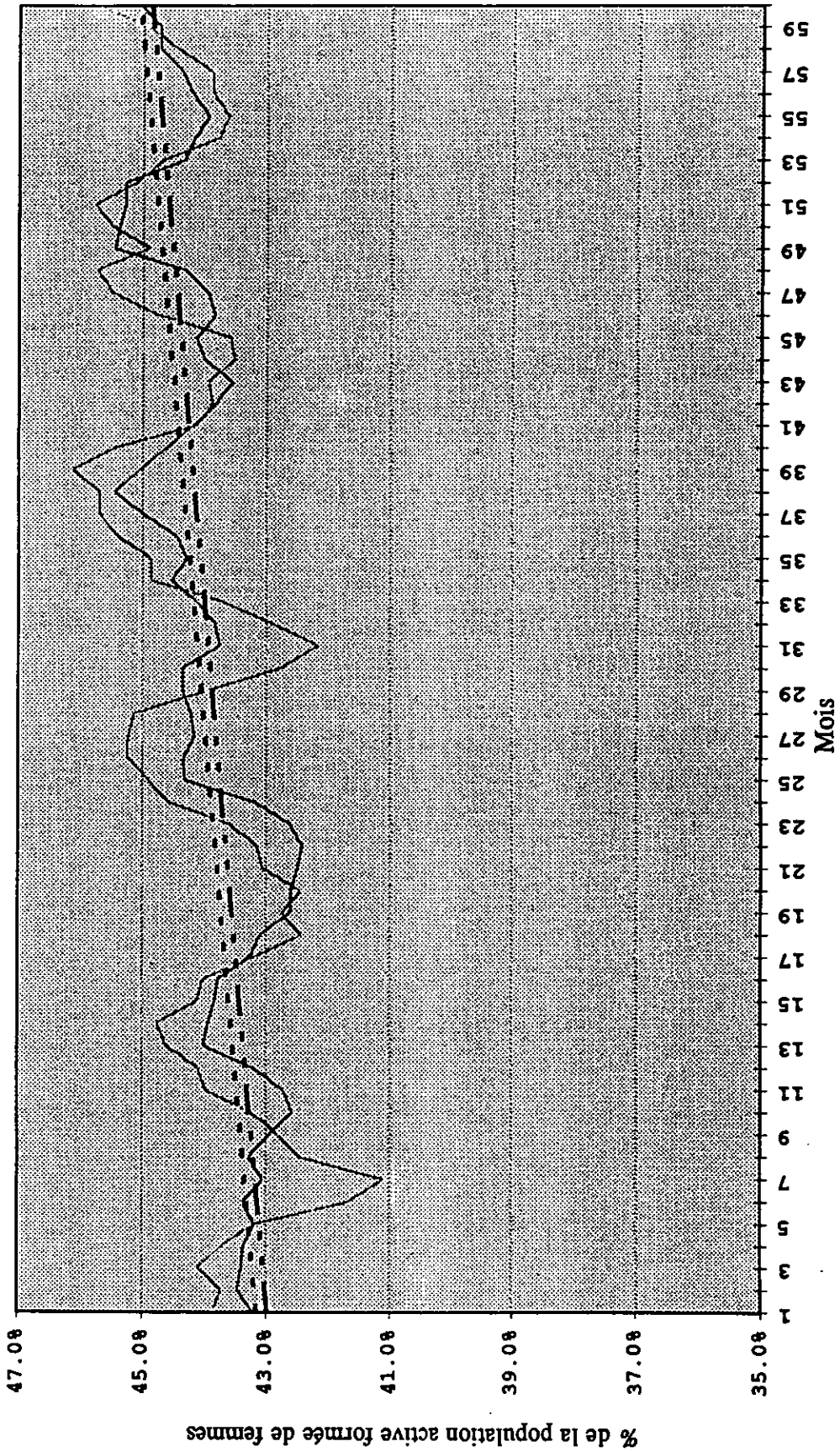
Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : N.-É.



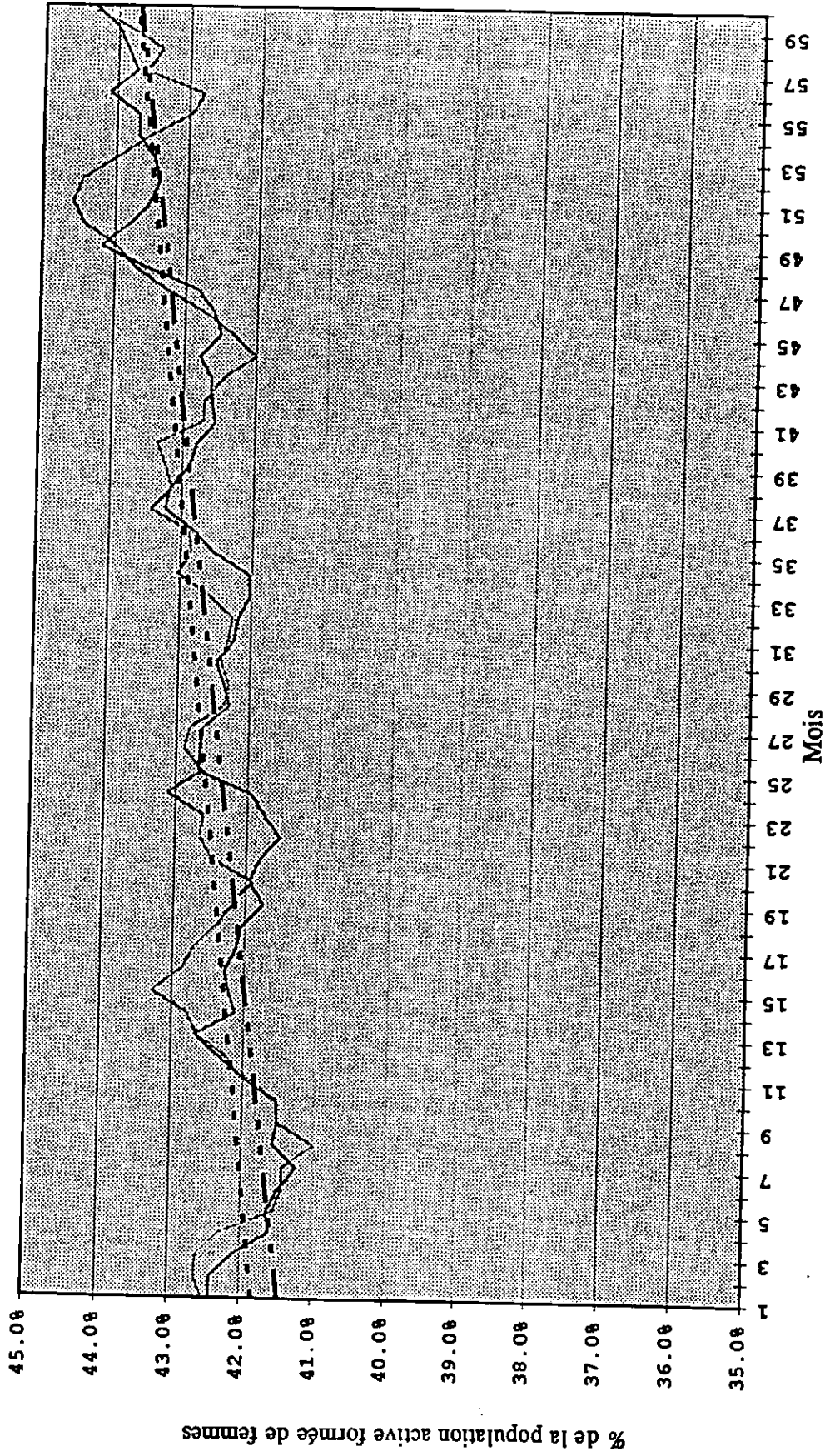
Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : N.-B.

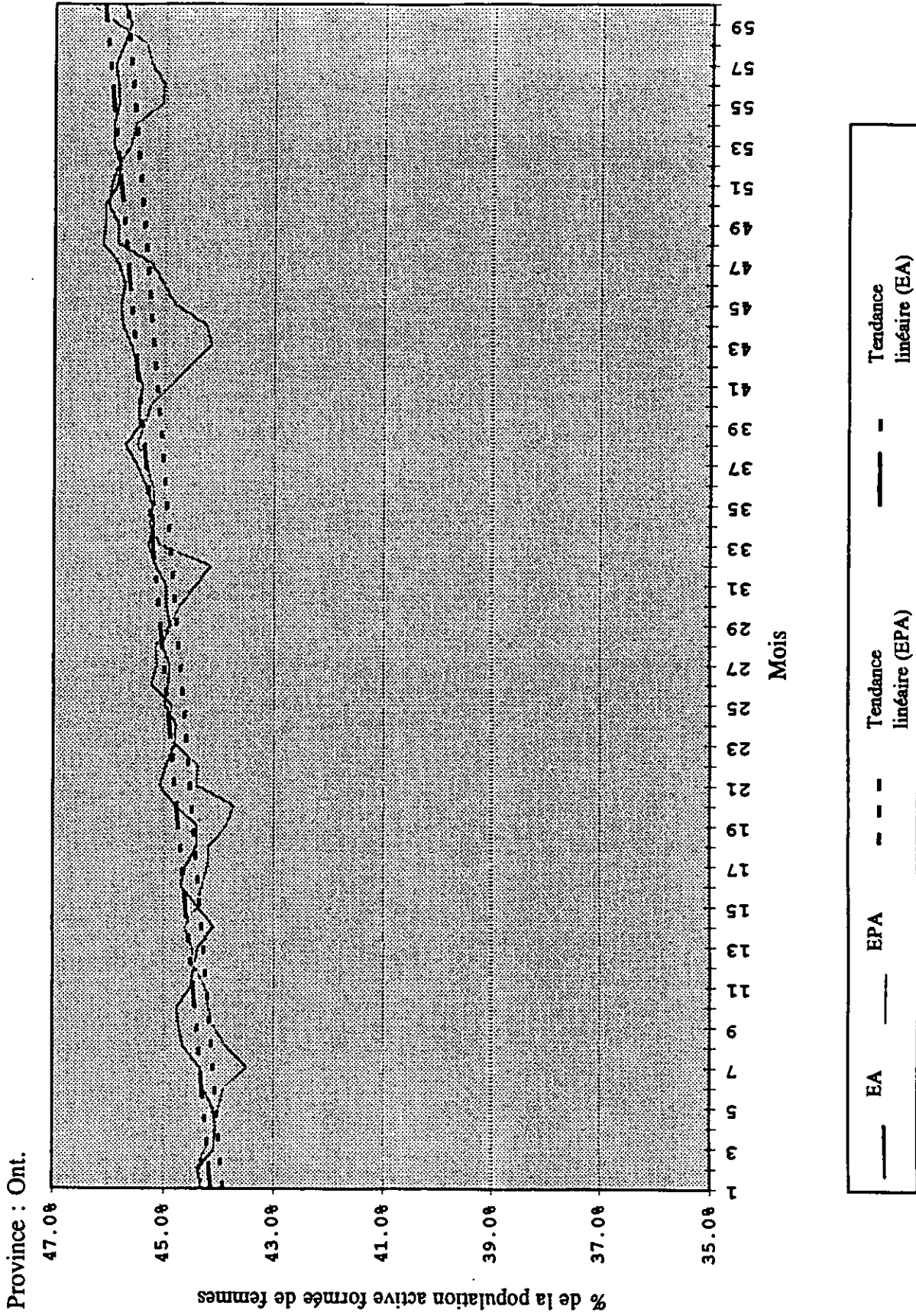


Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : Qué.

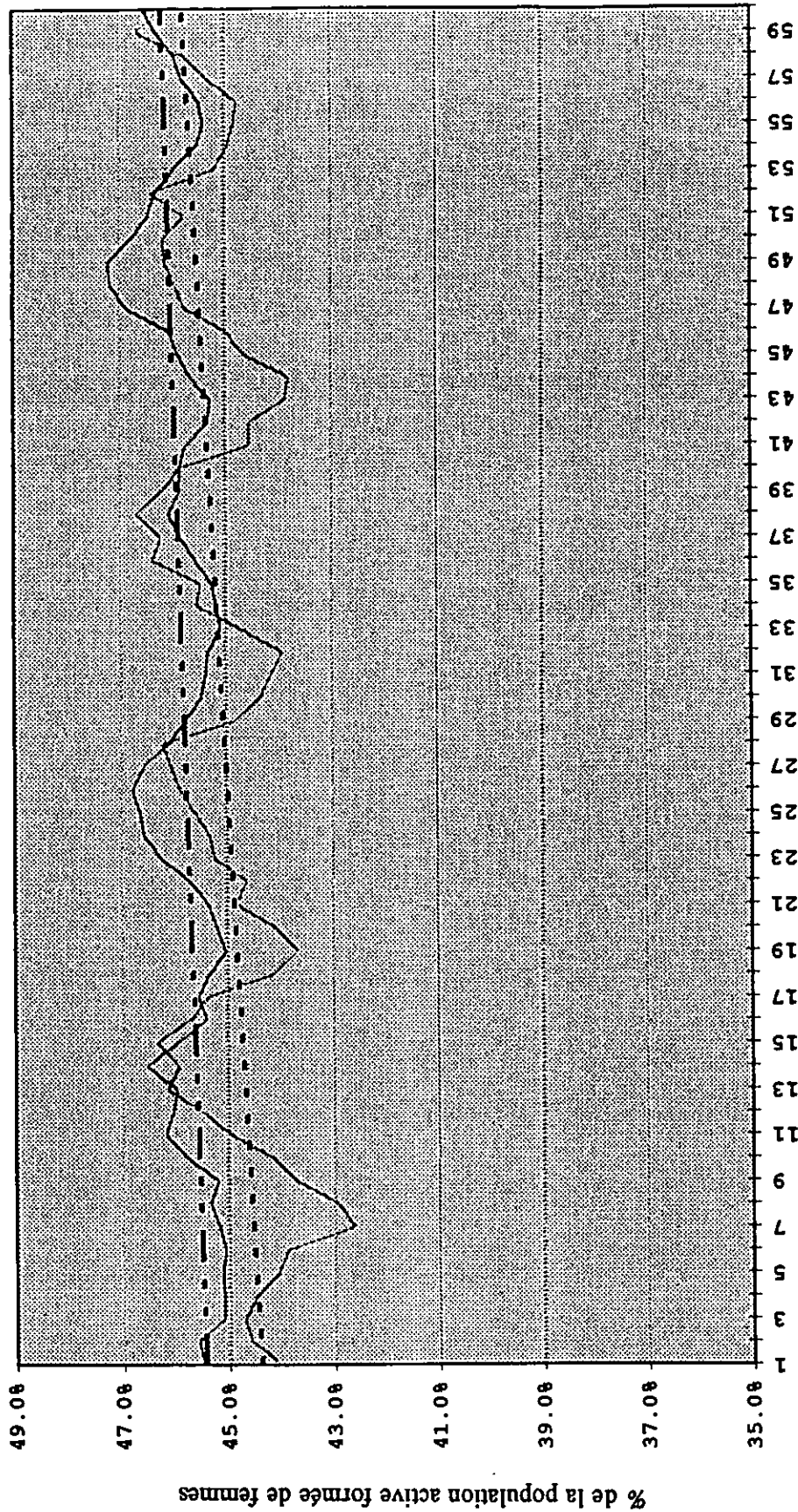


Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA



Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : Man.

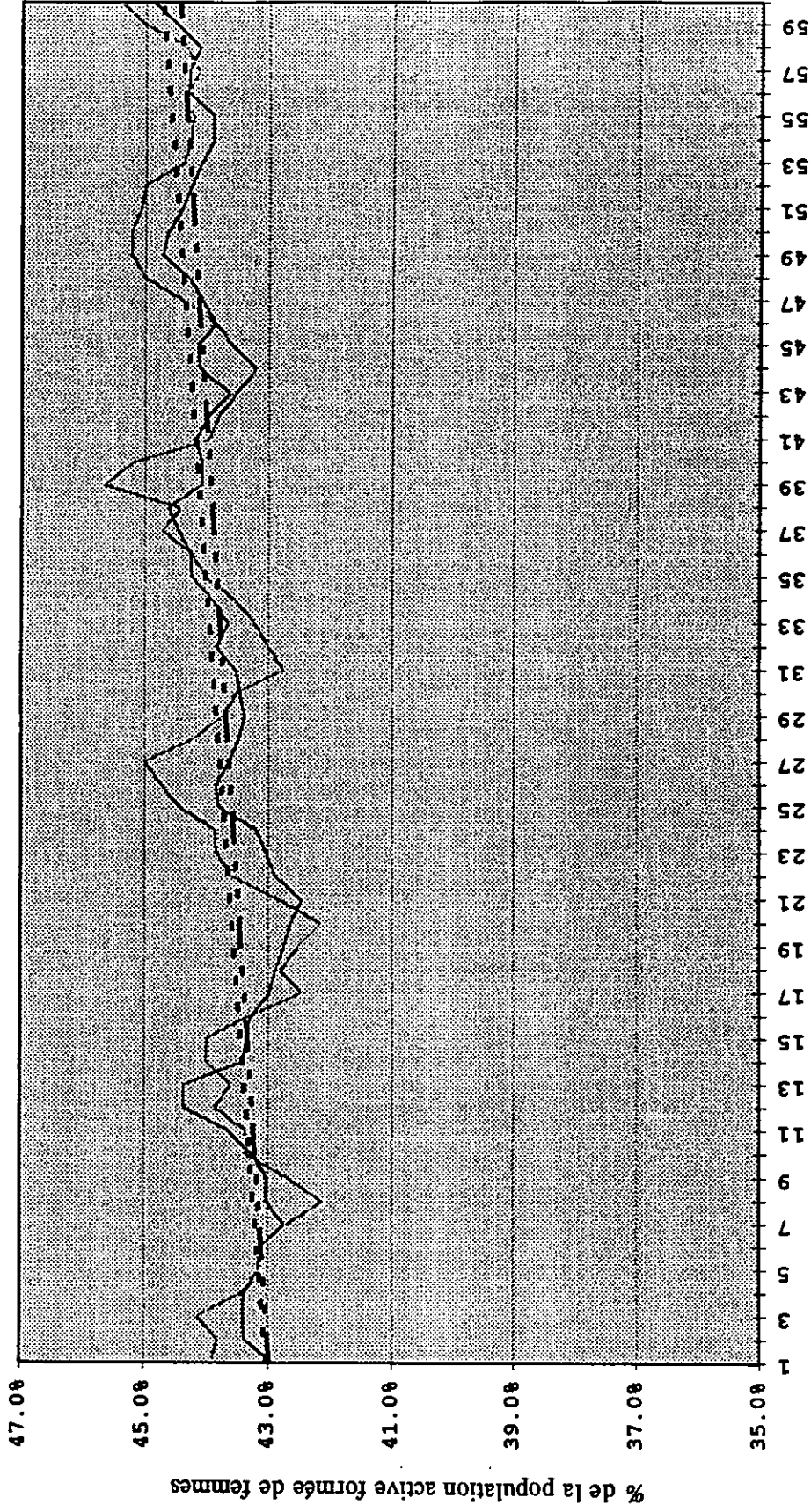


Mois



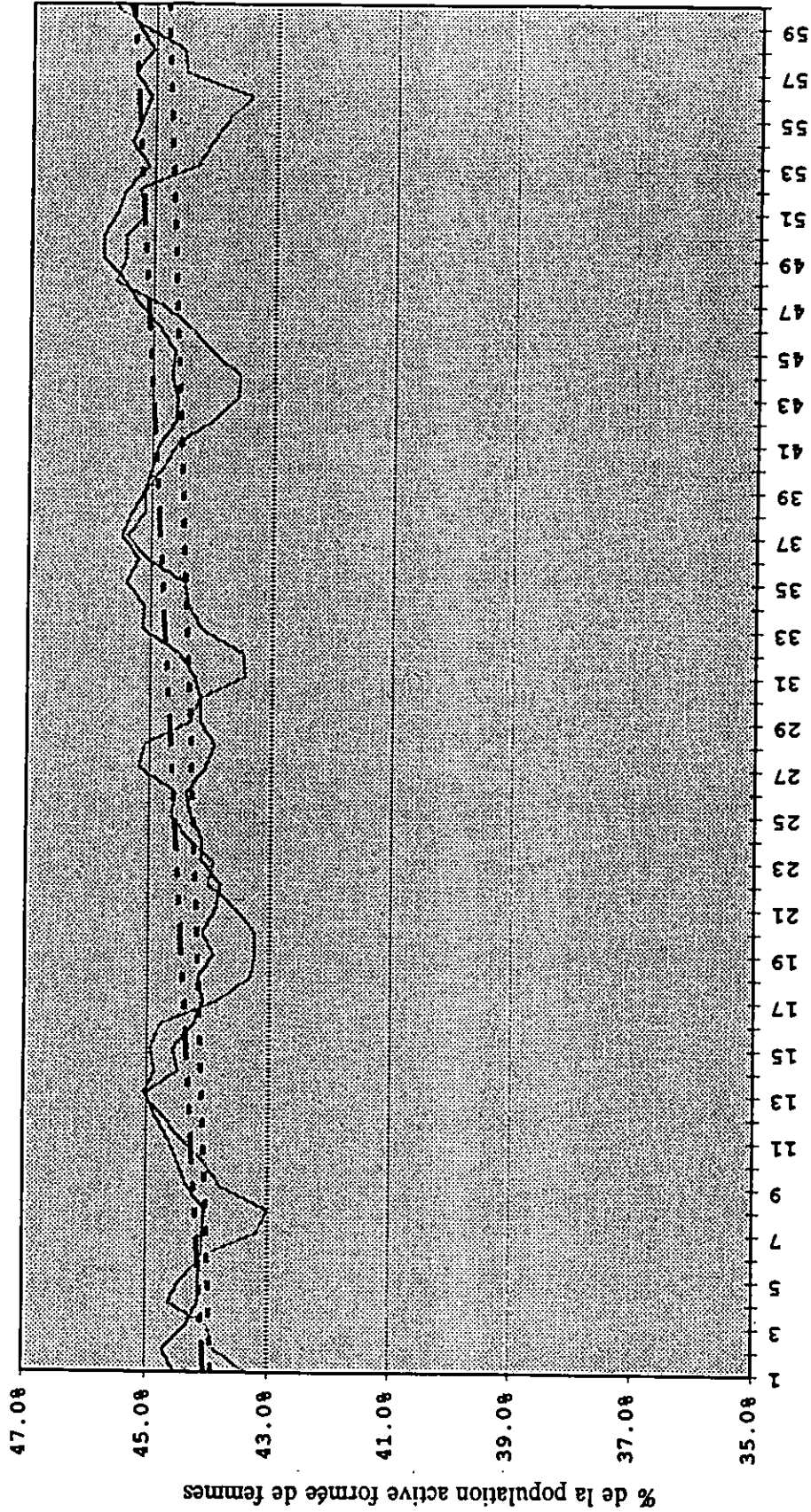
Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : Sask.

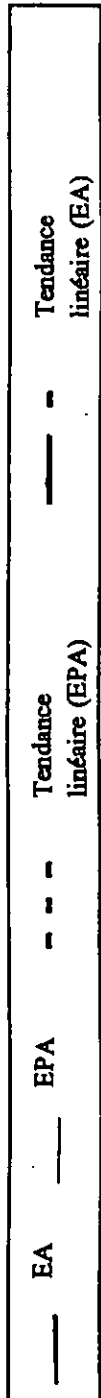


Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : Alb.

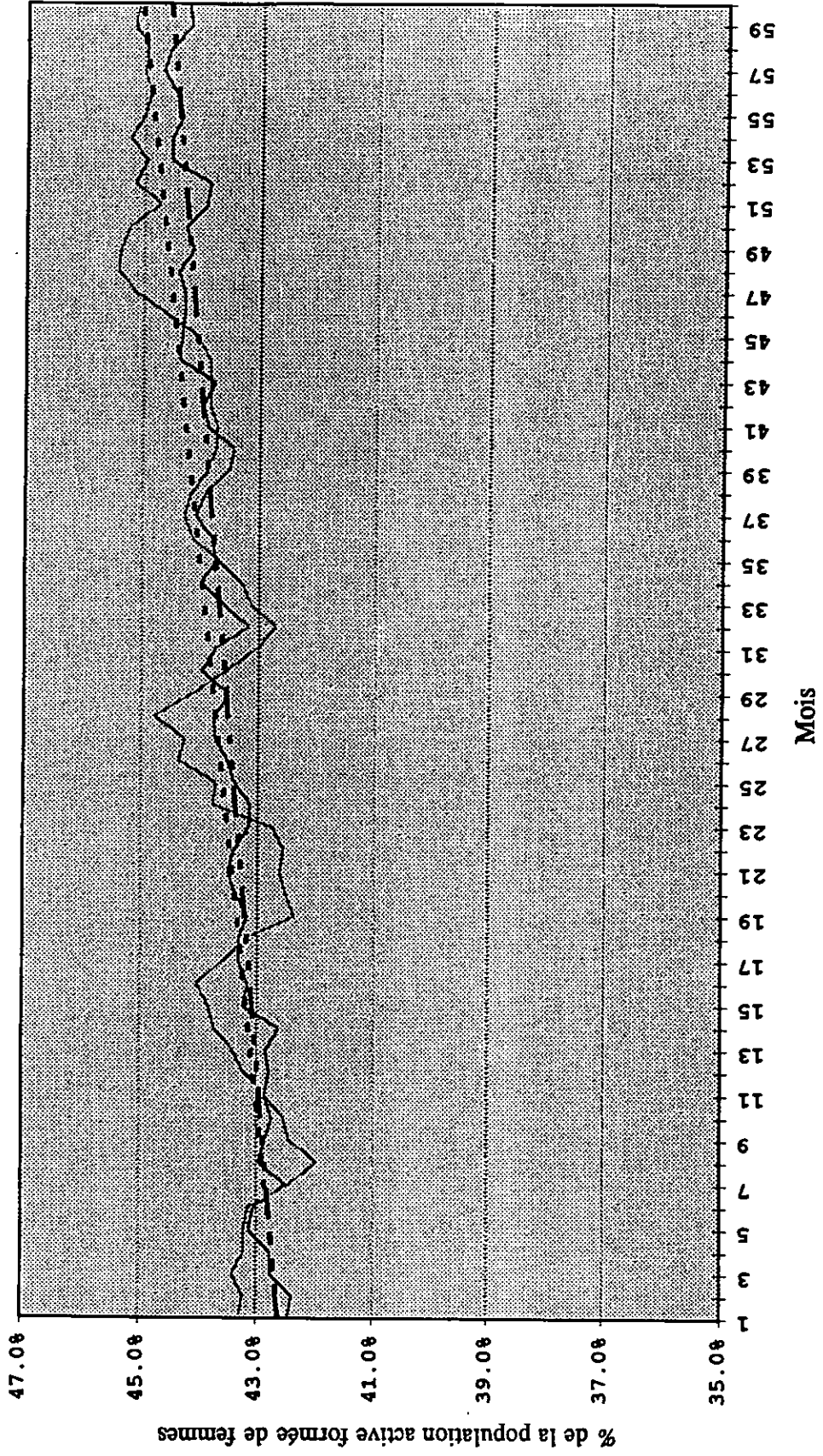


Mois



Comparaison des données de l'EA avec celles de l'EPA

Province : C.-B.

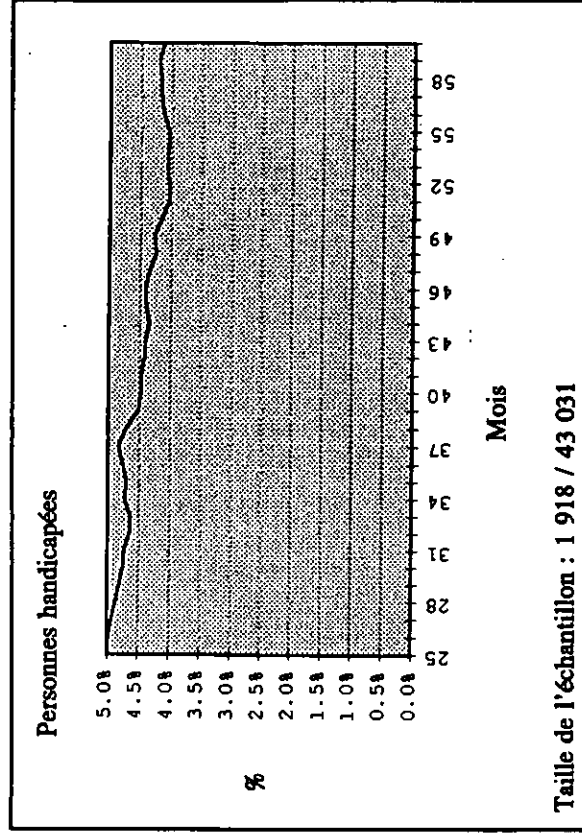
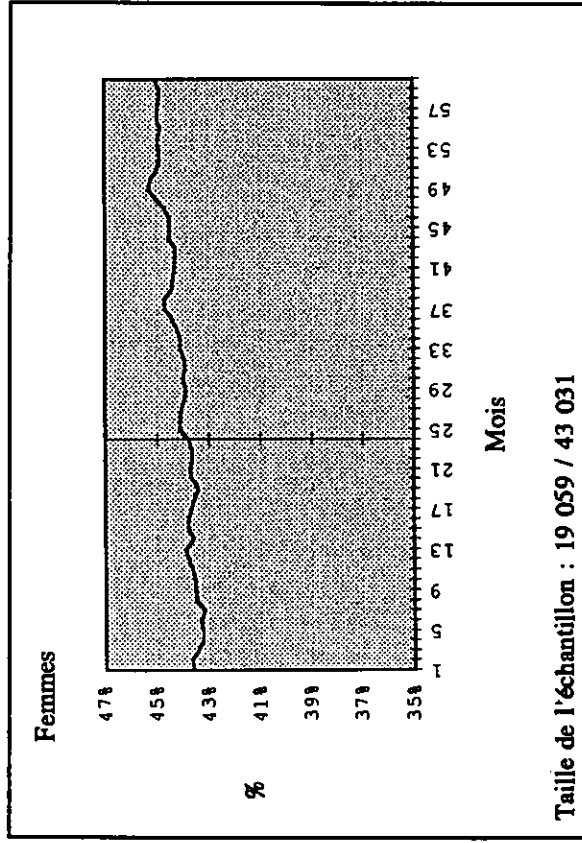


10. ANNEXE B : POURCENTAGE DES EMPLOIS OCCUPÉS PAR DES MEMBRES DES GROUPES DÉSIGNÉS

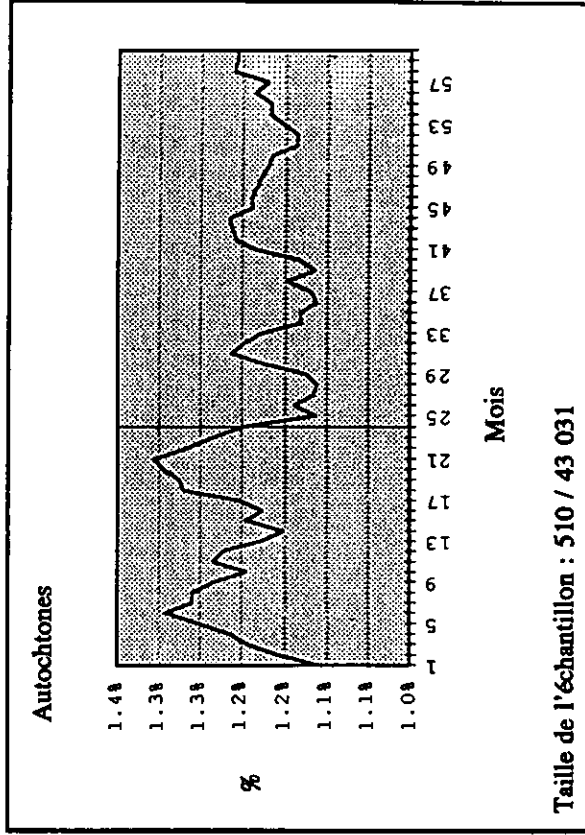
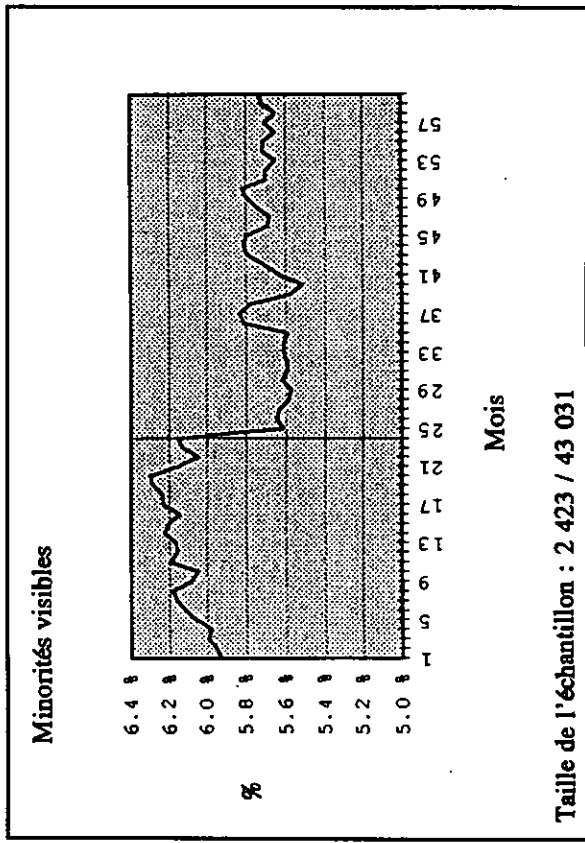
La taille de l'échantillon est indiquée sous chaque graphique. Elle correspond au nombre moyen d'enregistrements de l'EA relatifs aux emplois occupés qui ont servi à la construction du graphique pour chaque mois. Le numérateur est le nombre d'enregistrements d'emplois pour le groupe désigné et le dénominateur, le nombre d'enregistrements pour la population.

Ensemble des provinces

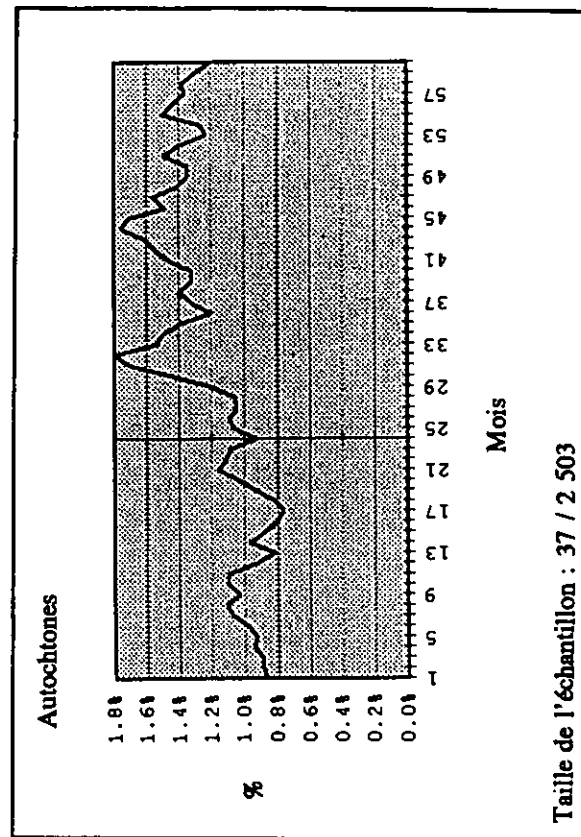
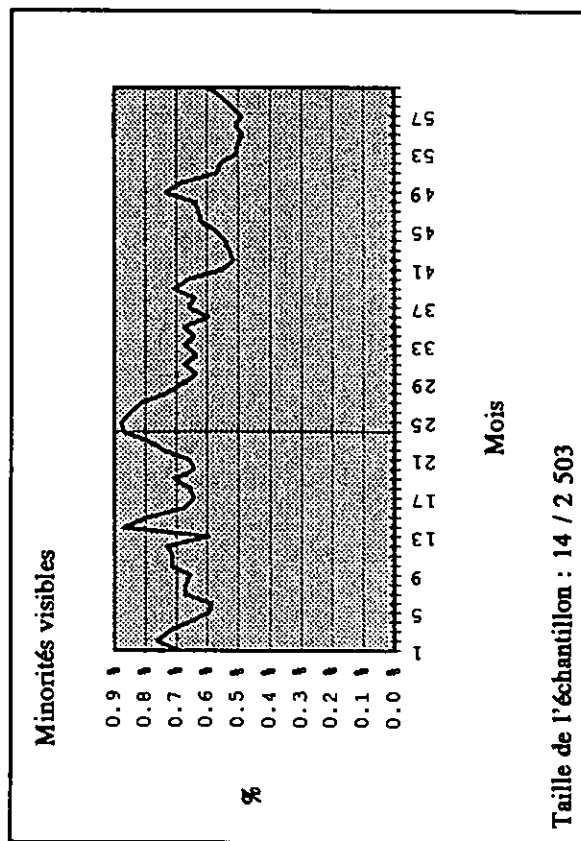
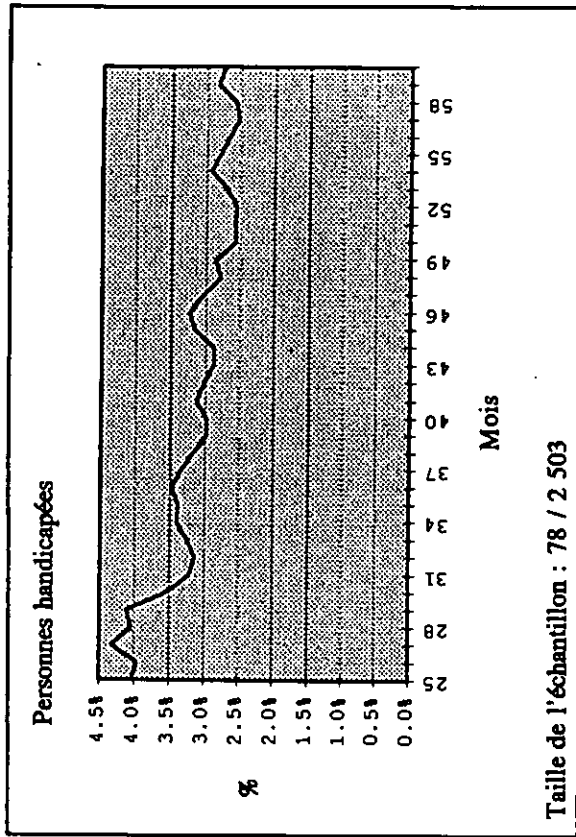
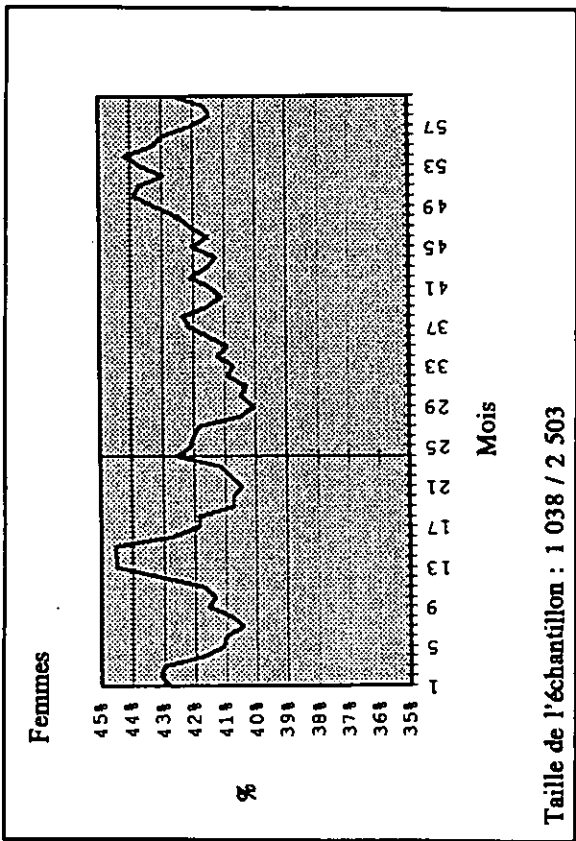
Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



Minorités visibles

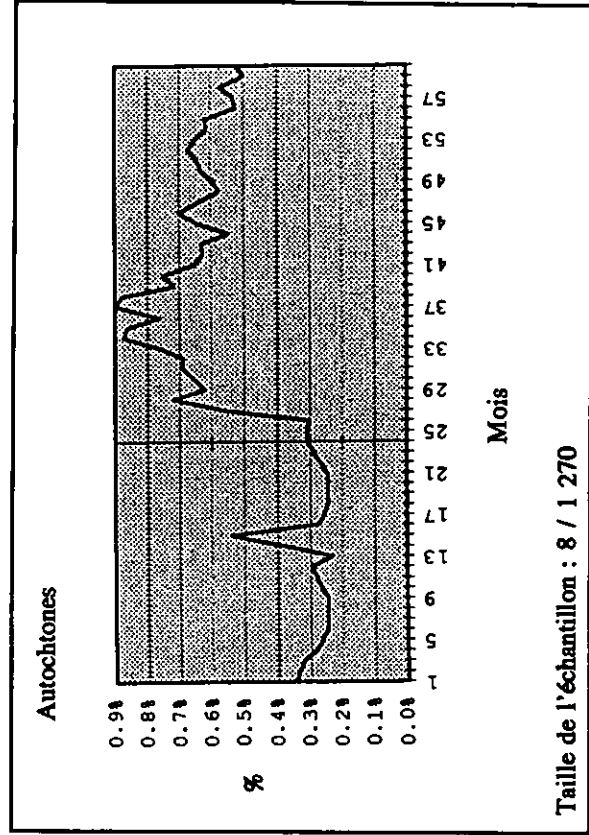
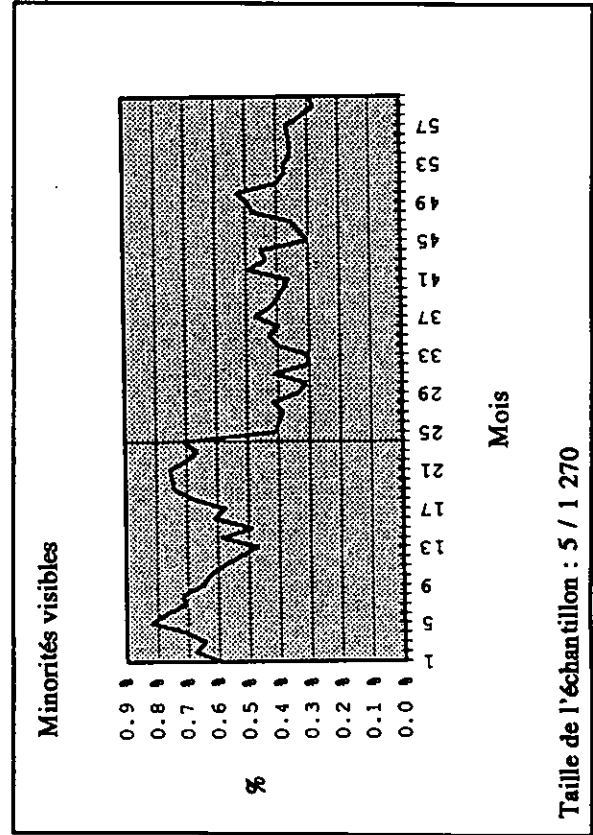
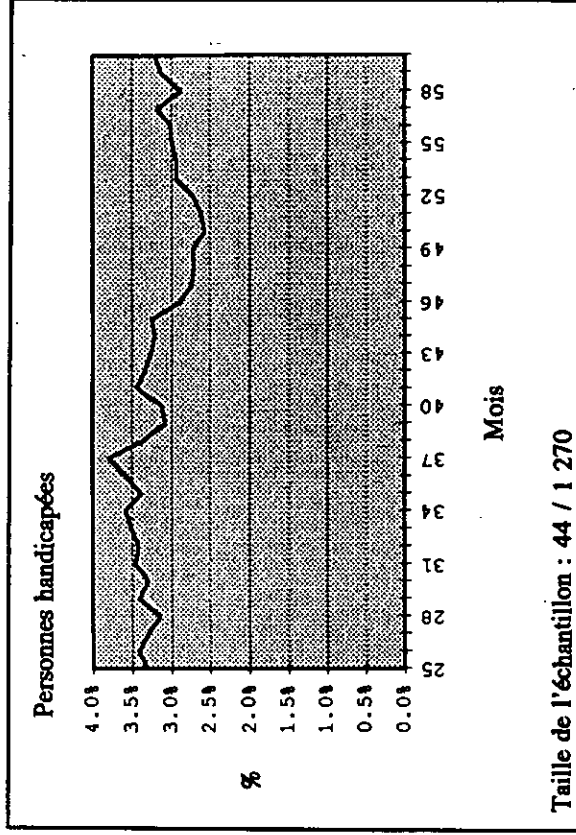
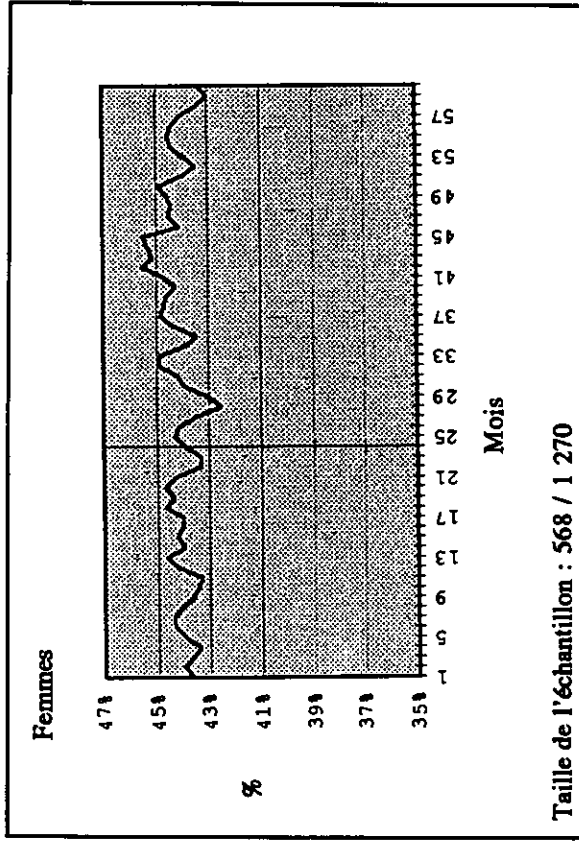


Province : T.-N. Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés

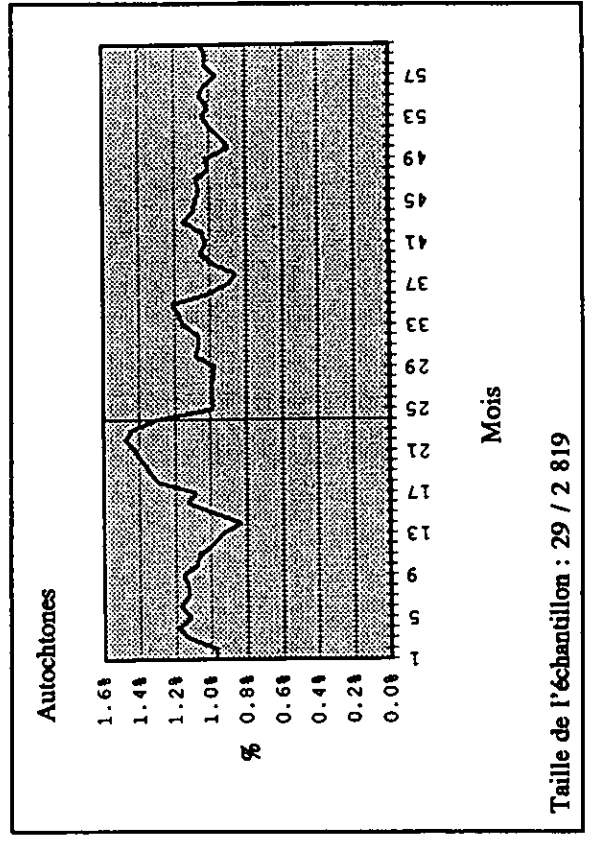
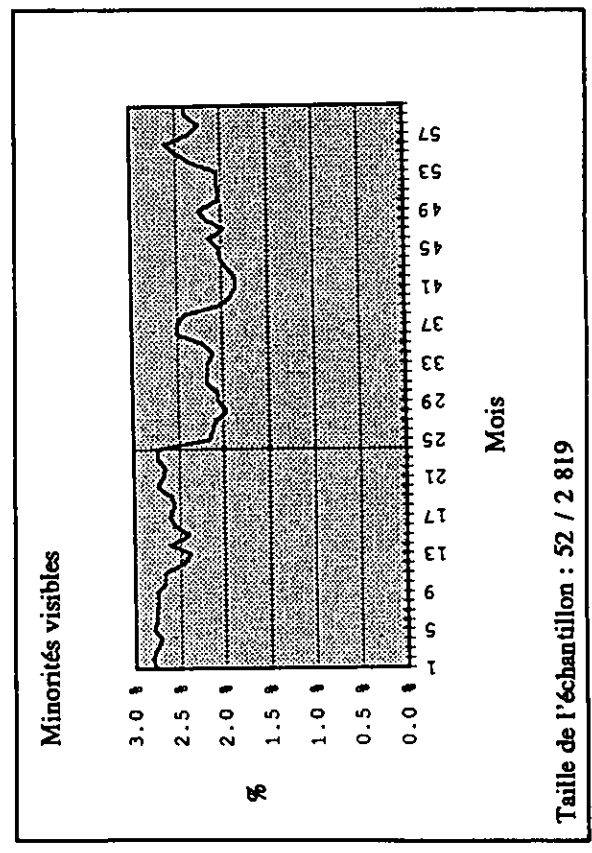
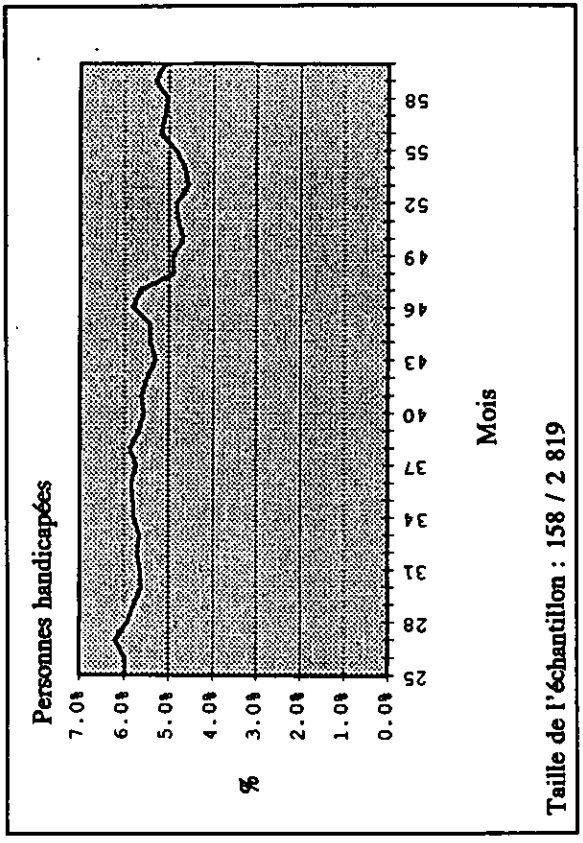
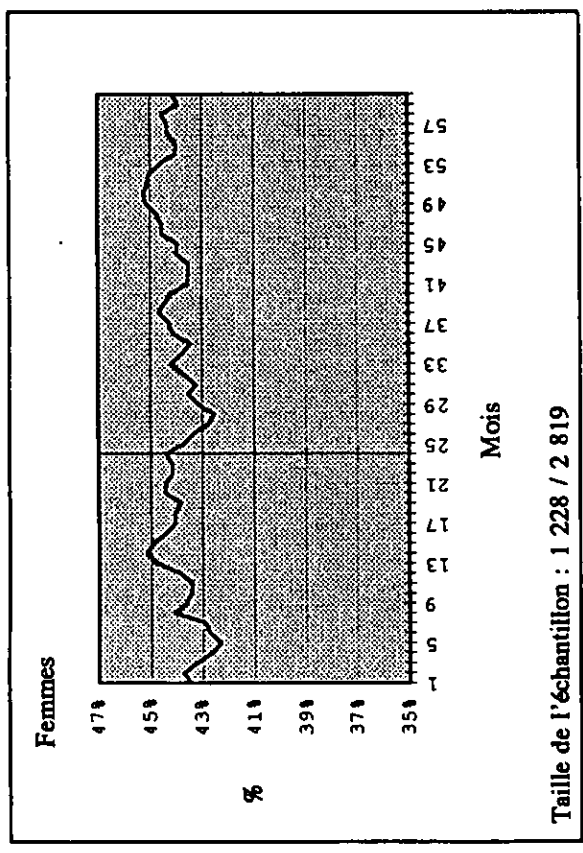


Province : Î.-P.-É.

Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



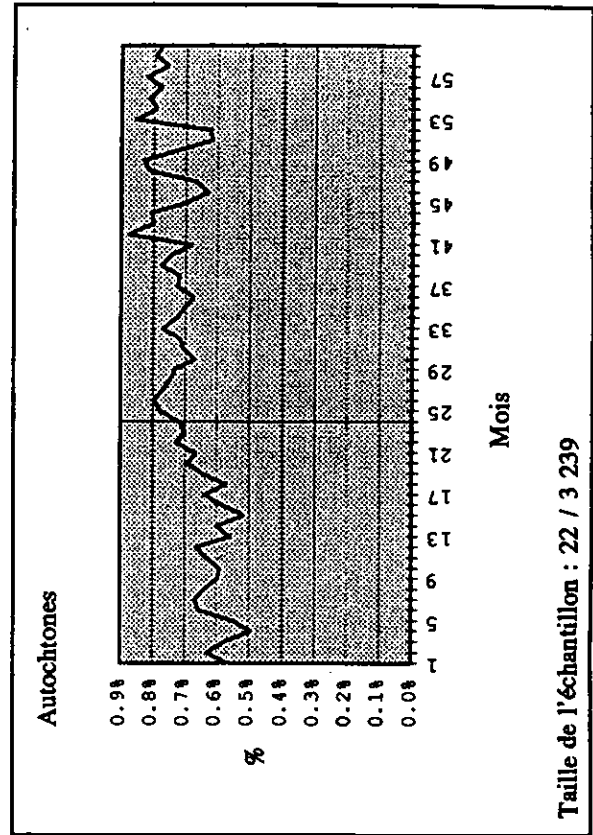
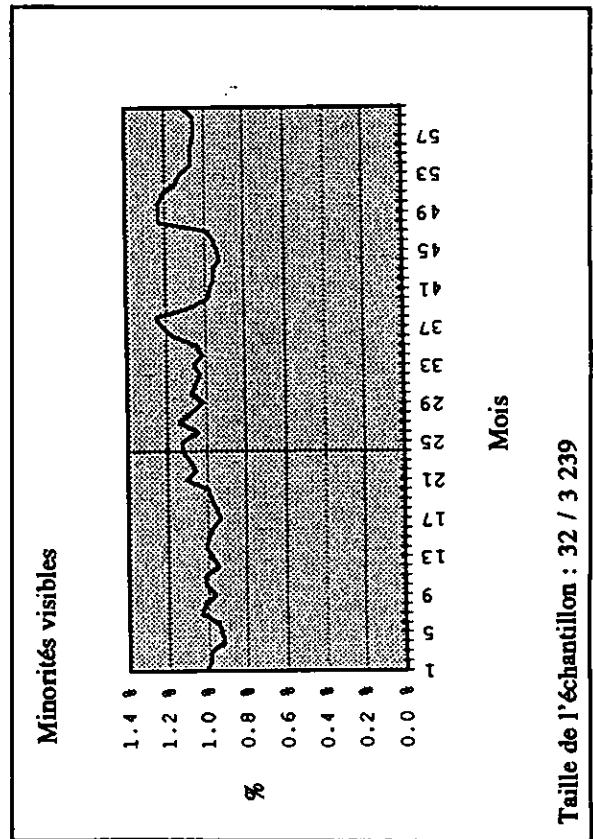
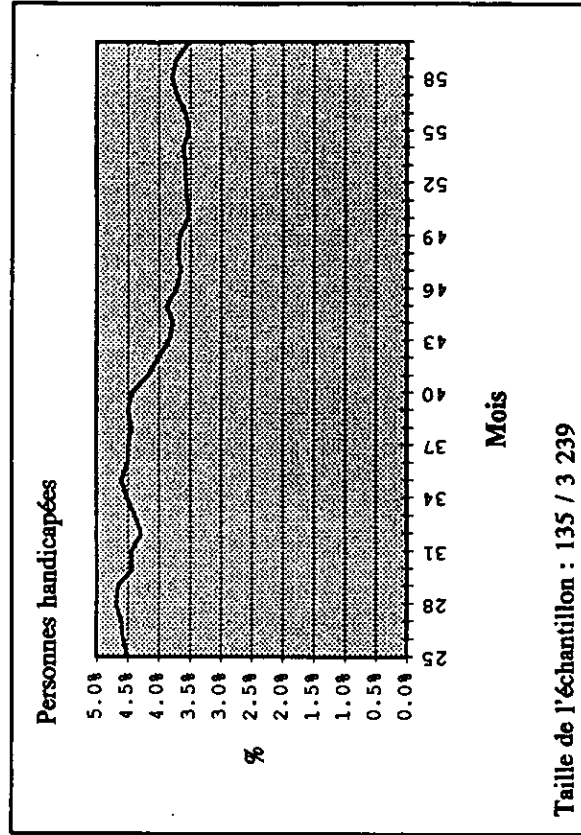
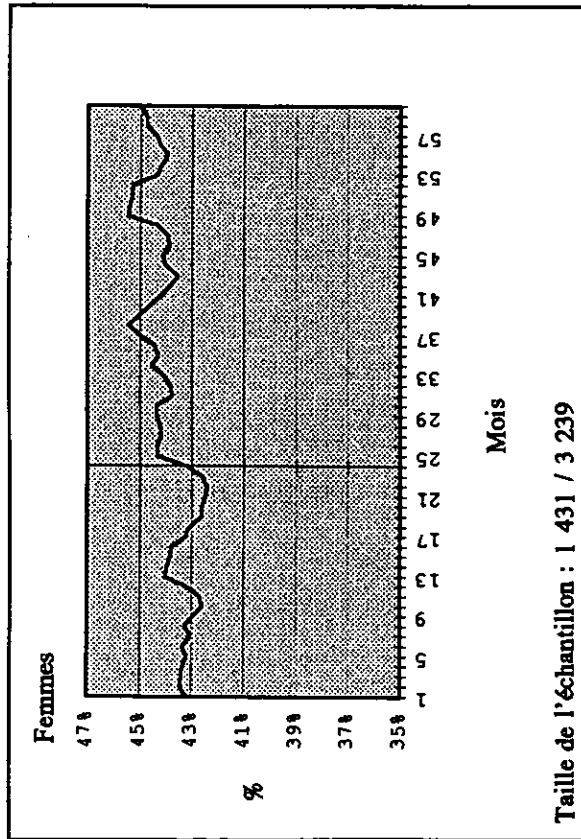
Province : N.-É. Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



Source : Analyse des données de l'EA pour 1986-1987 et 1988-1990

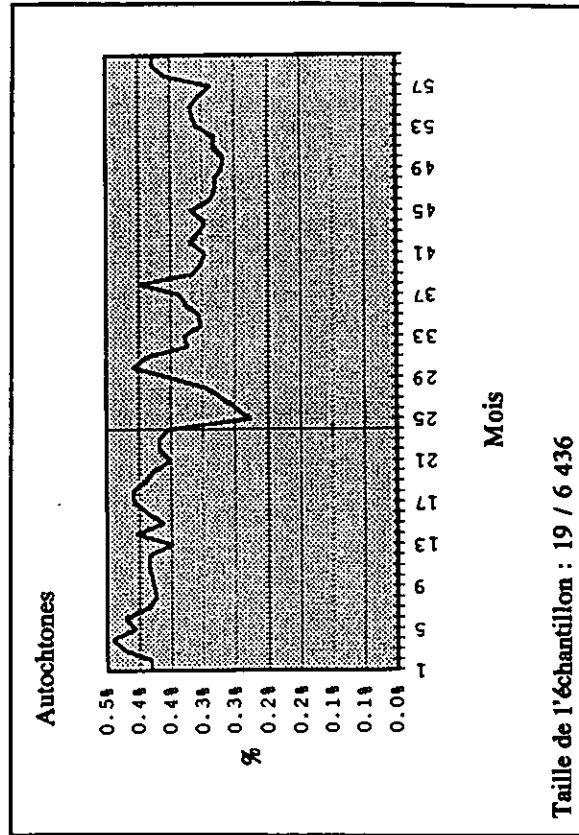
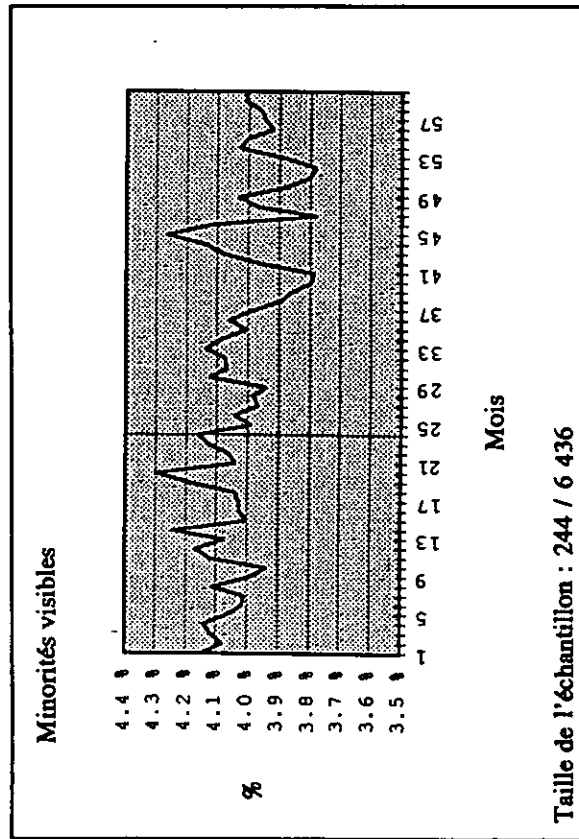
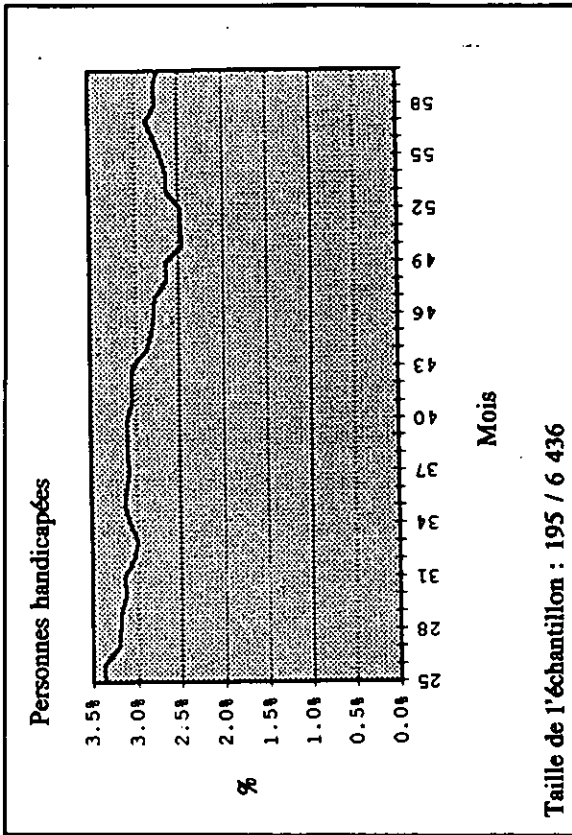
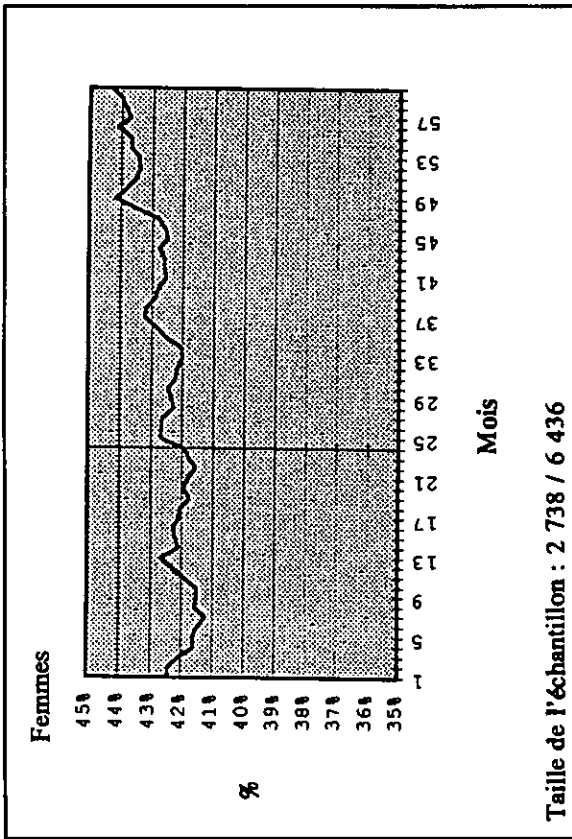
Province : N.-B.

Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



Province : Qué.

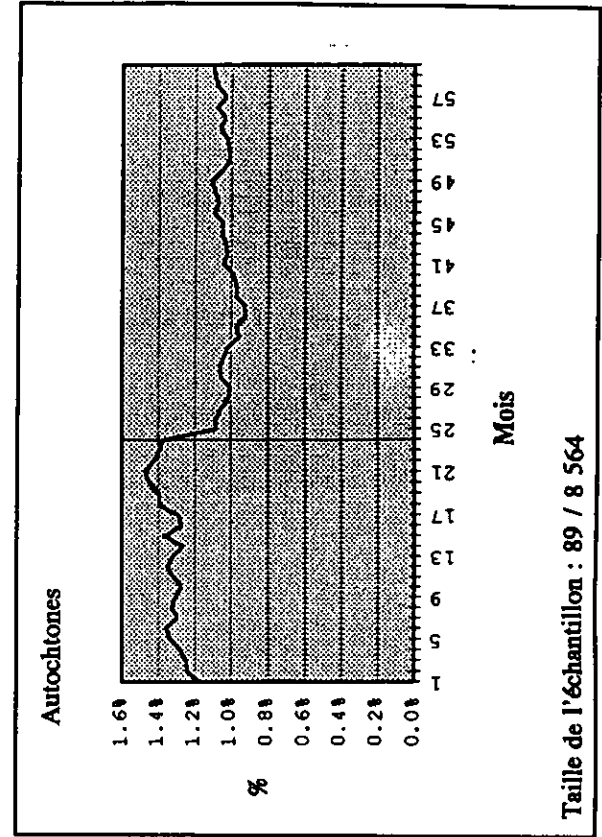
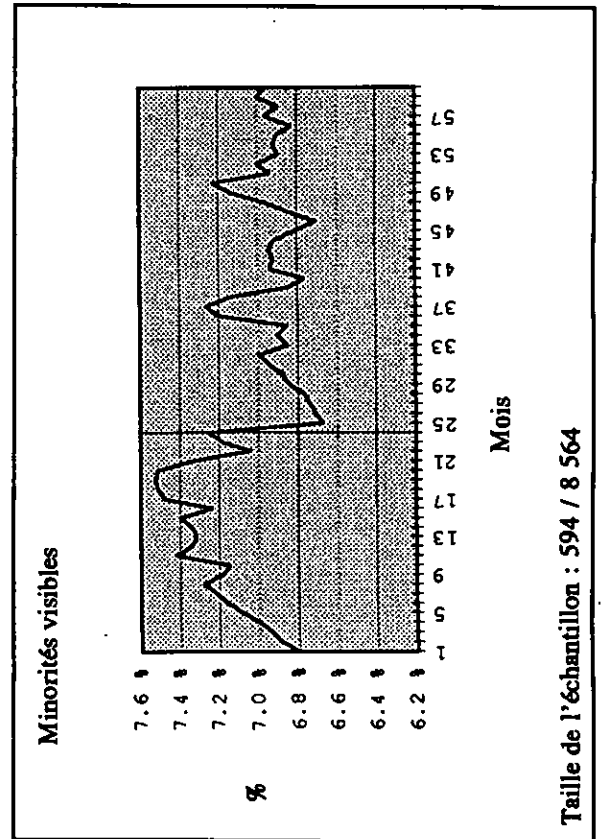
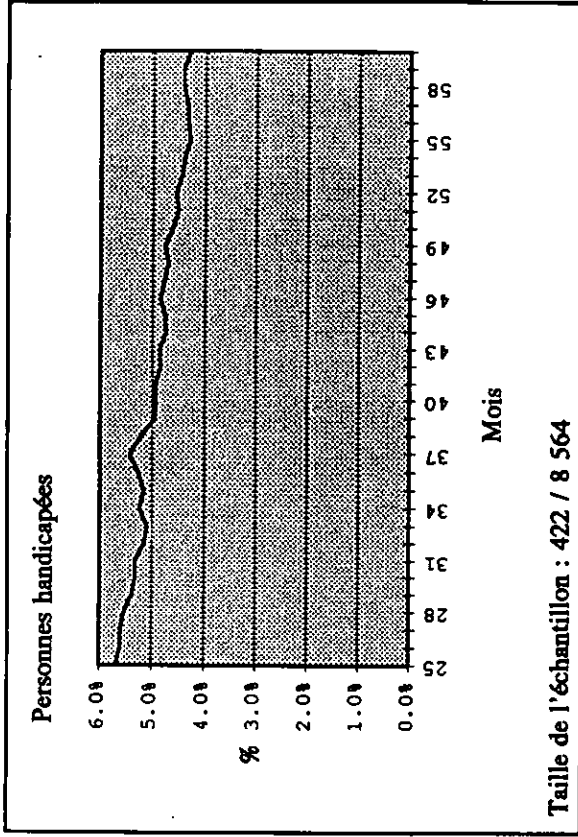
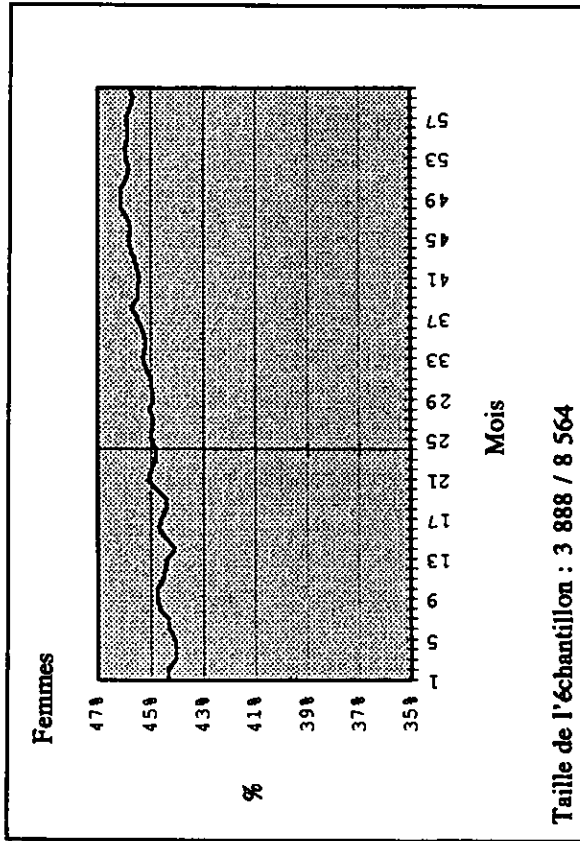
Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



Source : Analyse des données de l'EA pour 1986-1987 et 1988-1990

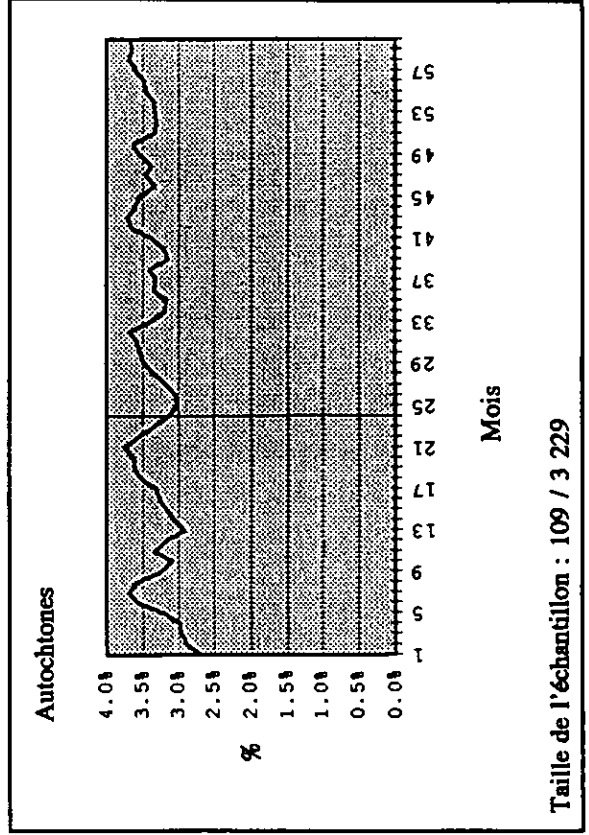
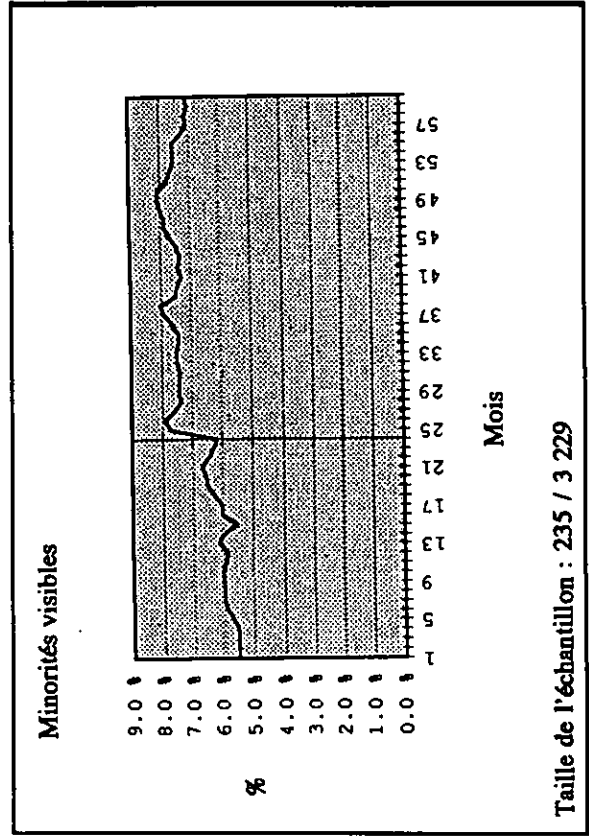
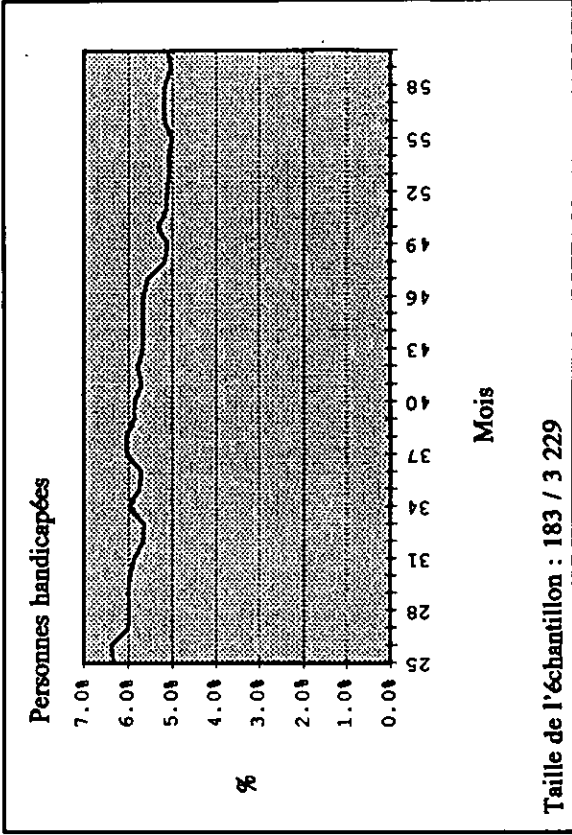
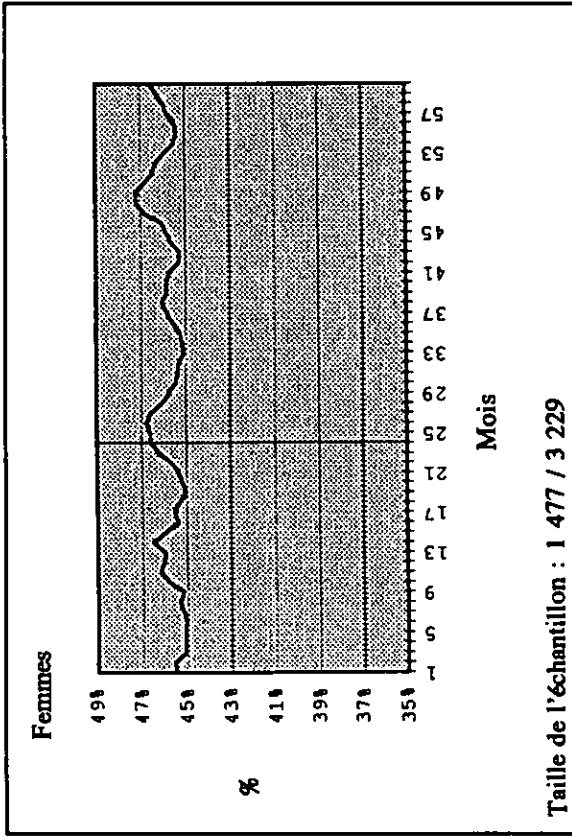
Province : Ont.

Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



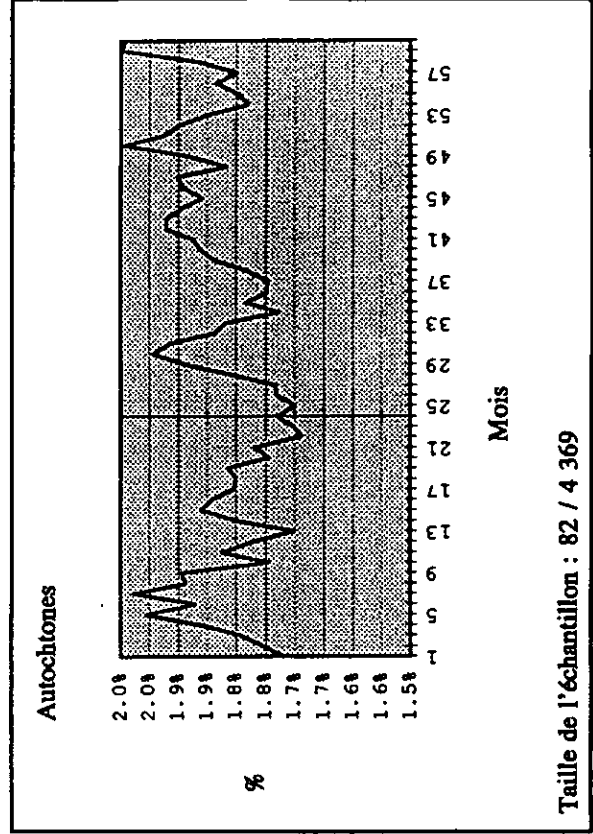
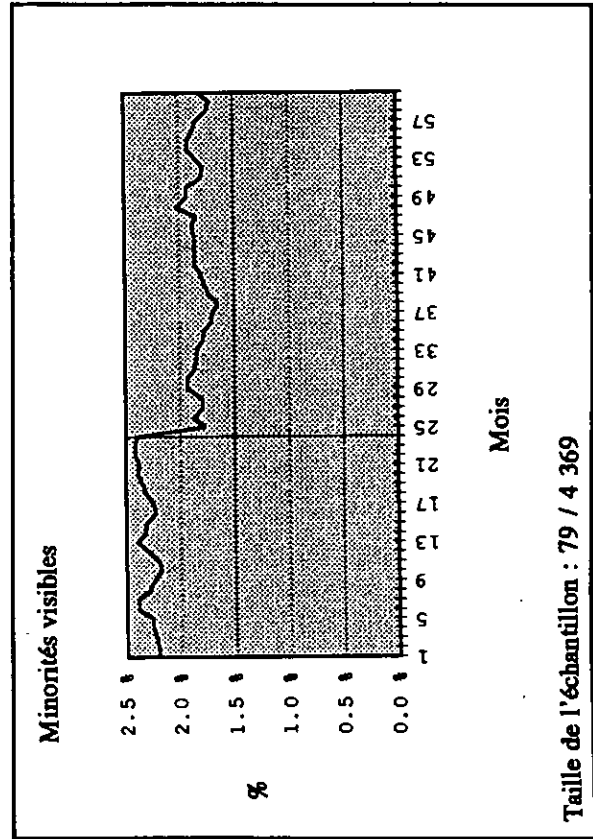
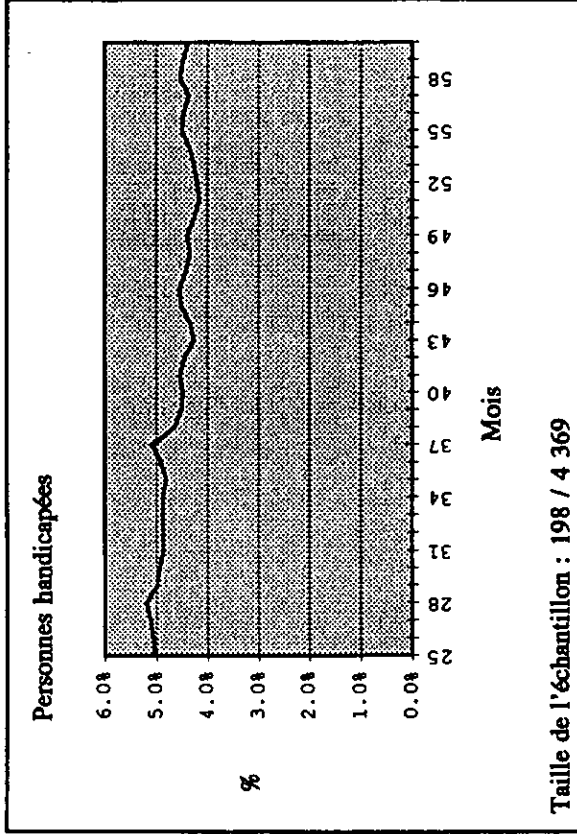
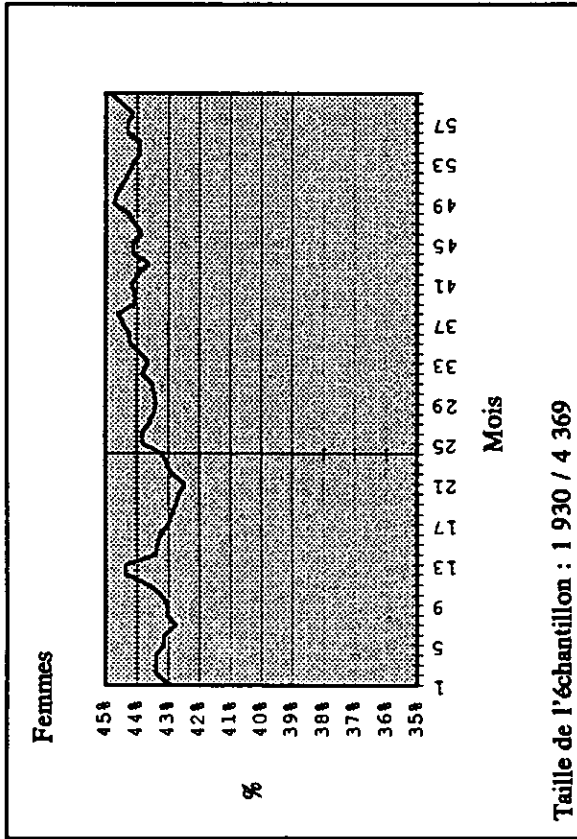
Province : Man.

Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



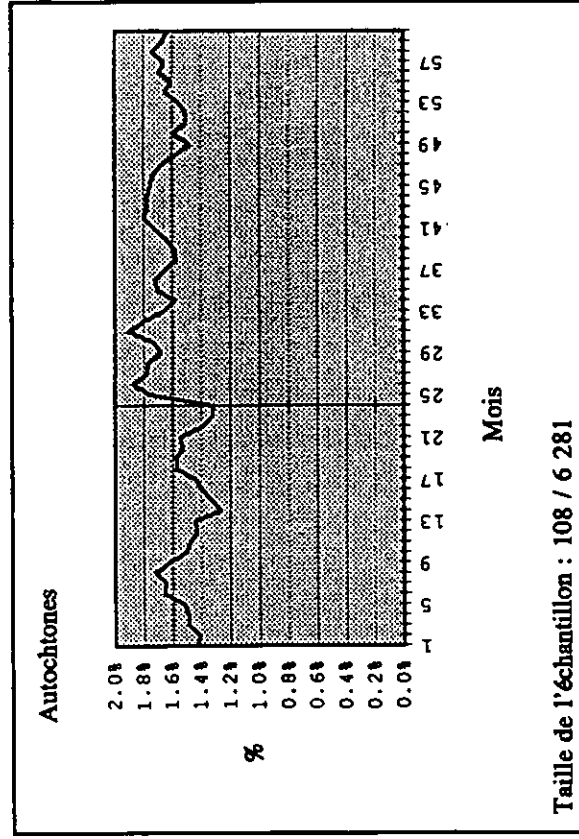
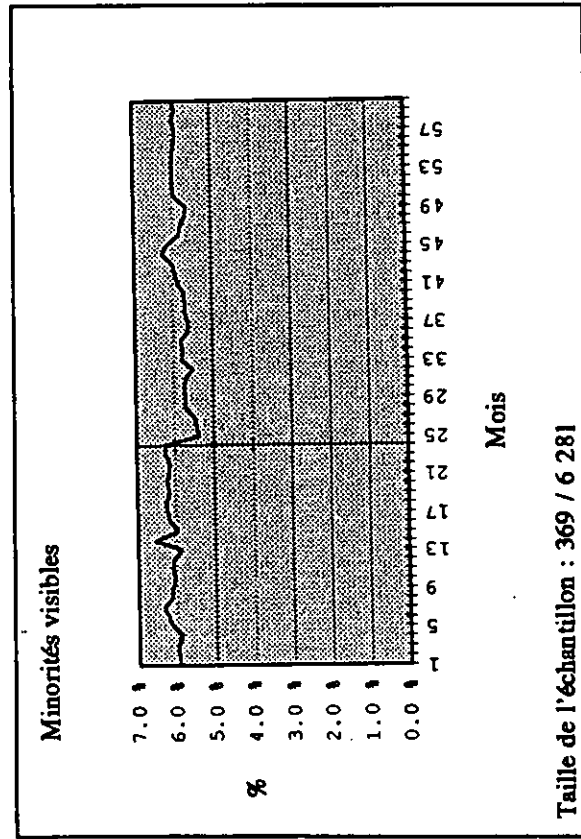
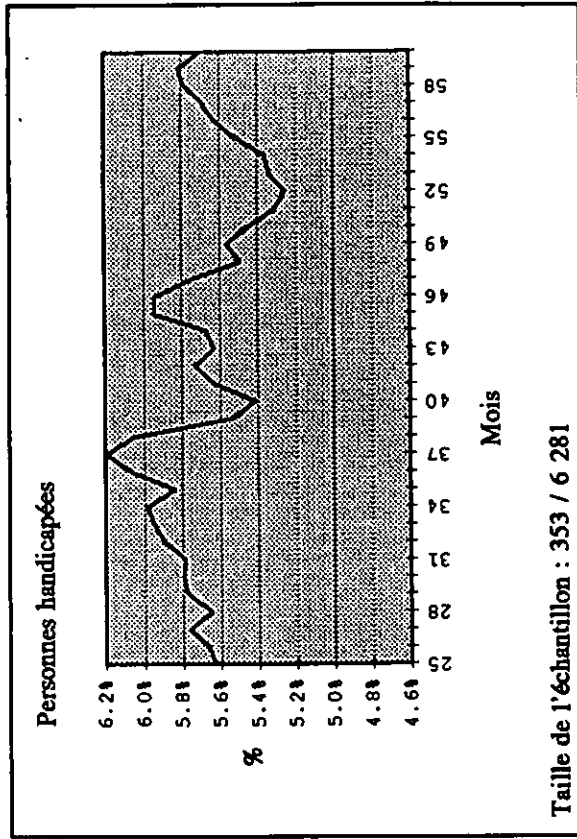
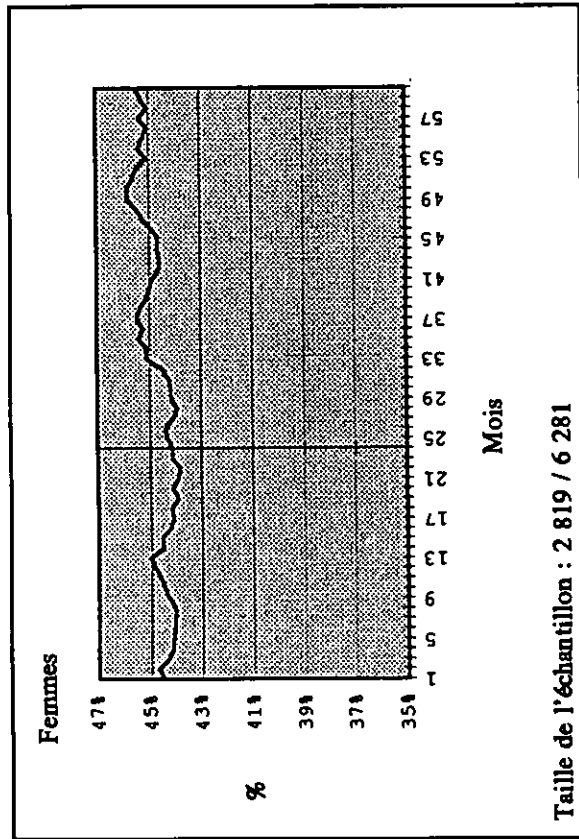
Province : Sask.

Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés

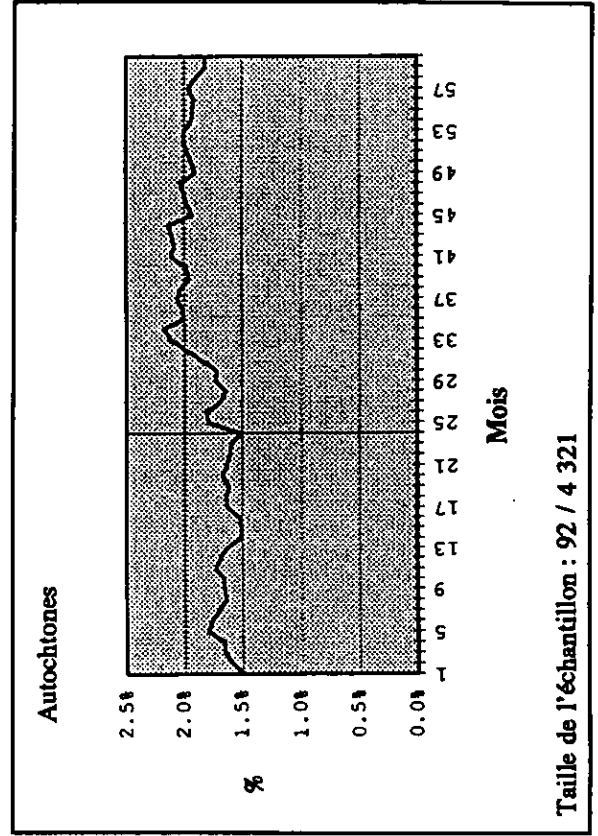
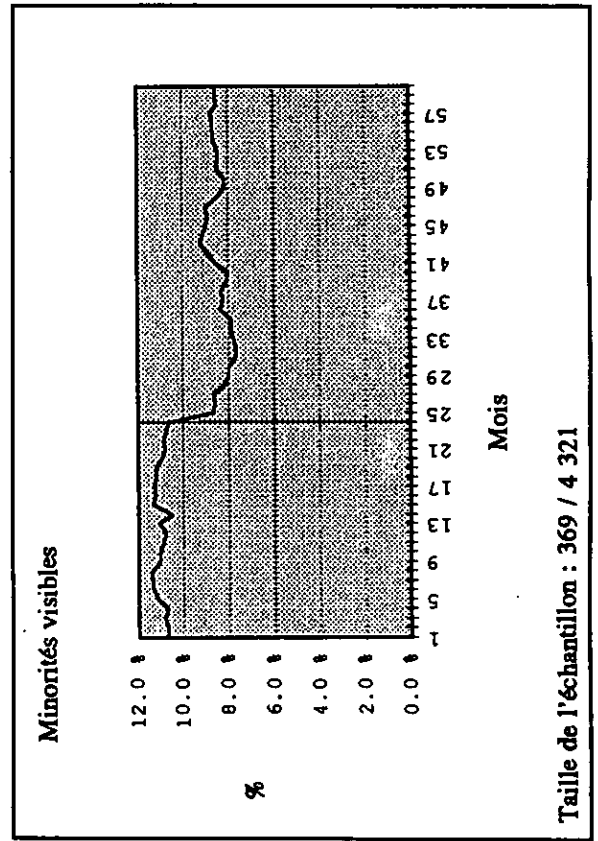
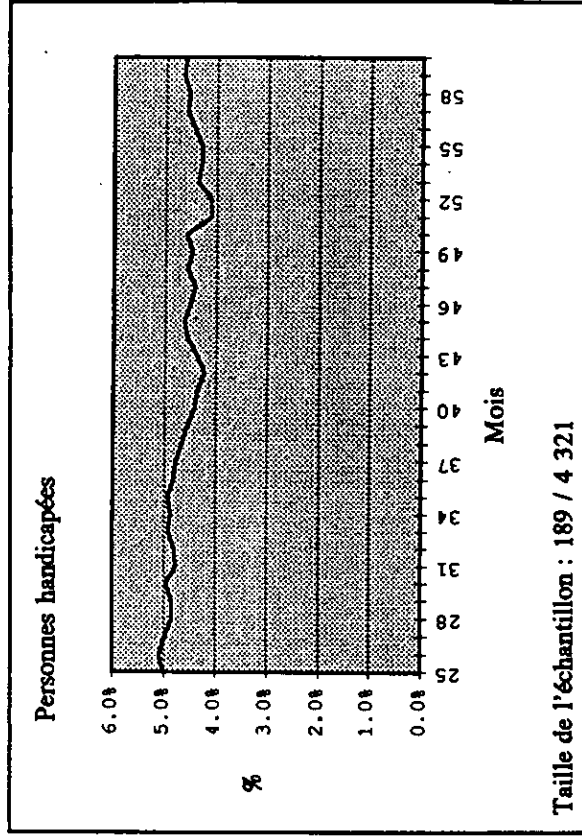
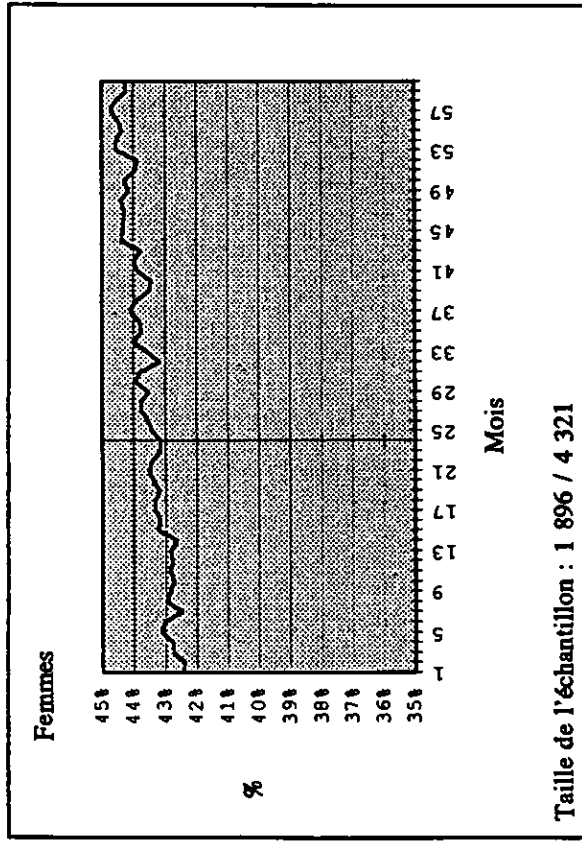


Province : Alb.

Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



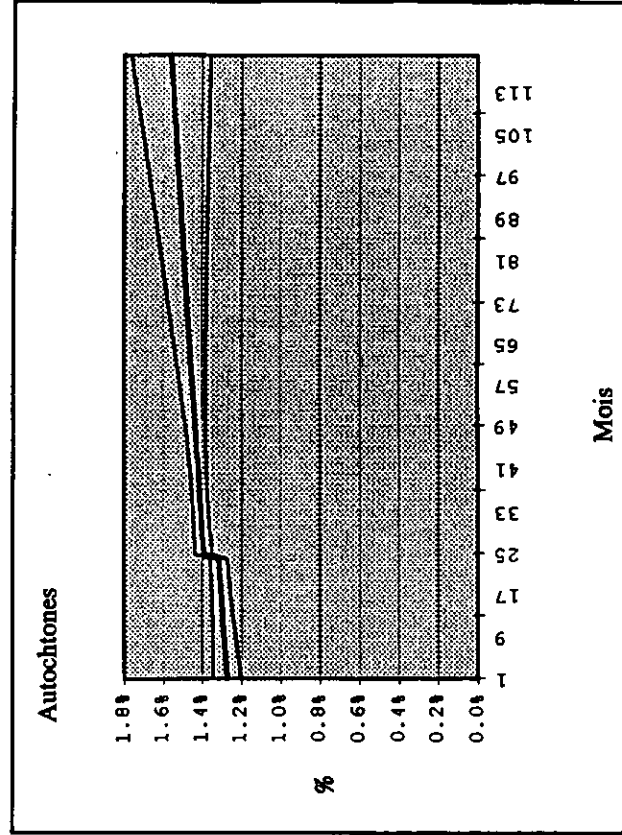
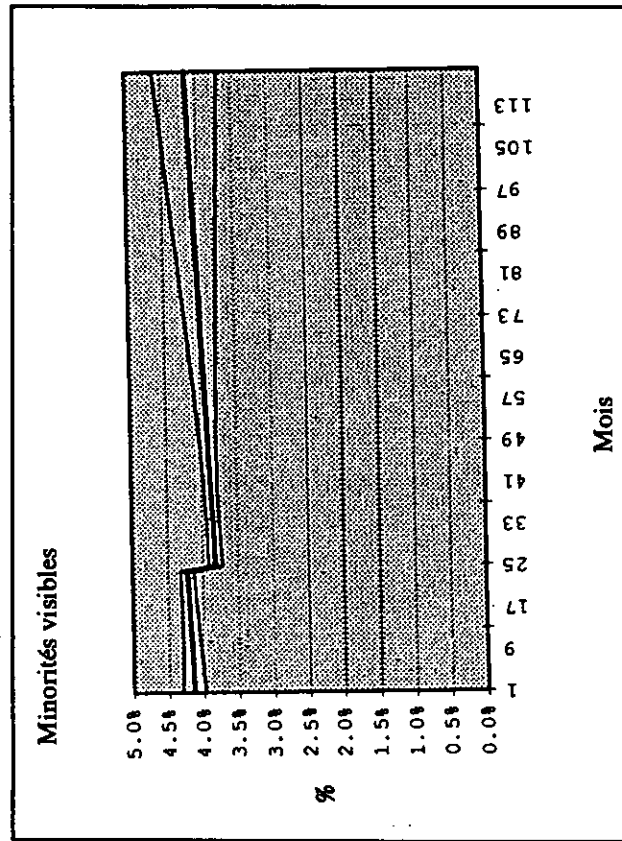
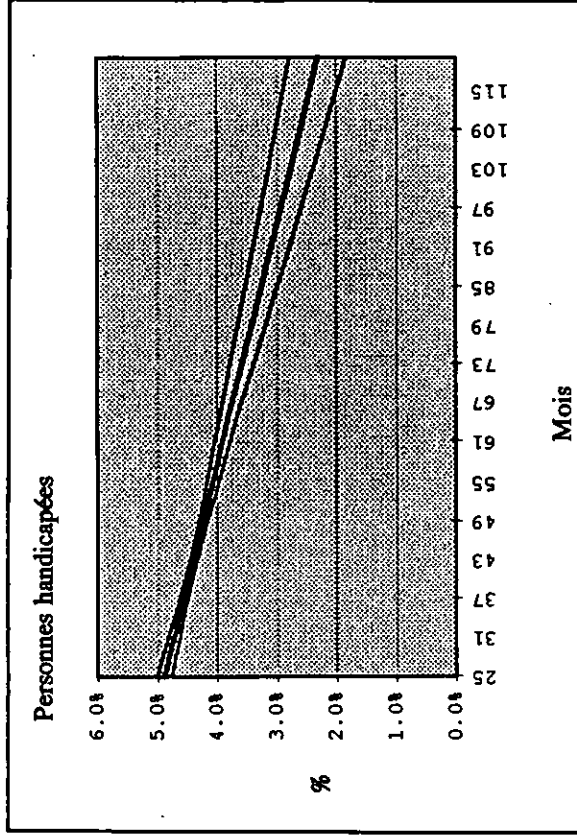
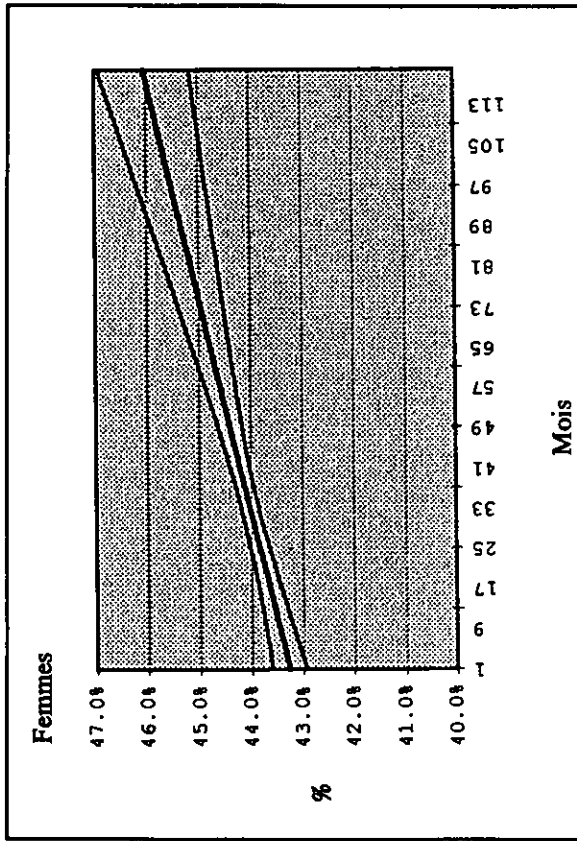
Province : C.-B. Pourcentage des emplois occupés par des membres des groupes désignés



11. ANNEXE C : PROPORTIONS EXTRAPOLÉES

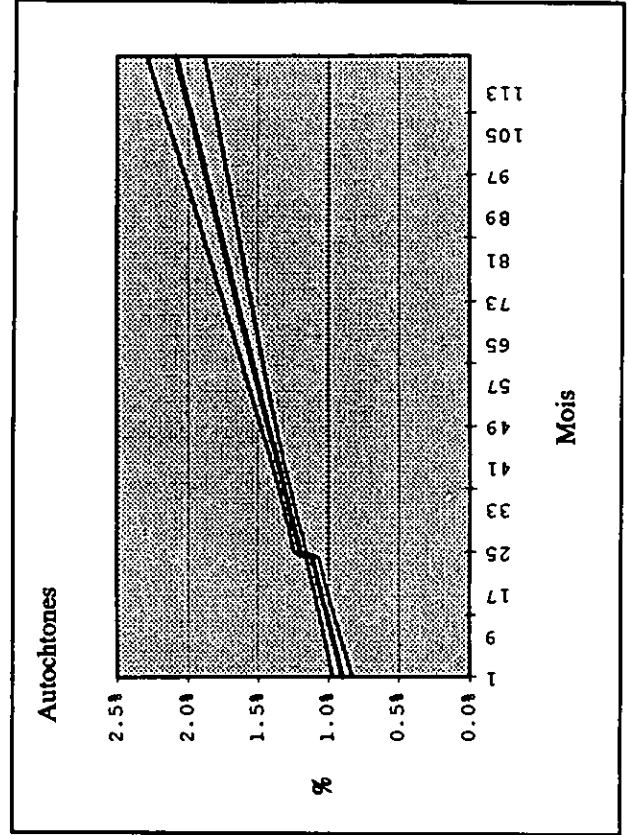
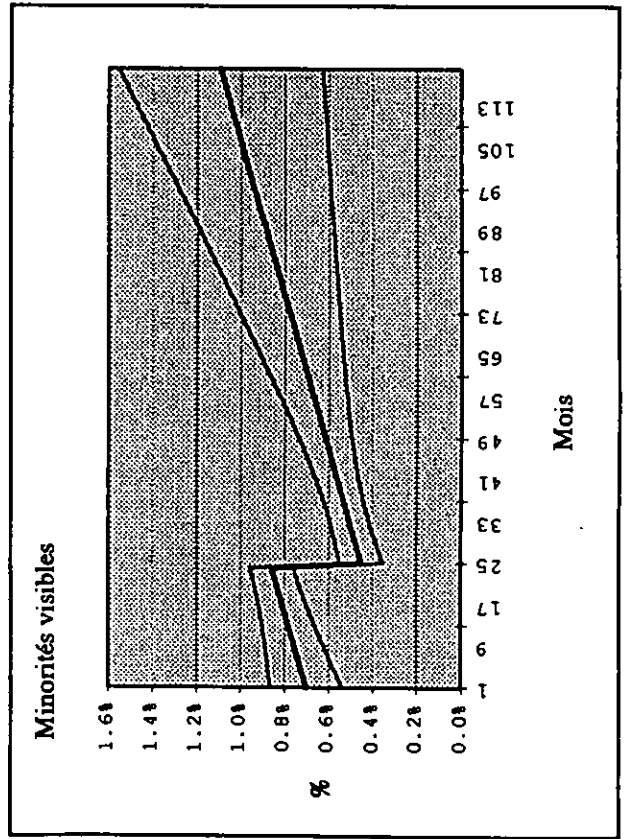
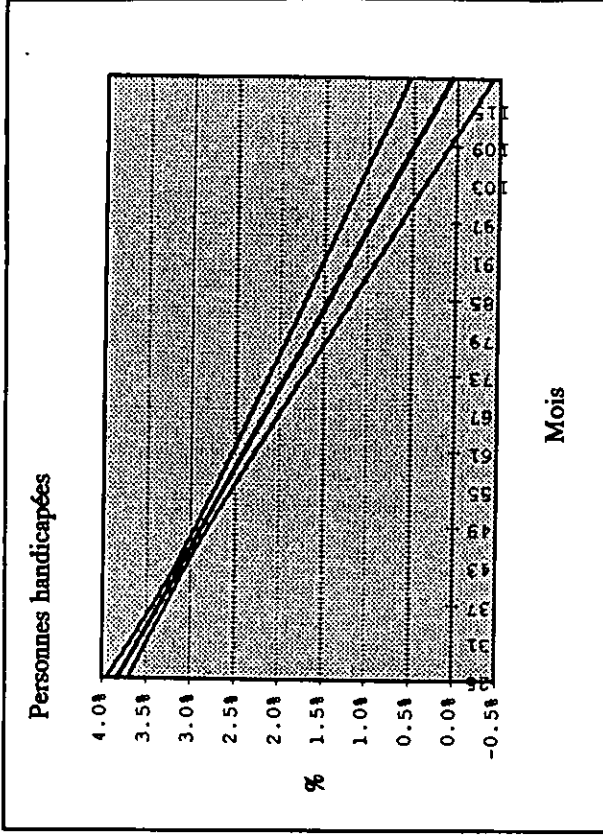
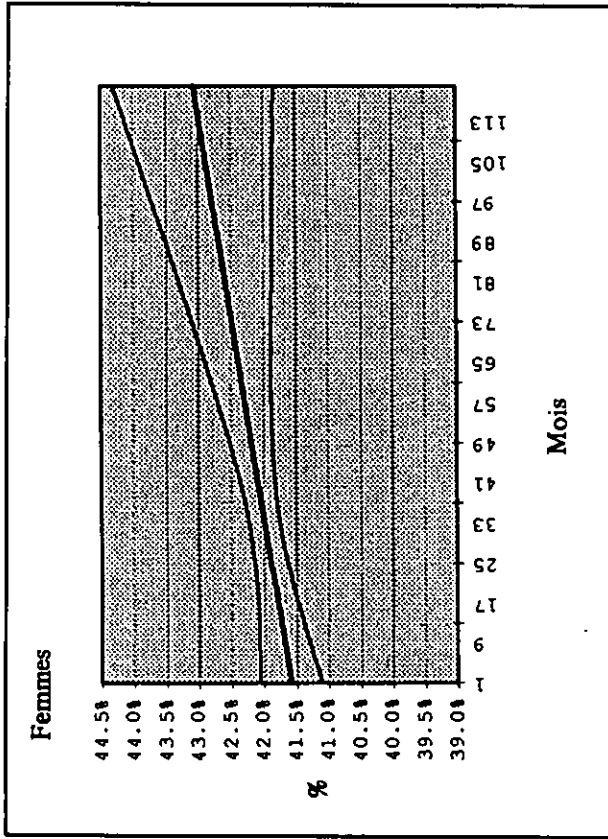
Ensemble des provinces

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %

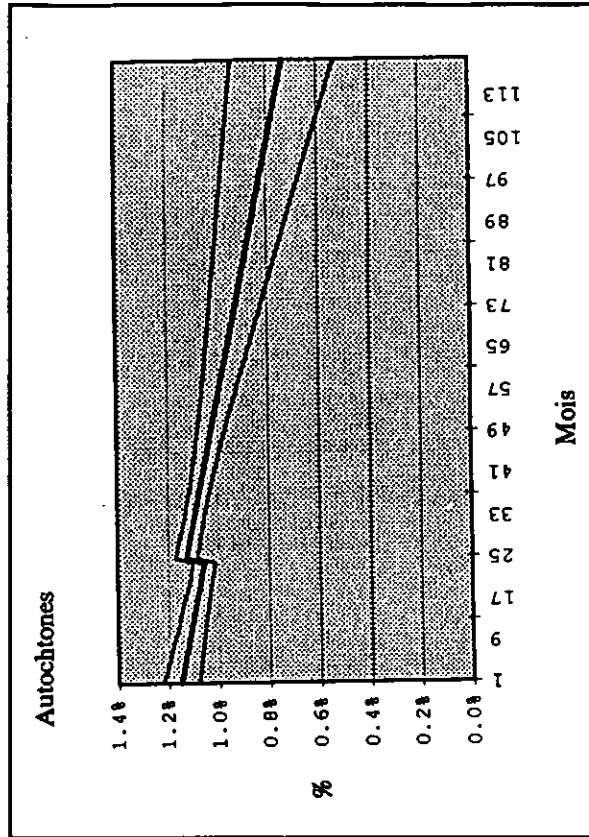
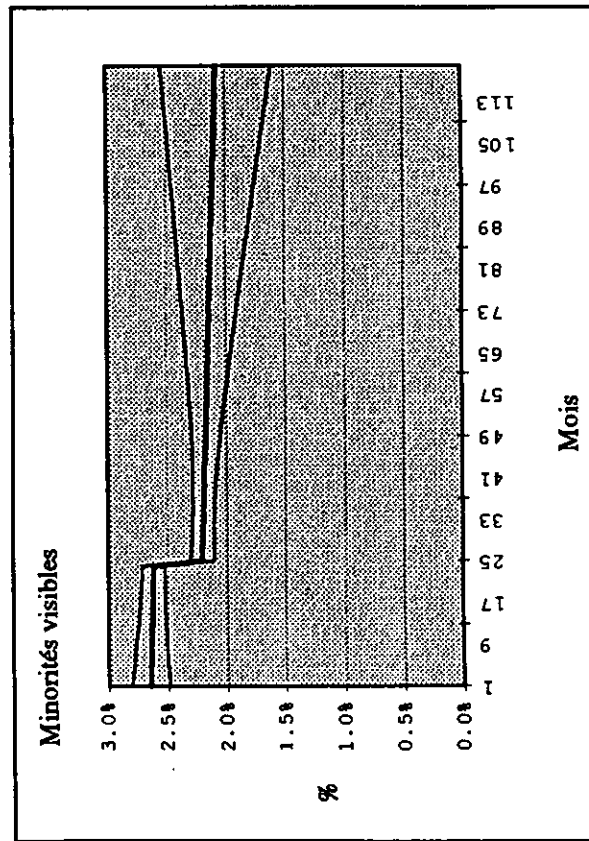
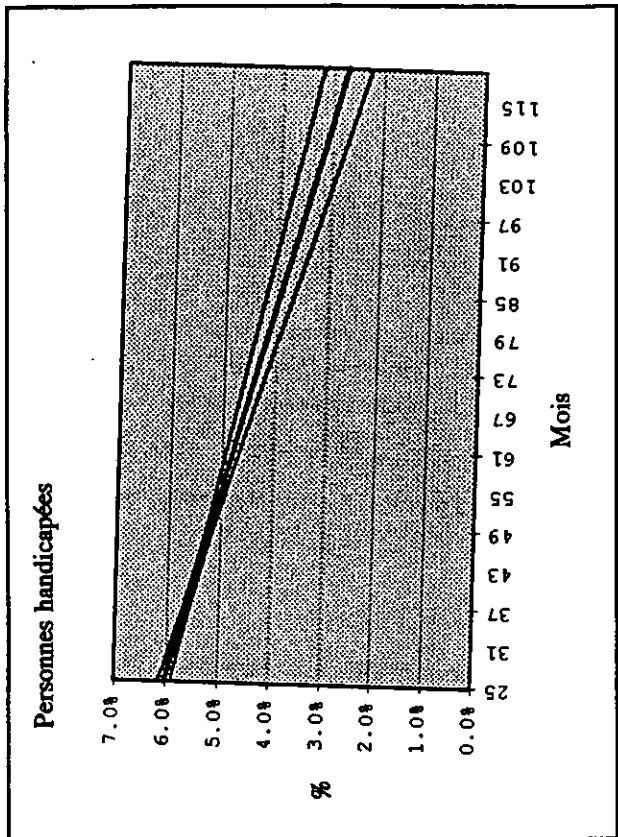
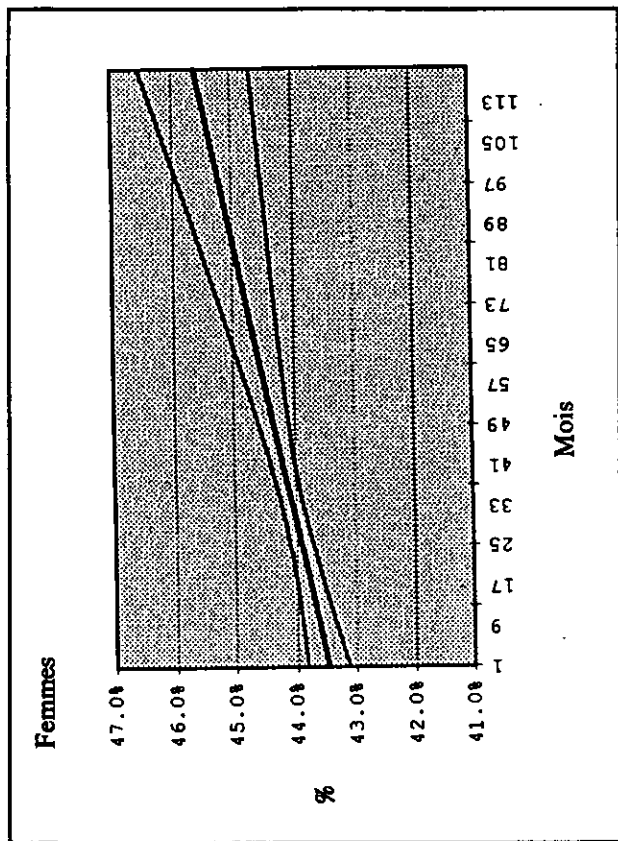


Province : T.-N.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %

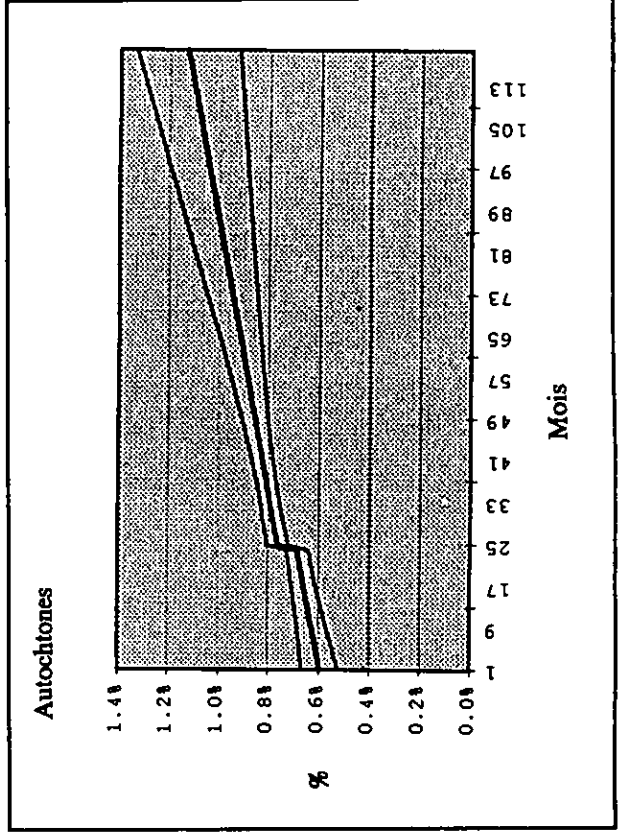
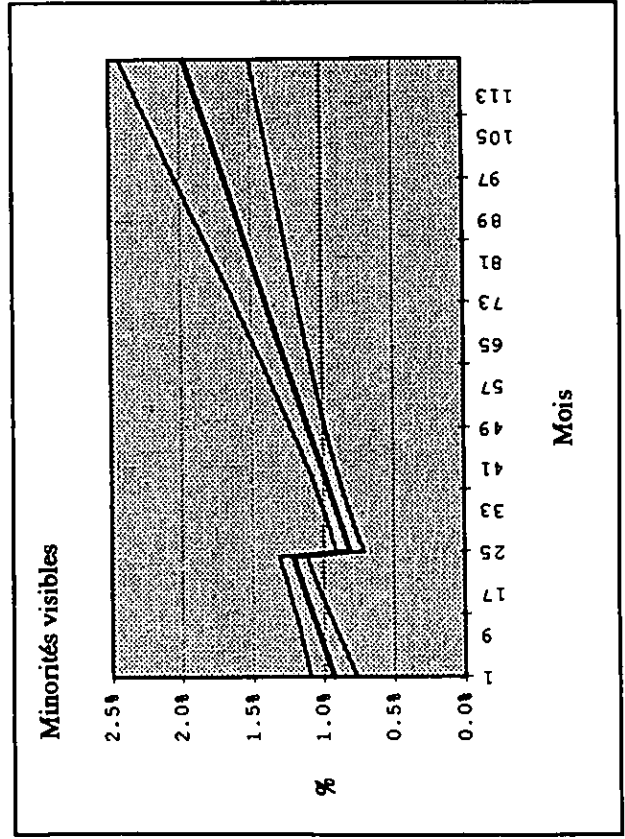
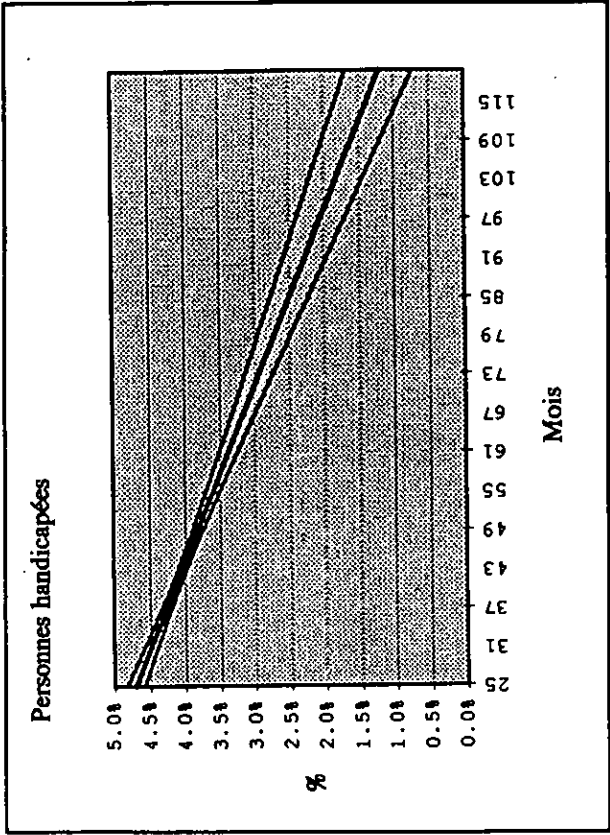
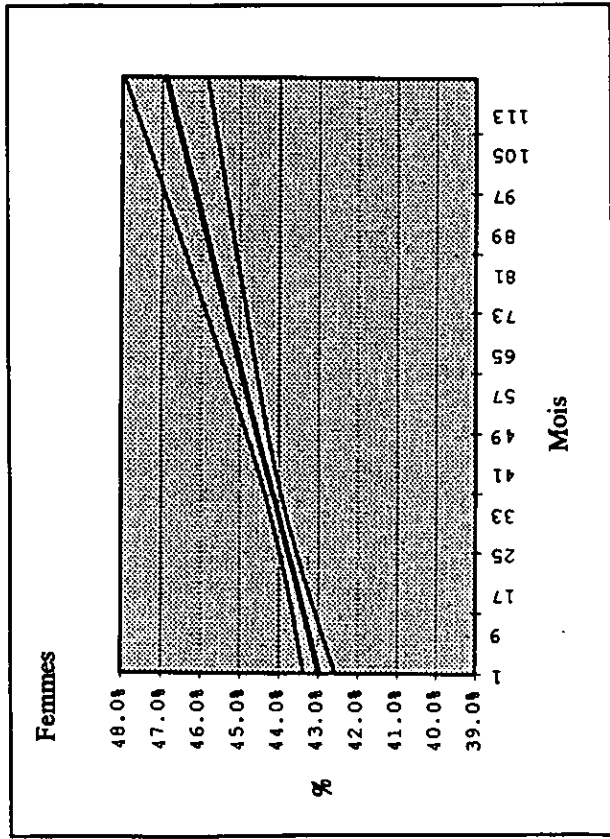


Province : N.-É. Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



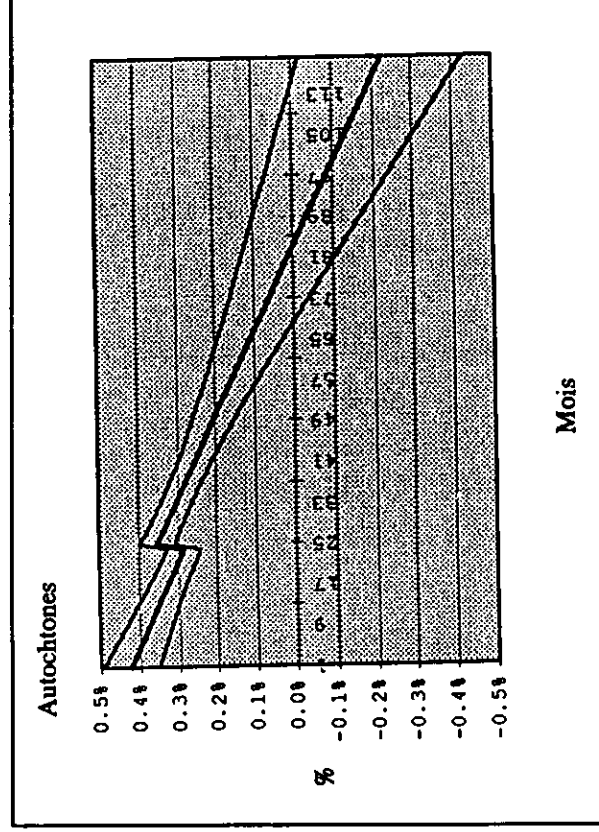
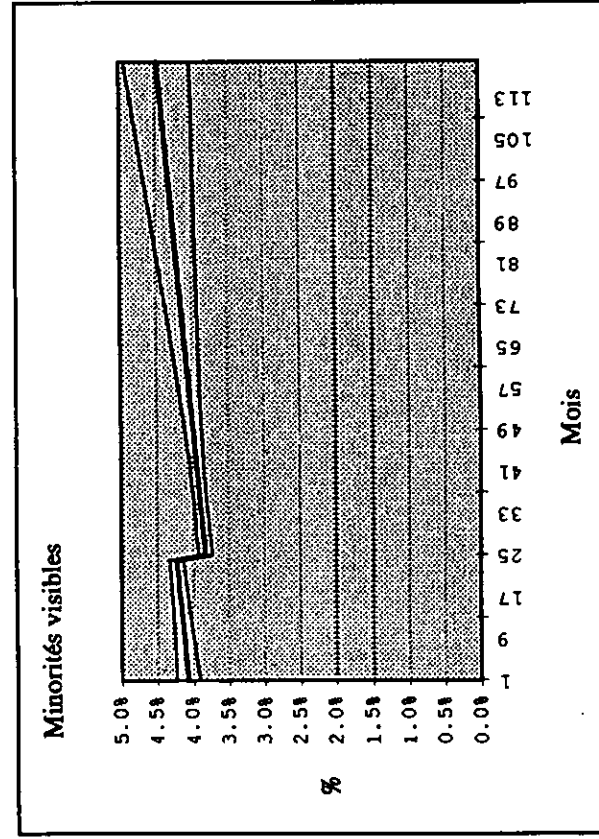
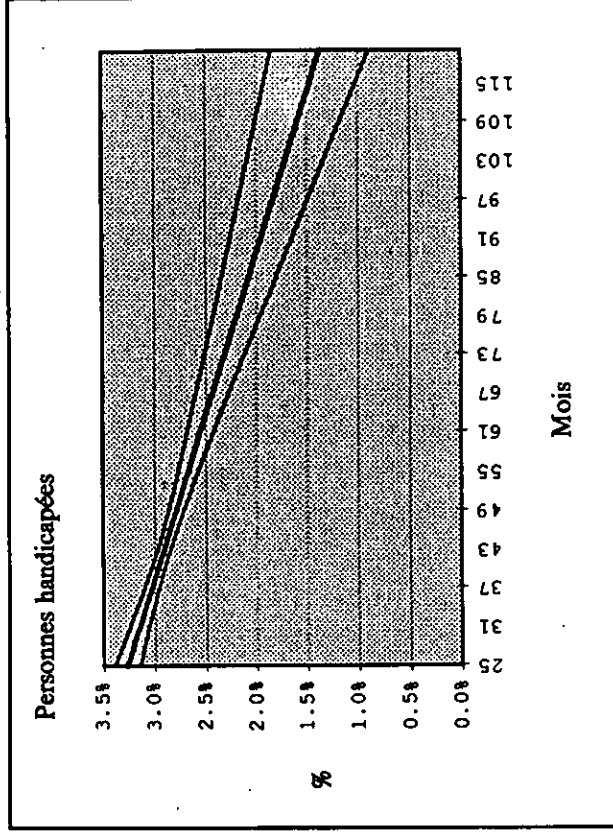
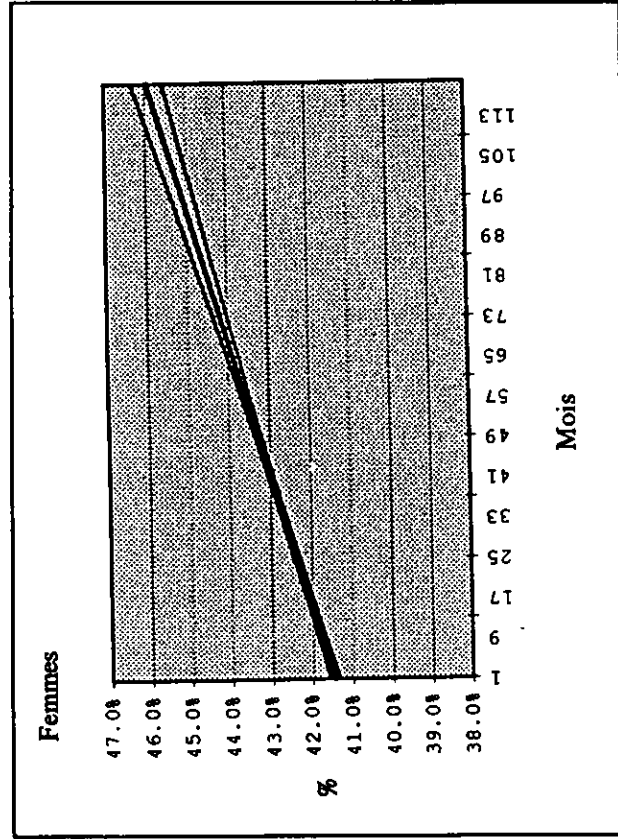
Province : N.-B.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



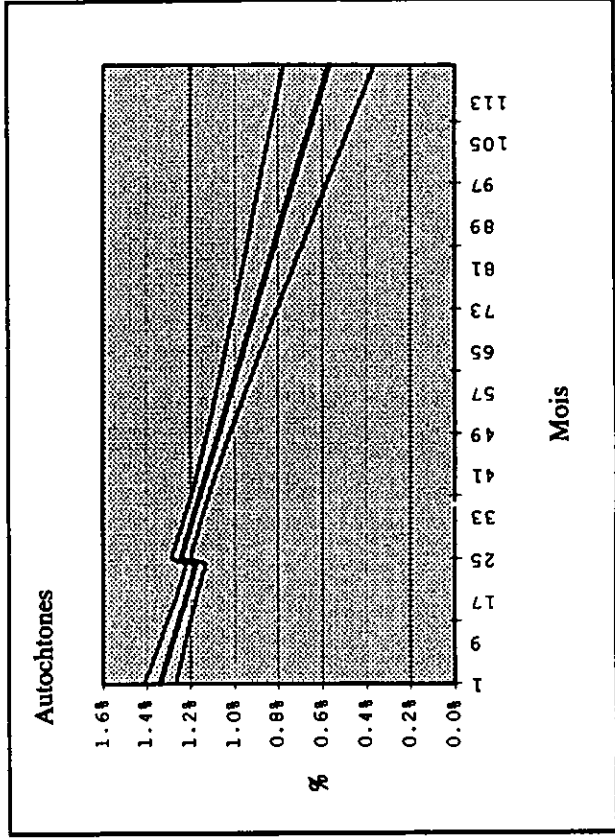
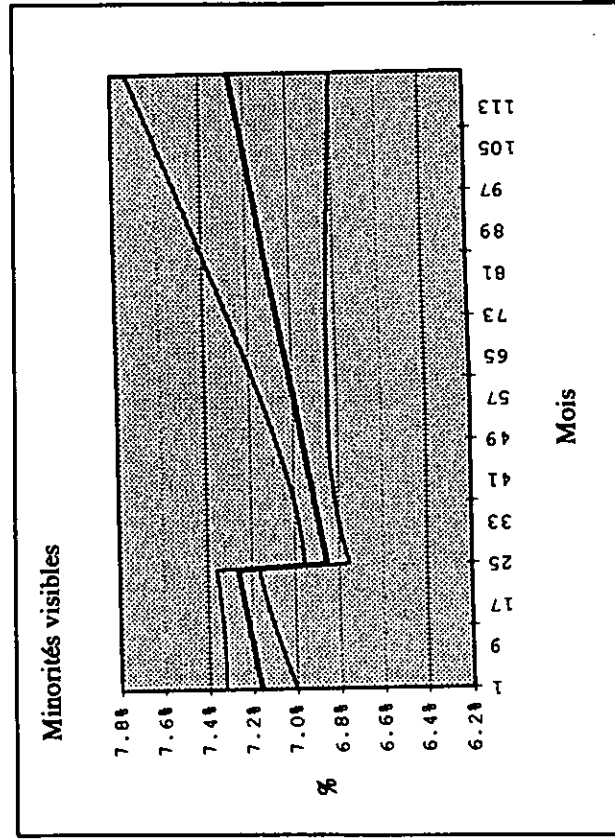
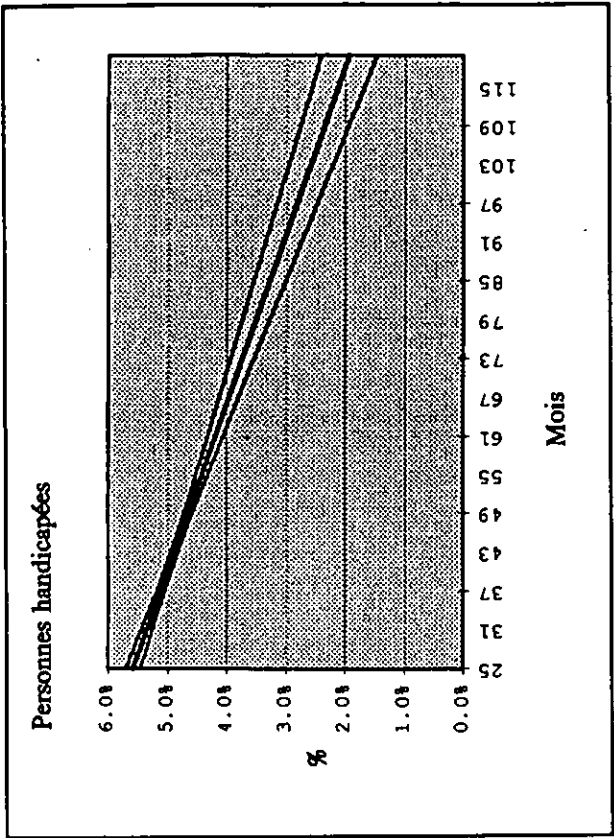
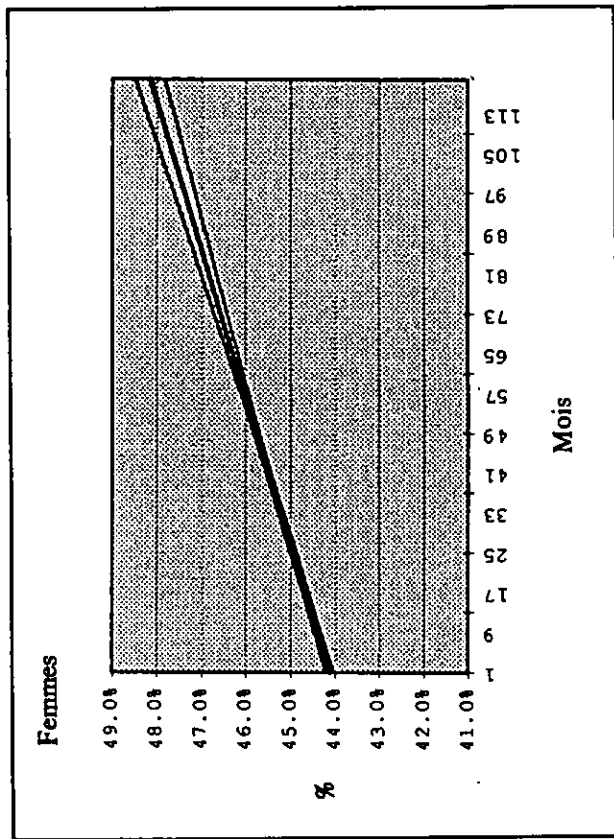
Province : Qué.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



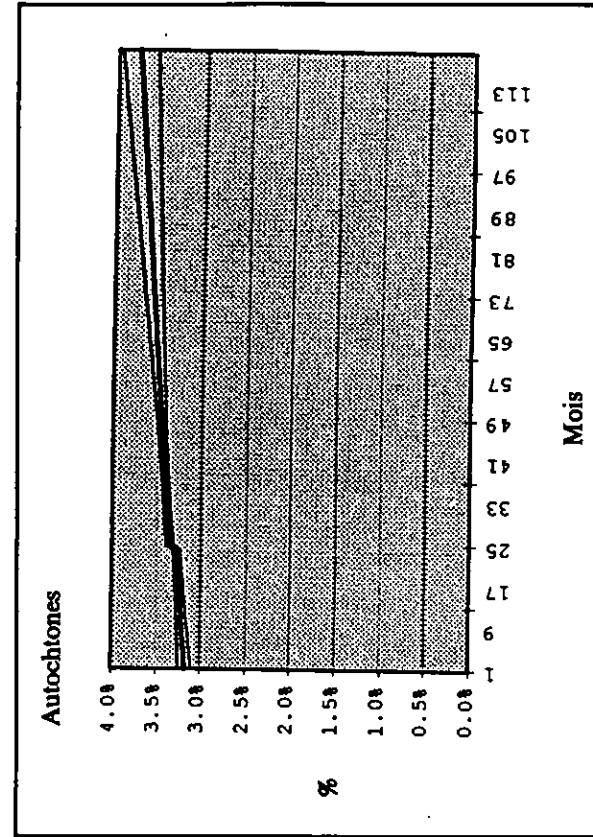
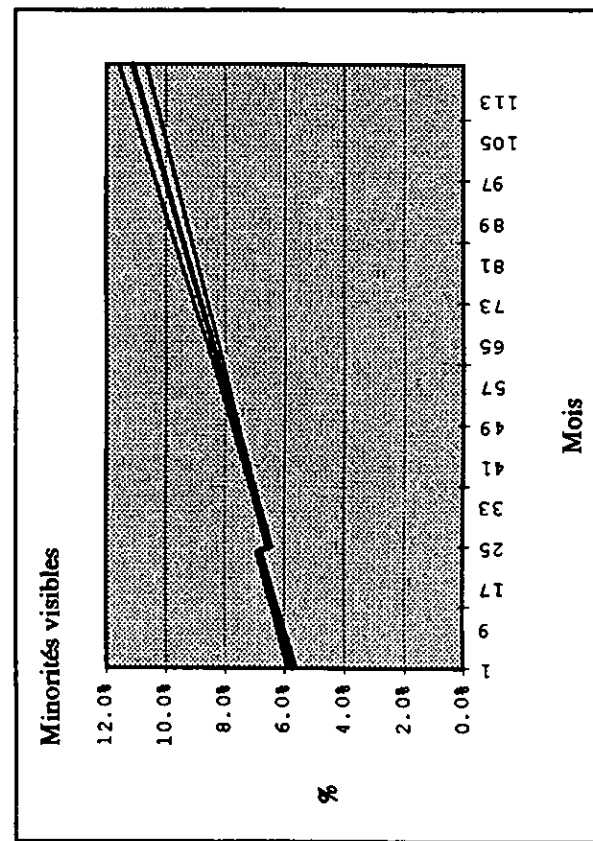
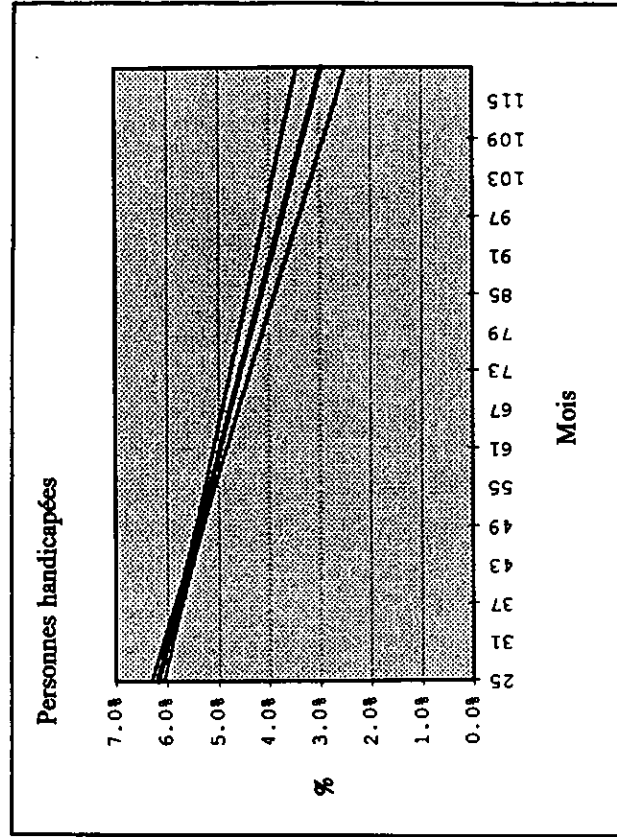
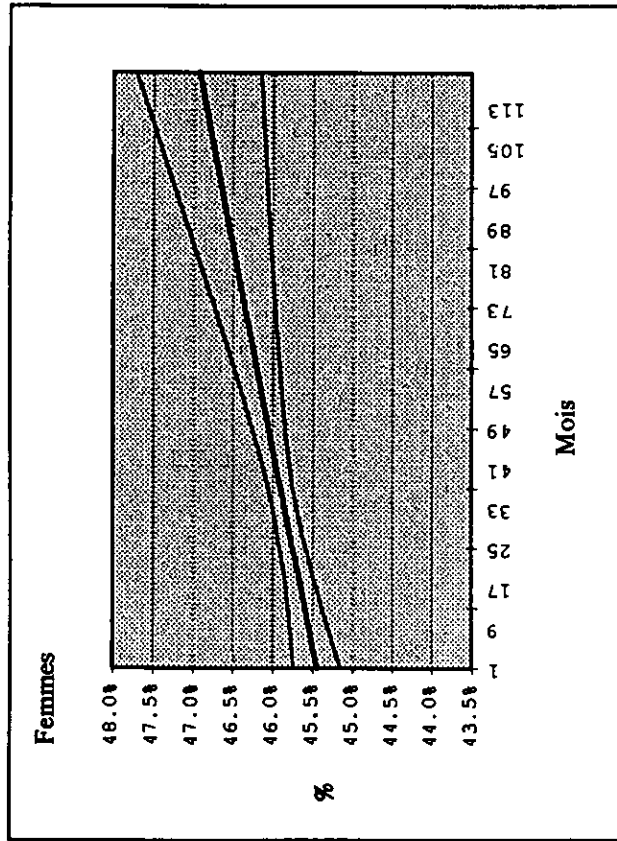
Province : Ont.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



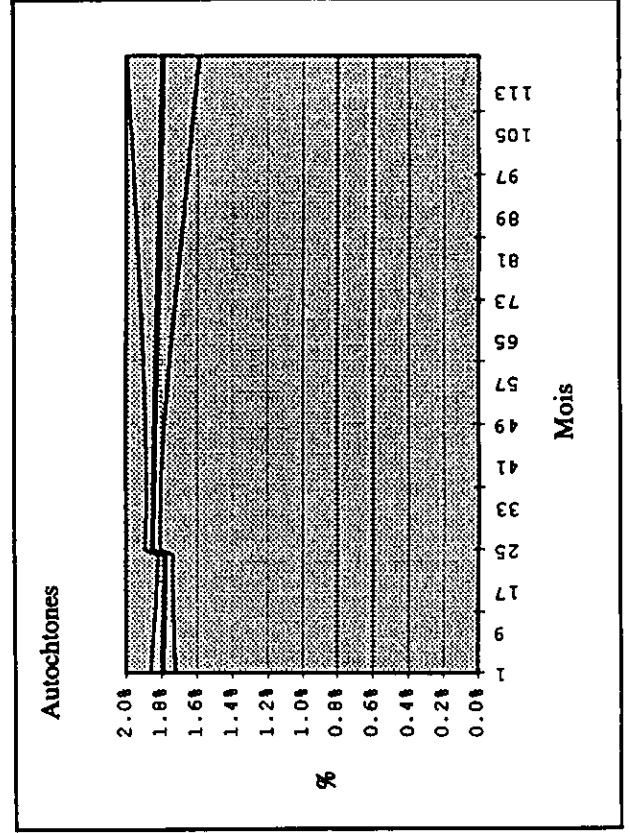
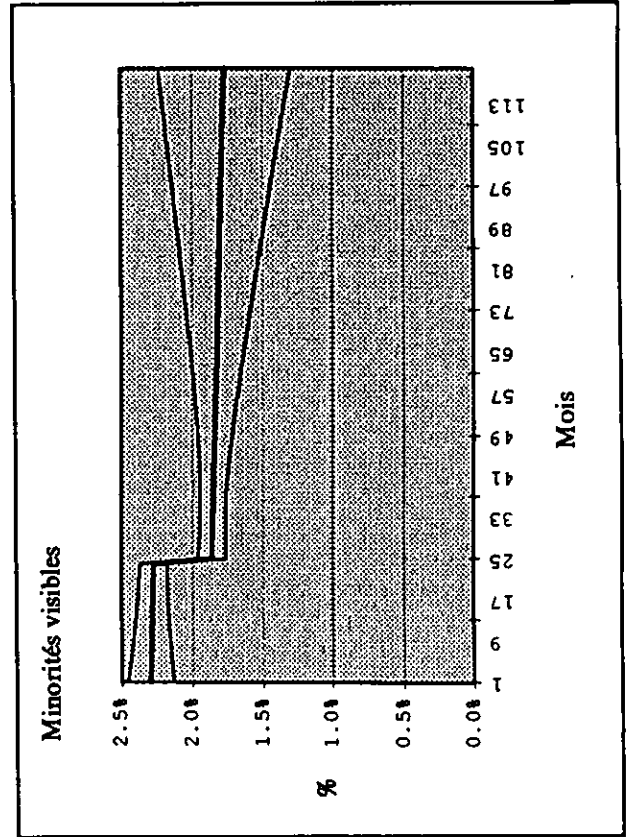
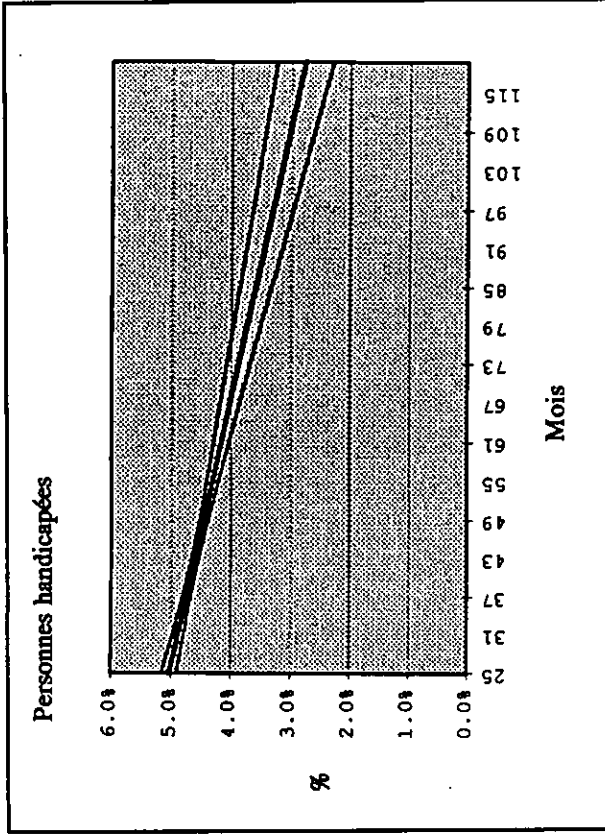
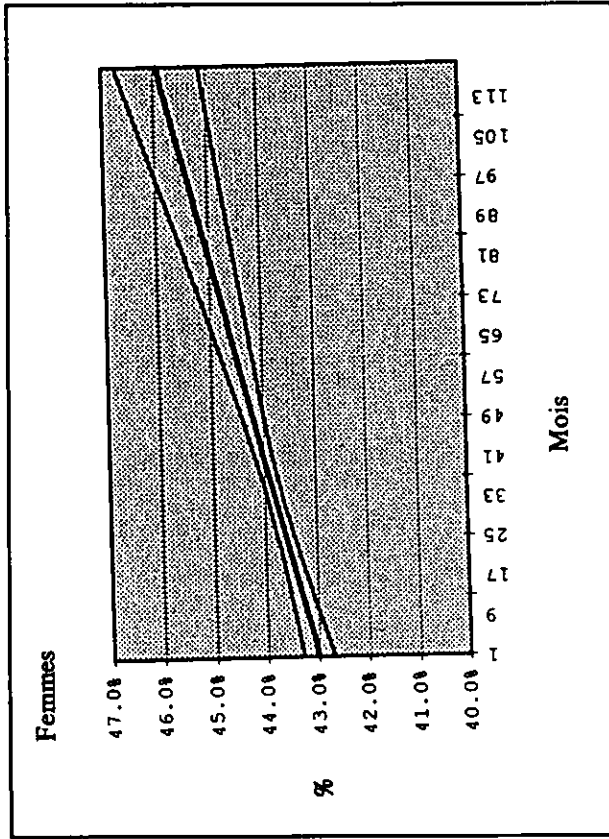
Province : Man.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



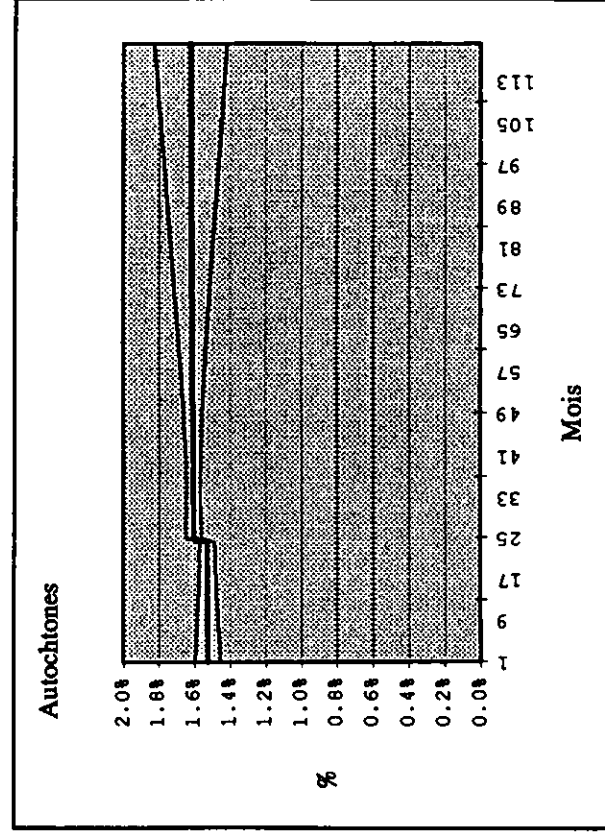
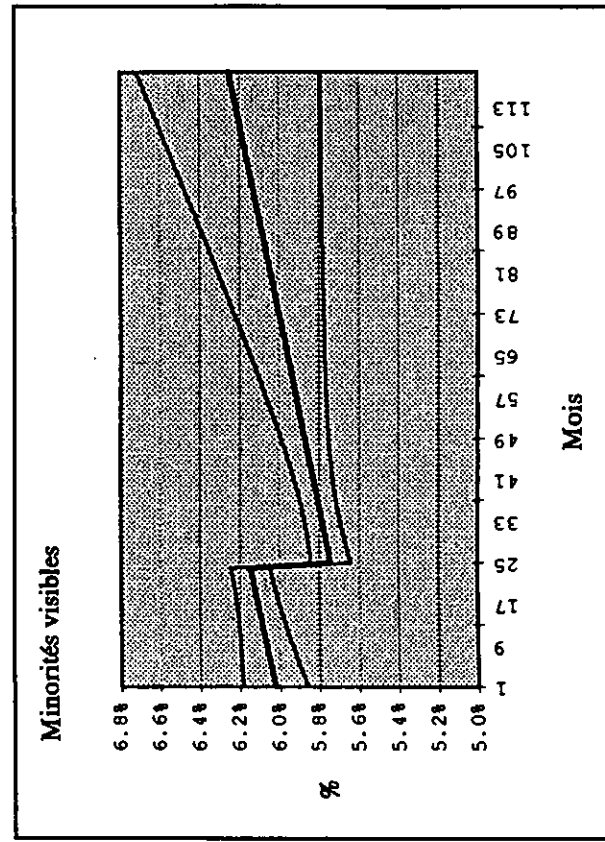
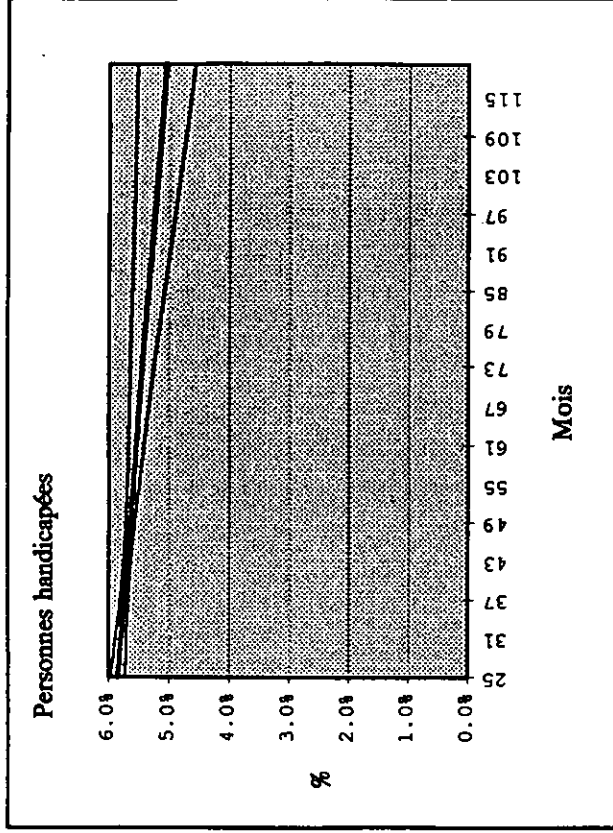
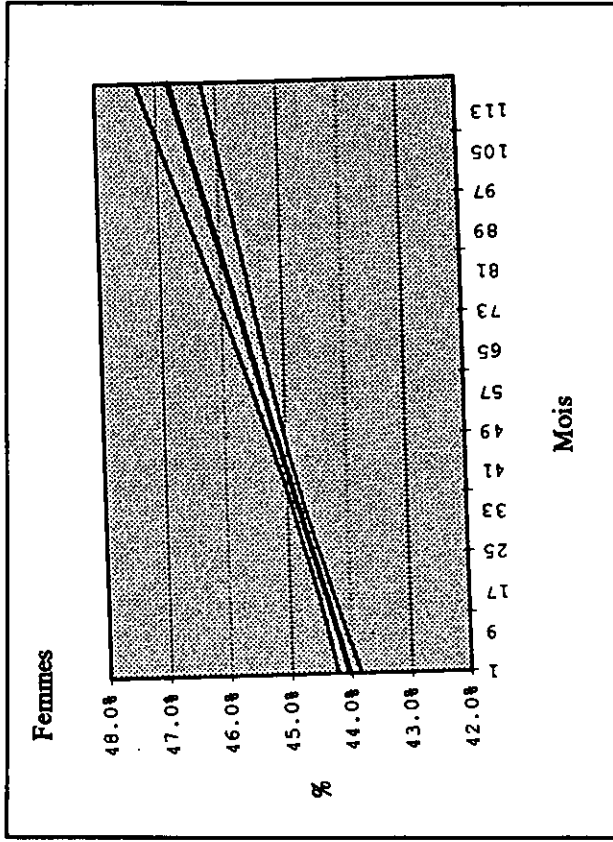
Province : Sask.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



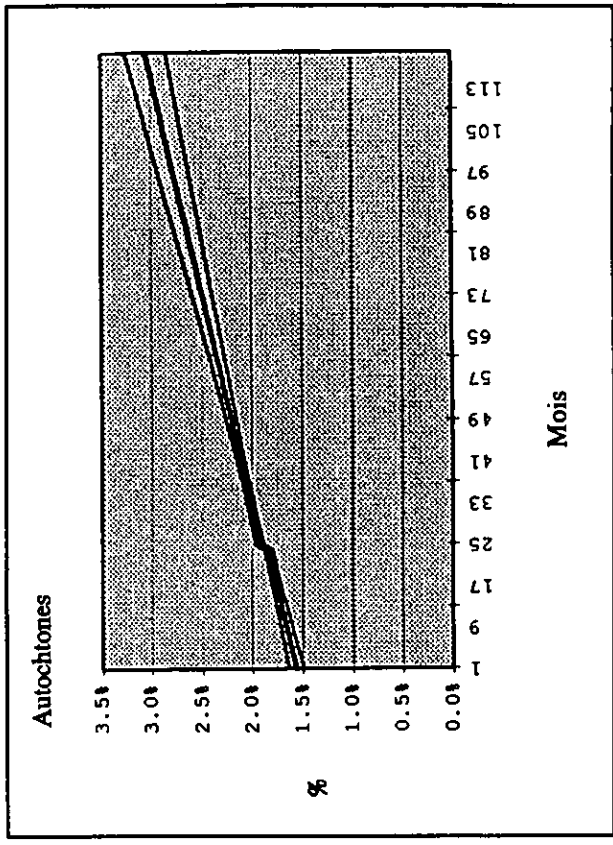
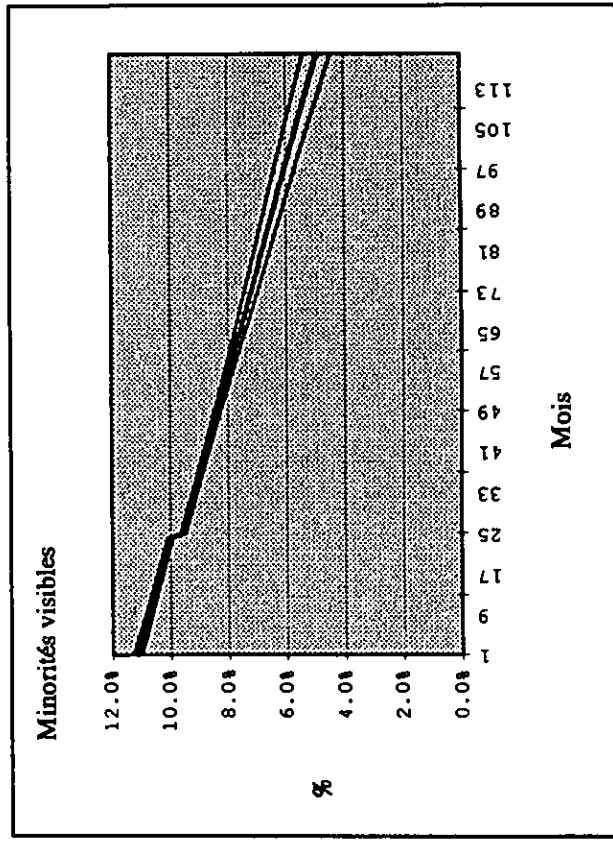
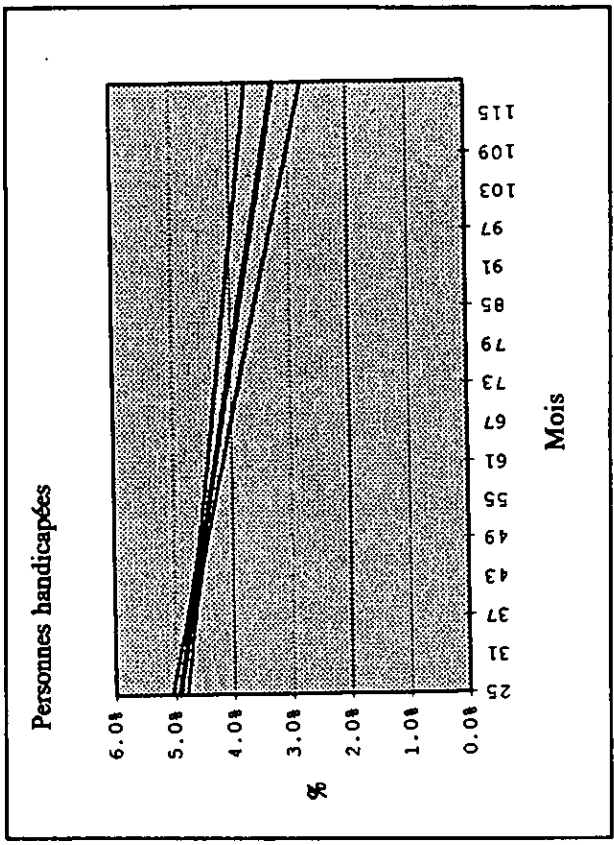
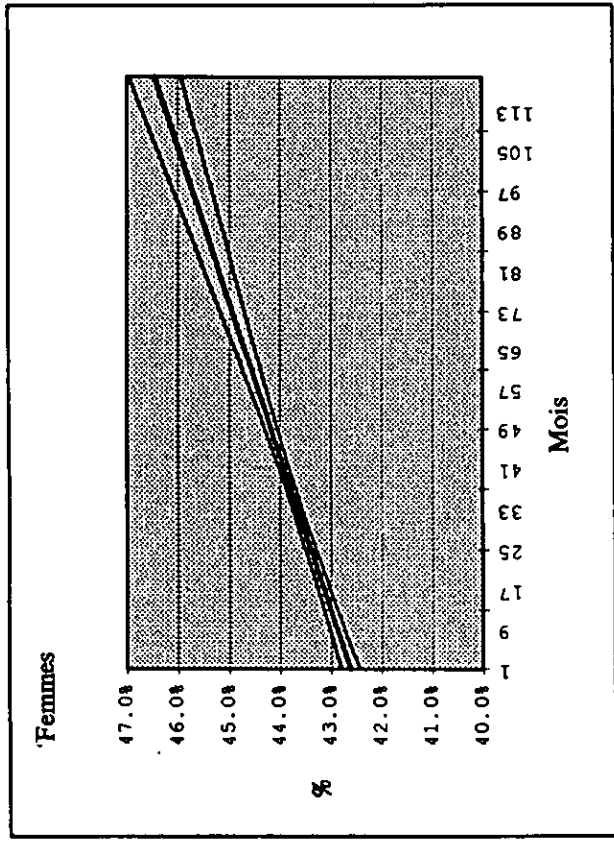
Province : Alb.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



Province : C.-B.

Droites de régression, projections et intervalles de confiance à 95 %



STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHEQUE STATISTIQUE CANADA



1010192415

•

•

•